



**CREAI**  
AQUITAINE

Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



● Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

# Les CMPP en Nouvelle-Aquitaine

*Activité et public accompagné*

*Septembre 2018*



# Les CMPP en Nouvelle-Aquitaine

## *Activité et public accompagné*

*Etude réalisée par Bénédicte MARABET et Fanny ROUGIER  
Cartographie Marianne SCHMITT  
CREAI Aquitaine*

# Sommaire

<b>Objectifs et méthodes</b>	<b>5</b>
<b>L'offre des CMPP en Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>7</b>
Les CMPP : 75 implantations dans la région	7
Tranche d'âge d'agrément	9
Les plages d'ouverture	9
Les ressources de l'environnement	11
<b>Les enfants accompagnés par les CMPP en 2016</b>	<b>12</b>
La file active	12
Sexe et âge	14
Le diagnostic	15
Les déficiences	18
Situation scolaire	19
Distance domicile-CMPP	20
Reconnaissance du handicap par la MDPH	20
Existence d'une mesure de la Protection de l'Enfance	21
<b>L'accès aux CMPP</b>	<b>22</b>
Origine de la demande	22
Délais d'attente	23
<b>L'activité des CMPP en 2016</b>	<b>25</b>
Les actes réalisés	25
Les actes programmés non réalisés	26
Intervenants et bénéficiaires des interventions	27
Diagnostic et traitement	30
Interventions mises en œuvre	31
Soutien à la parentalité	32
Fréquence des soins	33
Les partenariats	34
<b>Les jeunes sortis des CMPP en 2016</b>	<b>36</b>
Le flux de sortants	36
Durée de l'accompagnement	37
Motif de la fin d'accompagnement	38
Orientation à la fin de l'accompagnement	39
<b>Les ressources humaines</b>	<b>40</b>
Le volume des emplois	40
La structure des emplois	41
Les emplois non pourvus	42
La formation continue	44
L'adéquation des ressources humaines	45
<b>Synthèse des résultats régionaux</b>	<b>46</b>
<b>Synthèse des indicateurs départementaux</b>	<b>48</b>
<b>Annexes</b>	<b>49</b>

## Objectifs et méthodologie

**En 2016**, les CMPP de Nouvelle-Aquitaine ont accompagné autour de **18 000 enfants et adolescents**<sup>1</sup>. Ce dispositif est ancien, 90% des CMPP sont ouverts depuis 40 ans ou plus<sup>2</sup>, mais très sollicité : les CMPP de la région ont ainsi vu 18 000 jeunes en un an, alors que tous les autres ESMS de Nouvelle-Aquitaine (à l'exception des CAMSP) accompagnaient 15 500 jeunes au 01/01/2018.

Toutefois, les prestations et les activités mises en œuvre par ces dispositifs et les caractéristiques des jeunes accompagnés restent méconnues. De même, l'articulation des CMPP avec les autres ESMS et leur place dans la construction des parcours des enfants en situation de handicap manquent de visibilité. Enfin, le positionnement et la contribution des CMPP aux orientations des politiques publiques régionales en faveur de ces enfants méritent d'être expertisées.

**C'est pourquoi l'ARS a décidé de conduire une étude, la première à concerner l'ensemble des CMPP à l'échelon de la Nouvelle-Aquitaine.** Cette étude se donne pour objectif d'apporter des éléments permettant une meilleure analyse des prestations mises en œuvre par les CMPP. L'ARS en a confié la réalisation au CREAI.

Dans ce cadre, **un questionnaire a été adressé au printemps 2018 à l'ensemble des CMPP de Nouvelle-Aquitaine** ayant le statut de site principal<sup>3</sup>. Ce questionnaire s'appuie, en partie, sur des données déjà collectées par ailleurs, en particulier les rapports d'activité harmonisés des CMPP<sup>4</sup> et, dans une moindre mesure, des indicateurs issus des tableaux de bord de l'ANAP. Quelques questions supplémentaires ont été rajoutées portant notamment sur les ressources de l'environnement, le soutien aux professionnels, les modalités d'intervention et l'adéquation des ressources humaines avec les missions du CMPP<sup>5</sup>.

Chaque CMPP a reçu un **questionnaire prérempli** avec les informations le concernant pour l'exercice 2016<sup>6</sup>. Il leur était demandé de valider les données pré-remplies, de les corriger si elles étaient erronées<sup>7</sup>, voire de les renseigner pour les CMPP n'ayant pas participé aux collectes antérieures (rapport d'activité et tableaux de bord ANAP) et enfin de compléter les nouvelles questions.

**L'ensemble des CMPP de la région a participé à cette enquête**, ce qui constituait une condition essentielle pour établir un état des lieux exhaustif et partagé de ces dispositifs en Nouvelle-Aquitaine.

---

<sup>1</sup> Source : tableaux de bord 2016 de l'ANAP – Agence nationale de l'appui à la performance.

<sup>2</sup> Les CMPP de la région existent en moyenne depuis plus de 43 ans. Les premiers ont ouvert en 1963 et seuls deux CMPP ont ouvert dans les années 2000 (Bergerac en 2009 et Arcachon en 2011). Les autres CMPP ont ouvert en 1978 ou avant.

<sup>3</sup> Soit 29 CMPP. Le questionnaire prend aussi en compte l'activité et les caractéristiques des éventuelles antennes des CMPP, au nombre de 46 au niveau régional.

<sup>4</sup> Arrêté du 3 février 2017 fixant le rapport d'activité type des centres médico-psycho-pédagogiques. Ce rapport d'activité type a été élaboré par un groupe de travail réunissant les principaux partenaires (CNSA, DGCS, FDCMPP, CNAMTS, ARS et Education nationale). Il harmonise le recueil de données, permettant ainsi la réalisation de statistiques régionales et nationales pour une connaissance plus fine de la file active des CMPP.

<sup>5</sup> Voir exemplaire du questionnaire en annexe.

<sup>6</sup> L'ensemble des données 2017 n'ayant pas encore remonté quand cette enquête a été lancée. Toutefois, 2 CMPP ont formulé leurs réponses pour cette année de référence (ce qui a été mentionné dans les données départementales détaillées).

<sup>7</sup> A noter : des icônes d'alerte dans certains tableaux signalaient des données pré-remplies semblant comporter des incohérences.

Toutefois, si tous les CMPP ont répondu, ils n'ont pas nécessairement répondu à toutes les questions, ce qui vient parfois limiter l'analyse.

**Les CMPP ont été créés par le décret n° 63-146 du 18 février 1963** (complétant le décret n° 56-284 du 9 mars 1956) et son annexe XXXII qui indique dans son article 1 :

*« Les centres médico-psycho-pédagogiques pratiquent le diagnostic et le traitement des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale. Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultations ambulatoires, sans hospitalisation du malade.*

*Ils sont toujours mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs. Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social.*

*Le traitement comprend une action sur la famille qui peut recevoir au centre toutes les indications nécessaires à la réadaptation de l'enfant et éventuellement toutes les thérapeutiques lorsque, dans l'intérêt de l'enfant, elles ne peuvent être dispensées ailleurs. Les soins s'étendent à la postcure. »*

#### Financement

L'autorisation et la tarification relèvent de l'Agence régionale de santé (ARS). Le financement des séances est assuré par l'Assurance maladie (CNSA) dans le cadre d'un prix de séance fixé par arrêté du directeur général de l'ARS. Le coût est supporté par les organismes de sécurité sociale (CPAM, mutuelles). La dépense est prise en charge à 100 %.

#### **Avertissement**

Les données présentées dans ce document s'appuient essentiellement sur les rapports d'activité standardisés des CMPP, mis en place pour la 1<sup>ère</sup> fois pour l'exercice 2016. S'agissant d'une première, les CMPP ont pu être confrontés à des difficultés de remplissage car les logiciels utilisés pour suivre leur activité ne sont pas tous entièrement compatibles avec les indicateurs retenus dans les rapports d'activité et la façon de les observer.

Par ailleurs, les réunions de présentation de cette étude ont montré que, parfois, certaines questions pouvaient avoir été interprétées de façon un peu différente.

L'évolution des logiciels et la plus grande maîtrise de ces rapports d'activité standardisés par les CMPP devraient permettre une qualité croissante des données recueillies dans les éditions ultérieures.

## L'offre en CMPP en Nouvelle-Aquitaine

### Les CMPP : 75 implantations dans la région

La Nouvelle-Aquitaine compte 29 CMPP et 46 antennes répartis dans les 12 départements de la région. Tous sont gérés par des associations à l'exception du CMPP de Mont-de-Marsan et de ses 3 antennes, gérés par une collectivité territoriale.

Nombre de CMPP et d'antennes par département en Nouvelle-Aquitaine

	Nombre CMPP	Nombre d'antennes	Nombre total de sites
16 - Charente	3	4	7
17 - Charente-Maritime	2	5	7
19 - Corrèze	3	3	6
23 - Creuse	1	2	3
24 - Dordogne	3	3	6
33 - Gironde	4	1	5
40 - Landes	1	3	4
47 - Lot-et-Garonne	4	6	10
64 - Pyrénées-Atlantiques	4	8	12
79 - Deux-Sèvres	1	4	5
86 - Vienne	1	3	4
87 - Haute-Vienne	2	4	6
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>75</b>

Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Les Pyrénées-Atlantiques et le Lot-et-Garonne sont les deux départements qui comptent le plus de d'implantations, entre 10 et 12. Ces implantations nombreuses permettent de **favoriser l'accès à ces dispositifs**.

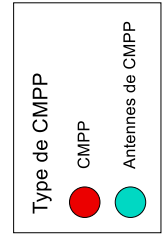
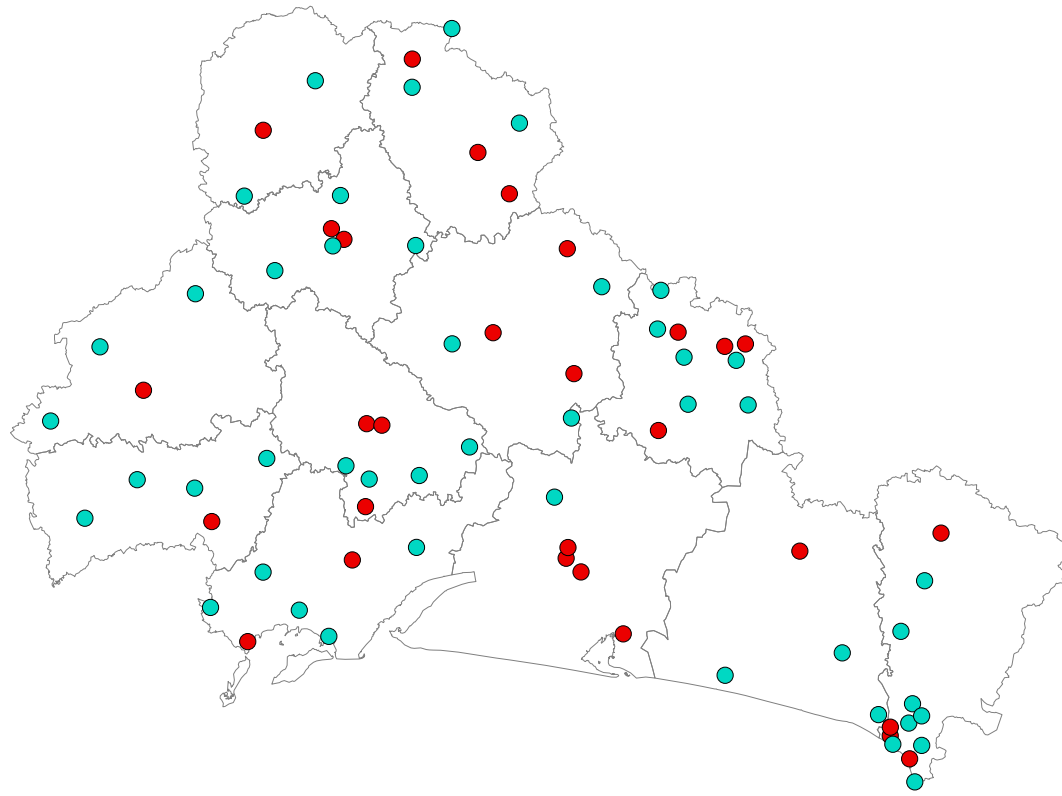
A l'inverse, plusieurs départements (y compris parmi les plus étendus de la région comme la Gironde ou les Landes) ne disposent que de 3 à 5 implantations, ce qui **limite le maillage du territoire**.

On observe ainsi plusieurs zones blanches :

- Dans le Sud de la Vienne (Montmorillon) et le Nord Charente (Ruffec, Confolens)
- Le Nord-Ouest (Médoc) et le Sud-Est (Cadillac, Langon, La Réole) de la Gironde
- Le Nord-Est des Landes
- Le piémont dans les Pyrénées-Atlantiques (Soule, Oloron) alors que ce département est celui qui compte le plus d'implantations de CMPP
- Le Nord-Est de de la Creuse

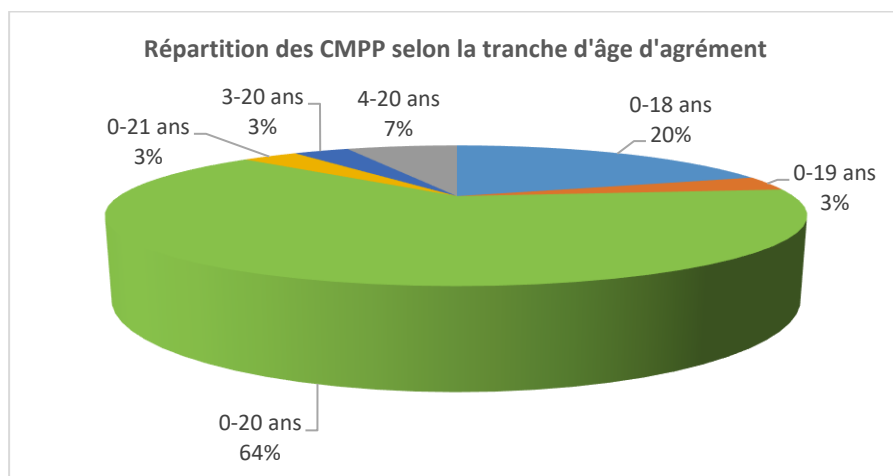
**Cf. carte page suivante**

## Les CMPP et leurs antennes en Nouvelle-Aquitaine





## Tranche d'âge d'agrément



Les deux tiers des CMPP (19 sur 29) sont positionnés sur un agrément 0-20 ans, 20% ont réduit l'âge limite maximal à la majorité légale. Quelques autres configurations existent mais l'ensemble des CMPP couvre la tranche d'âge 4-18 ans.

Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

## Les plages d'ouverture des CMPP

### Nombre de jours d'ouverture par an

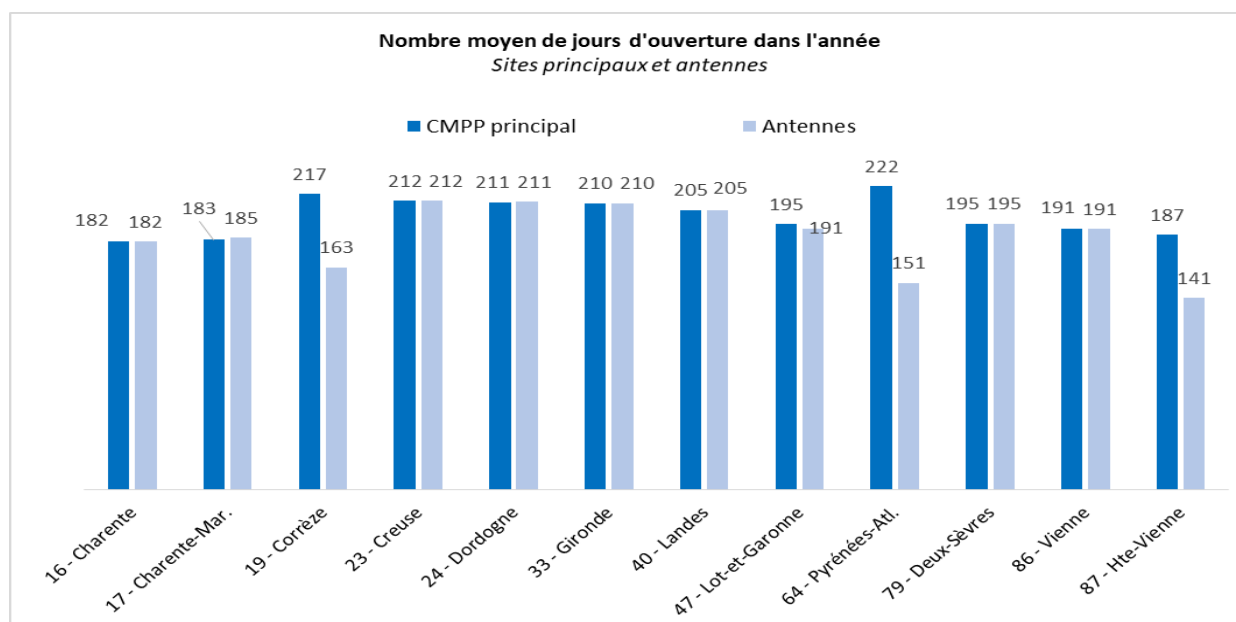
Les sites principaux sont ouverts en moyenne :

- **203 jours par an<sup>8</sup>,**
- avec une amplitude importante allant de 182 jours en Charente à 222 jours dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les antennes sont ouvertes en moyenne :

- **179 jours par an,**
- avec une amplitude encore plus forte : de 141 jours dans la Haute-Vienne à 212 jours dans la Creuse.

Au sein d'un même département, le nombre de jours d'ouverture des sites principaux et des antennes est assez proche (hormis pour la Corrèze, les Pyrénées-Atlantiques et la Haute-Vienne).



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

<sup>8</sup> A noter : on compte en moyenne 180 jours ouvrables sur une année pendant la période scolaire.

## Nombre d'heures d'ouverture par semaine

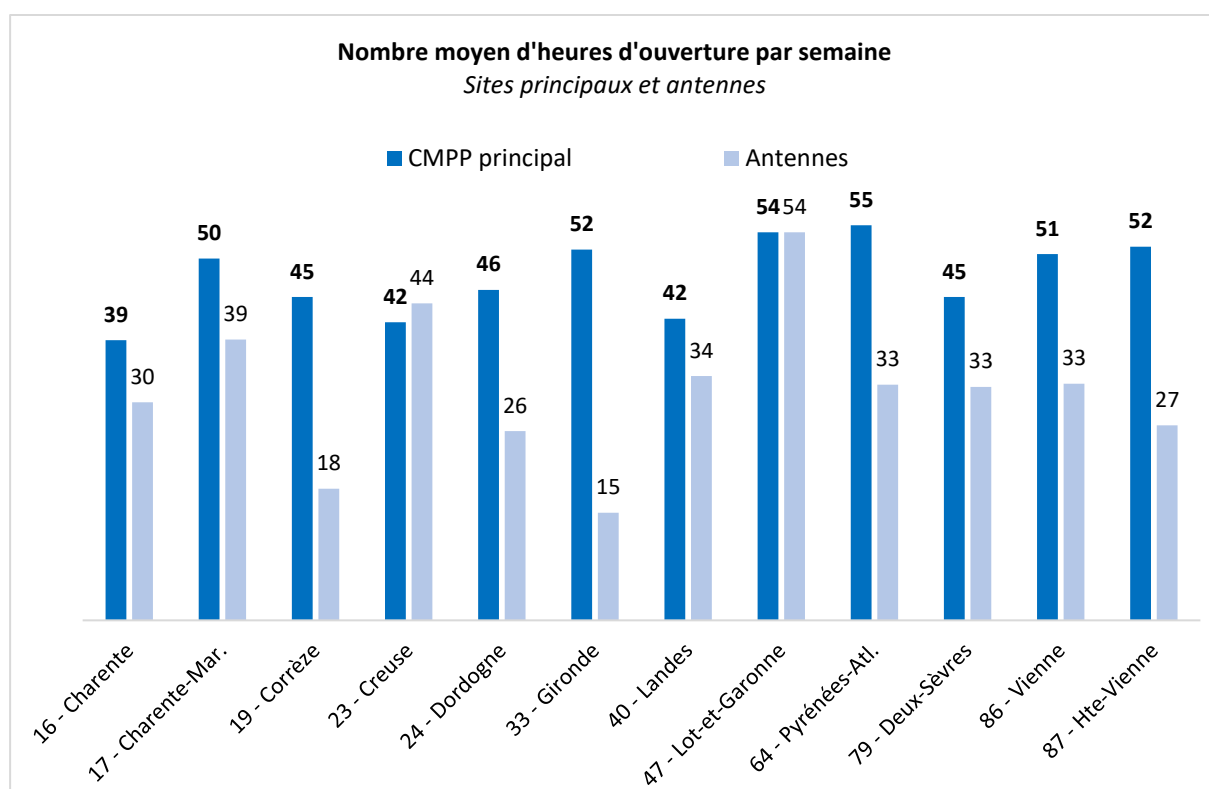
Les sites principaux sont ouverts en moyenne :

- **49 heures par semaine**
- avec toujours une amplitude importante d'un département à l'autre, entre 39 pour la Charente et 55 pour les Pyrénées-Atlantiques.

Les antennes sont ouvertes en moyenne :

- **34 heures par semaine**
- Avec une amplitude allant de 15 heures en Gironde à 54 heures en Lot-et-Garonne.

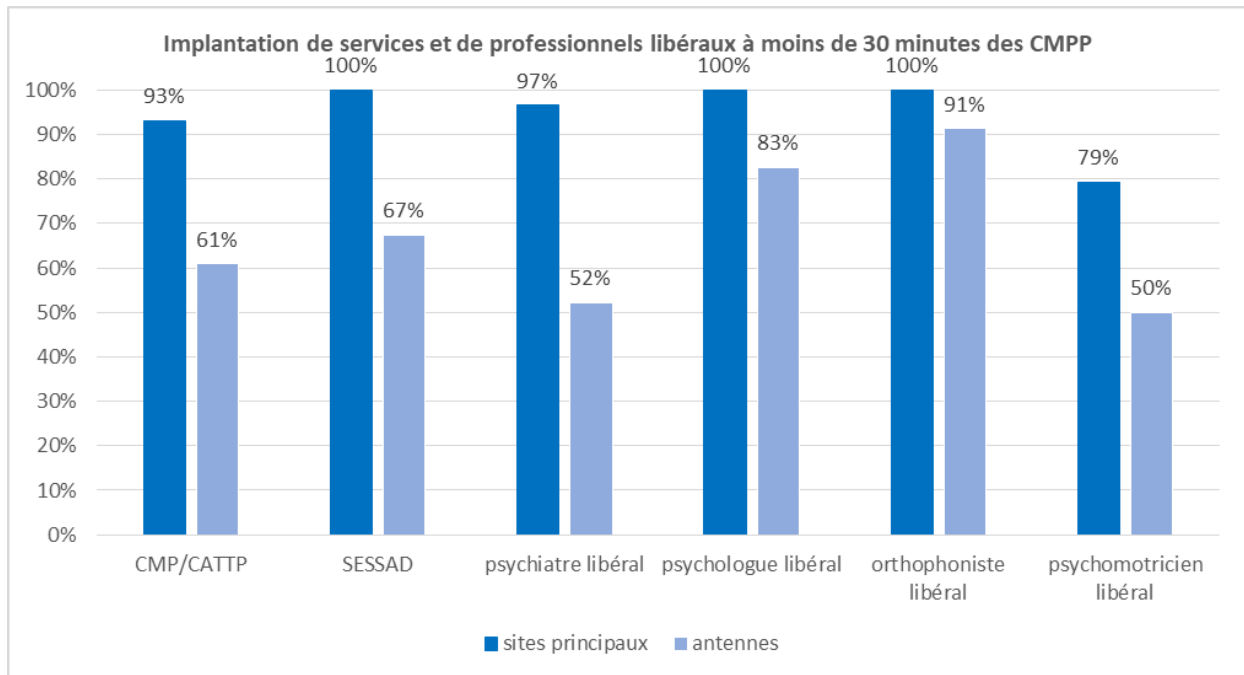
Si le nombre de jours d'ouverture entre les sites principaux et les antennes est très proche au sein d'un département, on ne peut en dire autant du nombre d'heures d'ouverture au public. Excepté en Lot-et-Garonne et dans la Creuse, les antennes fonctionnent sur des plages horaires beaucoup plus réduites.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

## Les ressources de l'environnement

La quasi-totalité des CMPP principaux dispose dans un rayon de moins de 30 minutes d'autres services (CMP/CATTP et SESSAD) et de professionnels libéraux (psychiatre, psychologue et orthophoniste). Les antennes sont un peu plus excentrées, que ce soit en termes de services ou de professionnels libéraux et le temps de distance pour y accéder est souvent plus important.



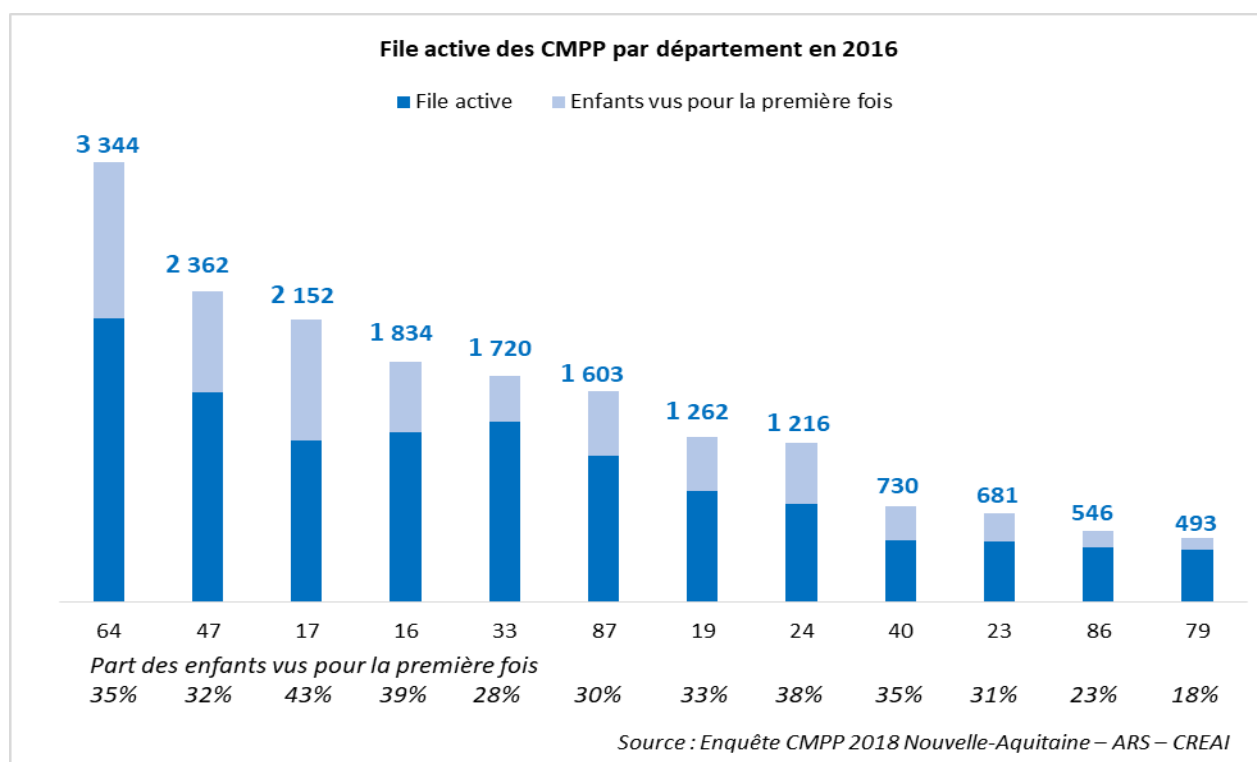
Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREA Aquitaine

## Les enfants accompagnés par les CMPP en 2016

### La file active

En 2016, la file active globale des CMPP en Nouvelle-Aquitaine est de **près de 18 000 enfants**.

Le nombre d'enfants varie fortement d'un département à l'autre, de moins de 500 dans les Deux-Sèvres (soit 3% de la file active régionale) à plus de 3300 pour les Pyrénées-Atlantiques (soit 19% de cette file). Plus d'un **quart de ces enfants (27%) ont été reçus pour la première fois au cours de l'année** (soit près de 5000 enfants). La part de ces nouveaux arrivants dans la file active varie de 18% dans les Deux-Sèvres à 43% en Charente-Maritime.



Le rapport entre la file active des CMPP et la population potentiellement concernée par les prestations proposées par ces dispositifs, soit les jeunes âgés de moins de 20 ans<sup>9</sup>, permet de mieux rendre compte de leur volume d'activité et de mettre en évidence de grandes disparités interdépartementales.

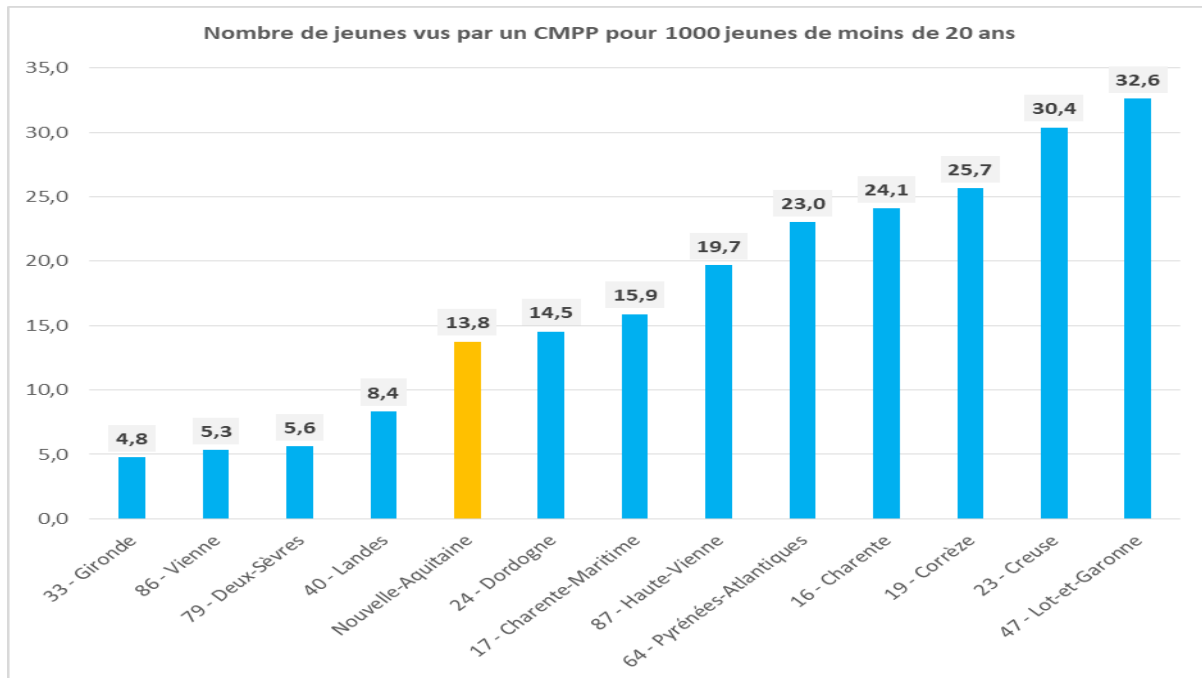
En effet, si, en moyenne régionale, **14 jeunes de moins de 20 ans sur 1000 ont été vus par un CMPP en 2016**, ce taux varie fortement d'un département à l'autre : de **5 pour 1000 en Gironde à plus de 32 en Lot-et-Garonne !**

Le recours aux CMPP est donc extrêmement variable d'un département à l'autre. Outre la densité de l'offre (nombre d'implantations dans le département et nombre de professionnels intervenant dans le CMPP), d'autres éléments doivent rentrer en ligne de compte comme l'accès aux autres ressources mobilisables sur le territoire : SESSAD, autres ESMS, services de pédopsychiatrie, professionnels libéraux etc...

<sup>9</sup> Tranche d'âge d'agrément de la grande majorité des CMPP

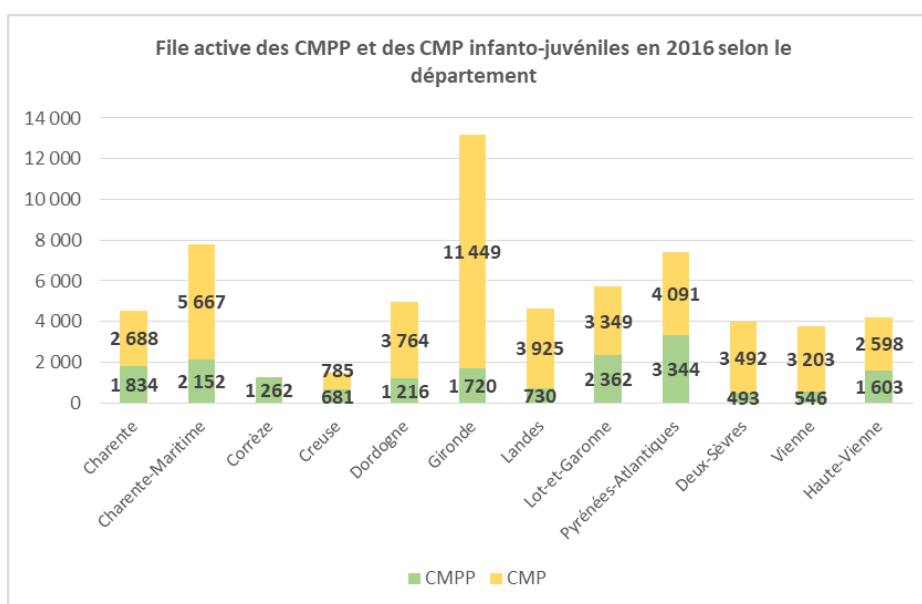
Plusieurs CMPP le déplorent :

- Dans la Creuse : *l'inadéquation entre les notifications MDPH et les places disponibles en structures médico-sociales (manque de places en SESSAD avec de longs délais d'attente par exemple) entraîne la prise en charge d'enfants au CMPP "dans l'attente d'une place de SESSAD".*
- Ou en Lot-et-Garonne : *Nous sommes en difficulté pour apporter une réponse dans des délais raisonnables aux enfants et adolescents qui nous sont adressés en grande partie du fait des délais et du temps nécessaire à l'orientation des enfants dans des structures mieux à même de répondre à leur besoin (hôpital de jour, IME, DITEP)... Pour exemple, 4 ans d'attente après notification MDPH d'orientation vers un IME.*



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

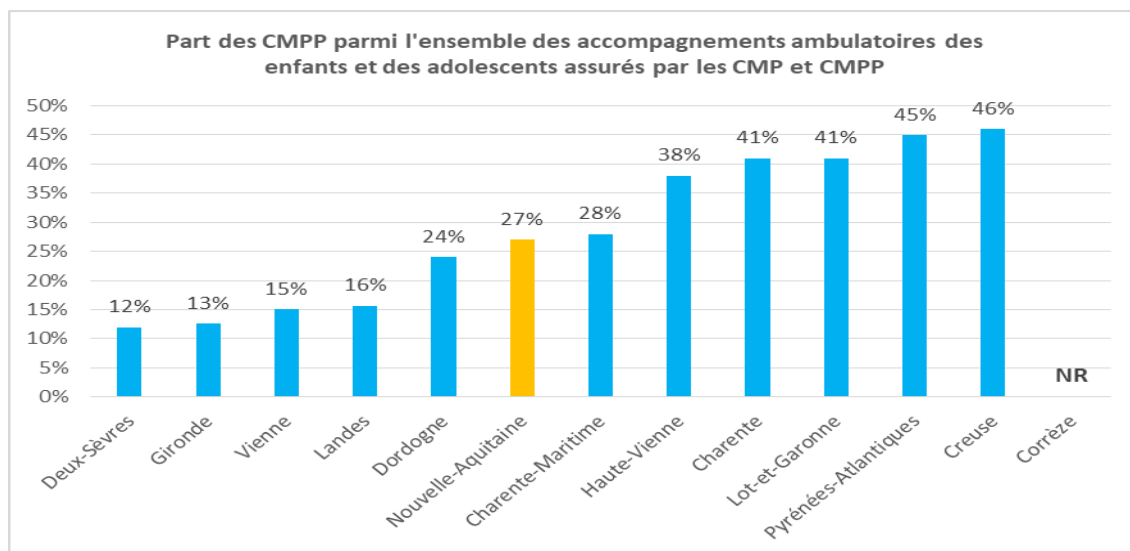
### Comparaison avec la file active des CMP



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine Et ATIH, RIM-P 2015 / Traitement : ARS Nouvelle-Aquitaine – DPSP, Pôle études, statistiques et prospective

Les CMP, centres médico-psychologiques, sont des structures sanitaires dépendant de la psychiatrie publique, mettant en place tout comme les CMPP des prises en charge ambulatoire. En 2016, plus de **45 000 jeunes ont été accompagnés par les CMP** destinés aux enfants et adolescents de Nouvelle-Aquitaine (NB : données de la pédopsychiatrie non disponibles en Corrèze).

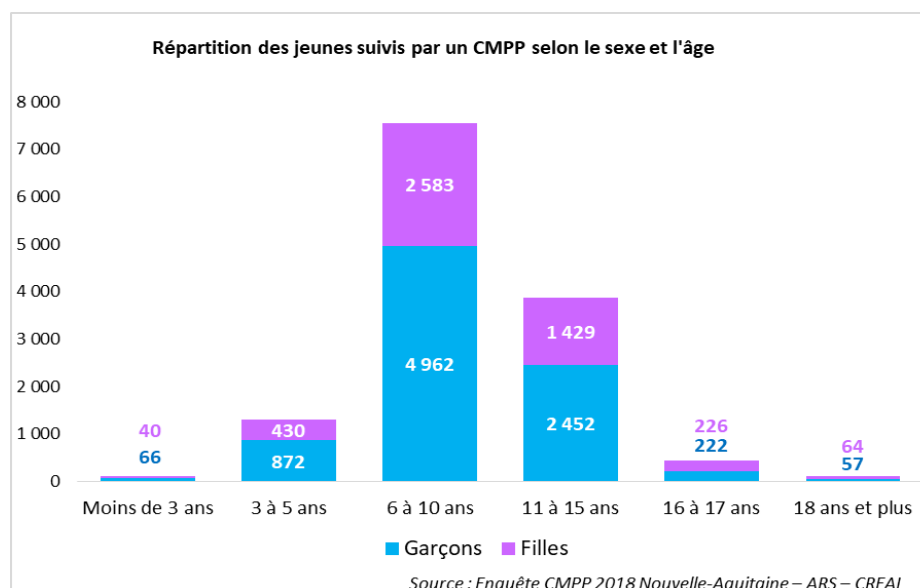
Au niveau régional, **63 000 jeunes ont donc bénéficié d'un accompagnement mis en place par ces dispositifs de prise en charge ambulatoire** (hors CMP infanto-juvénile de Corrèze dont l'activité n'a pas été communiquée), dont **27%** par un CMPP. Les CMP étant des dispositifs sectorisés, ils sont répartis d'une façon plus homogène que les CMPP sur le territoire, ce qui en facilite l'accès. La part prise par les CMPP varie énormément selon le département, de 12/13% dans les Deux-Sèvres et en Gironde jusqu'à près de la moitié des flux, 45/46%, dans les Pyrénées-Atlantiques et la Creuse.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine  
Et ATI, RIM-P 2016 / Traitement : ARS Nouvelle-Aquitaine – DPSP, Pôle études, statistiques et prospective

## Sexe et âge

Les deux tiers des enfants suivis par un CMPP de Nouvelle-Aquitaine sont des garçons. Cette proportion est similaire à ce que l'on observe dans l'ensemble des ESMS et varie peu d'un département à l'autre (entre 60% et 69%). Les garçons sont donc surreprésentés par rapport à leurs poids dans la population régionale des moins de 20 ans (51% de garçons pour 49 ans de filles).



En termes de structure par âge, la répartition des deux sexes est très proche. La très grande majorité des jeunes (85%) est positionnée sur la **tranche d'âge de la scolarité obligatoire, soit les 6-15 ans** (dont 56% d'enfants de 6-10 ans et 29% de 11-15 ans). Les enfants âgés de moins de 6 ans représentent 10% des effectifs.

Un CMPP (Pau) regrette que les enfants ne soient pas accompagnés plus tôt « *L'approche préventive doit être développée dans un réseau avec les partenaires : la plupart des enfants qui nous sont adressés aux alentours de 6-8 ans présentaient déjà des symptômes significatifs dès la petite enfance* ».

## Le diagnostic

### Point méthodologique

Concernant le diagnostic des jeunes suivis, le rapport d'activité harmonisé des CMPP leur laisse la possibilité de répondre en référence à 2 classifications : la CFTMEA et la CIM10.

La CFTMEA, classification française des troubles mentaux des enfants et des adolescents, est un système de classification psychopathologique. La CFTMEA se veut un complément des systèmes internationaux (CIM-10) et américains (DSM) dans le domaine de la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle n'a pas de reconnaissance internationale mais reste assez utilisée par les pédopsychiatres français.

La CIM10, classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, est gérée par l'Organisation mondiale de la santé. Elle a pour but de permettre l'analyse systématique, l'interprétation et la comparaison des données de mortalité et de morbidité. La rubrique « troubles mentaux et du comportement » (F00 à F99) est utilisée dans ce questionnaire.

Certains CMPP ont choisi de remplir avec l'une de ces classifications, d'autres avec les deux. Toutefois, dans quelques cas, tous les jeunes ont été mis dans « pas de diagnostic ». D'autres enfin n'ont pas du tout renseigné cette question.

### Répartition des CMPP selon la classification choisie pour les diagnostics

	CFTMEA	CIM10	Nb CMPP répondants	Nb CMPP
16 - Charente*	0	0	0	3
17 - Charente-Maritime**	1	1	2	2
19 - Corrèze	0	3	3	3
23 - Creuse	1	0	1	1
24 - Dordogne	0	0	0	3
33 - Gironde <sup>1</sup>	1	4	4	4
40 - Landes <sup>1</sup>	1	1	1	1
47 - Lot-et-Garonne <sup>1</sup>	2	3	4	4
64 - Pyrénées-Atlantiques	1	0	1	4
79 - Deux-Sèvres <sup>1</sup>	1	1	1	1
86 - Vienne	0	1	1	1
87 - Haute-Vienne	2	2	2	2
Total	10	16	20	29

\* : tous codés en "Pas de diagnostic"

\*\* : pour la CIM10 un CMPP où tous codés en "Pas de diagnostics"

Il existe un tableau de correspondance entre ces 2 classifications (cf. page suivante). Toutefois, d'une classification à l'autre, certaines rubriques se chevauchent partiellement ou une rubrique peut être éclatée entre plusieurs autres rubriques.

Par exemple : la rubrique 7 *Troubles des conduites et du comportement* de la CFTMEA correspond à 3 rubriques de la CIM10 : F50-F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques, F10-F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives, F60 à F69 Troubles de la personnalité. Comment donc répartir les jeunes concernés par la rubrique 7 de la CFTMEA entre ces 3 rubriques ?

Au vu de ces éléments, il a été choisi de présenter les résultats de chacune des deux classifications indépendamment car la transformation des données CFTMEA en données CIM10 serait hasardeuse et apporterait des résultats faussés. D'ailleurs, le rapprochement des données des CMPP ayant utilisé les 2 classifications ne donne pas vraiment de résultats cohérents.

**Tableau de correspondance entre la CFTMEA et la CIM10**

<b>CTMEA</b>	<b>CIM10</b>
0 Variations de la normale	
1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme	F84 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme
1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	F20-F29 Schizophrénie, troubles schizothymiques et troubles délirants F30-39 Troubles de l'humeur (affectifs)
2 Troubles névrotiques	F40-F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
3 Pathologies limites	F90-F98 Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence
4 Troubles réactionnels	F40-F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
5 Déficiences mentales	F70-F79 Retard mental F0 Troubles mentaux organiques
6 Troubles du développement et des fonctions instrumentales	F80-F89 sauf F84 Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme
7 Troubles des conduites et du comportement	F50-F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques F10-F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives F60 à F69 Troubles de la personnalité
8 Troubles à expression somatique	F80-F89 sauf F84 Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme
9 Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion	F40-F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
Aucun de ces troubles	Aucun de ces troubles
Pas de diagnostic	Pas de diagnostic

**Tableau de correspondance entre la CIM10 et la CFTMEA**

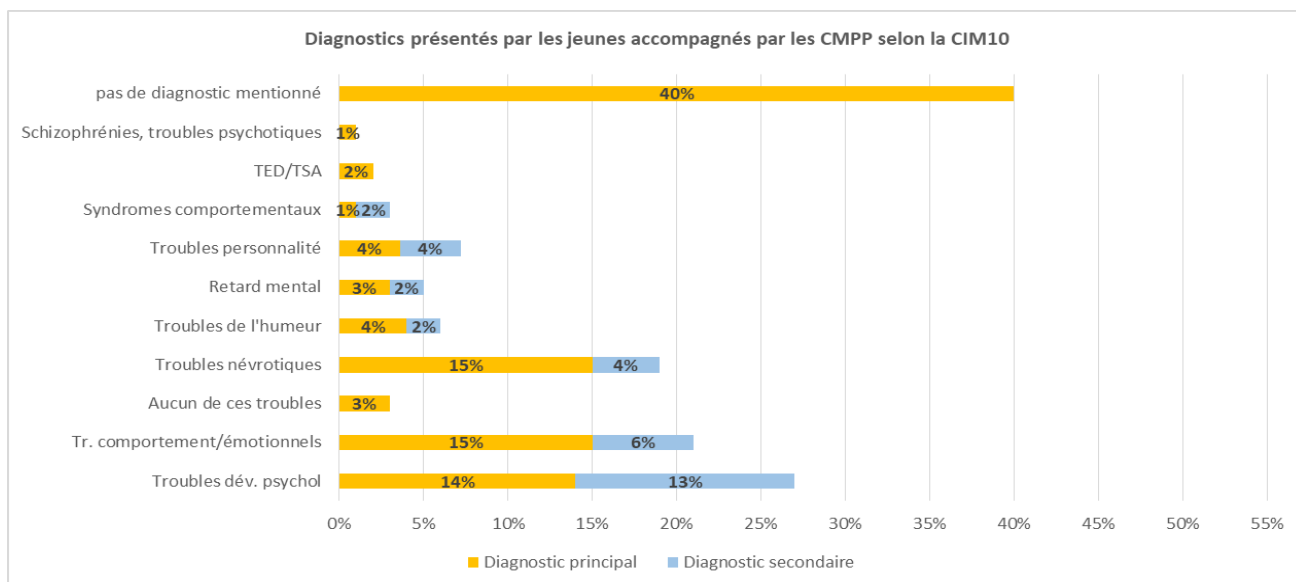
<b>CIM10</b>	<b>CFTMEA</b>
F0 Troubles mentaux organiques	5 Déficiences mentales
F10-F19 Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives	7 Troubles des conduites et du comportement
F20-F29 Schizophrénie, troubles schizothymiques et troubles délirants	1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence
F30-39 Troubles de l'humeur (affectifs)	1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence
F40-F48 Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	2 Troubles névrotiques 4 Troubles réactionnels 9 Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion
F50-F59 Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	7 Troubles des conduites et du comportement
F60 à F69 Troubles de la personnalité	7 Troubles des conduites et du comportement
F70-F79 Retard mental	5 Déficiences mentales
F80-F89 sauf F84 Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme	6 Troubles du développement et des fonctions instrumentales 8 Troubles à expression somatique
F84 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme	1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme
F90-F98 Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	3 Pathologies limites
Aucun de ces troubles	Aucun de ces troubles
Pas de diagnostic	Pas de diagnostic

Quelle que soit la classification utilisée, aucun diagnostic n'est mentionné pour 40 à 50% des enfants. Pour une partie d'entre eux, l'équipe du CMPP était, au moment du recueil de données, en train de conduire les examens et évaluations pour poser un diagnostic ; pour d'autres, le diagnostic est déjà posé et mentionné dans le dossier de l'enfant mais le CMPP n'a pas toujours eu le temps nécessaire (notamment en raison du manque de pédopsychiatre) de faire la codification pour remplir le rapport d'activité standardisé.



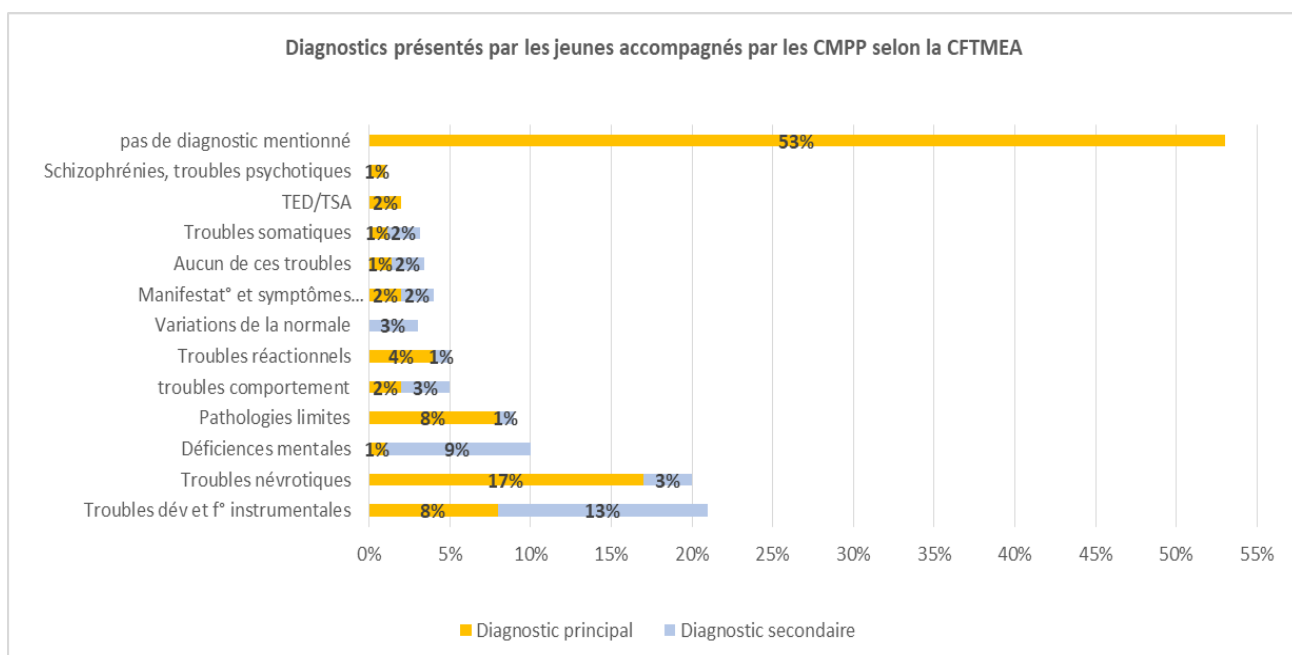
L'approche avec la CIM10<sup>10</sup> montre que la majeure partie des jeunes diagnostiqués avec cette classification (44% sur 60%), soit les trois quarts, sont concernés par :

- Des troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- Des troubles du développement psychologique (à l'exception des TED/TSA) concernant le langage, la parole, les acquisitions scolaires, le développement moteur etc.
- Des troubles du comportement et des troubles émotionnels, troubles de l'attention, avec ou sans hyperactivité.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

L'approche diagnostique avec la CFTMEA<sup>9</sup> offre un tableau plus éclaté des pathologies présentées par les jeunes suivis par les CMPP. Toutefois, l'importance des troubles névrotiques se dégage également de ces données, tout comme celle des troubles du développement et des fonctions instrumentales. Par contre, une déficience intellectuelle est signalée pour 10% des jeunes (essentiellement en déficience associée), alors qu'elle ne concerne que 5% des jeunes évalués avec la CIM10.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

<sup>10</sup> Détail en annexe

Quelle que soit la classification utilisée **la part des enfants avec des TED/TSA parmi les enfants diagnostiqués est très faible**, autour de 2%, ce qui est tout à fait conforme à d'autres observations. Une étude nationale récente a montré que 58% des CMPP comptait moins de 5% d'enfants avec TED/TSA parmi leur file active<sup>11</sup>. Les CMPP sont donc globalement peu sollicités pour des enfants présentant ce type de troubles. Tous ne sont d'ailleurs pas formés aux outils et techniques spécifiques de diagnostic et ne disposent pas d'un plateau technique susceptible d'accompagner les enfants présentant ces troubles en référence aux recommandations de la HAS.

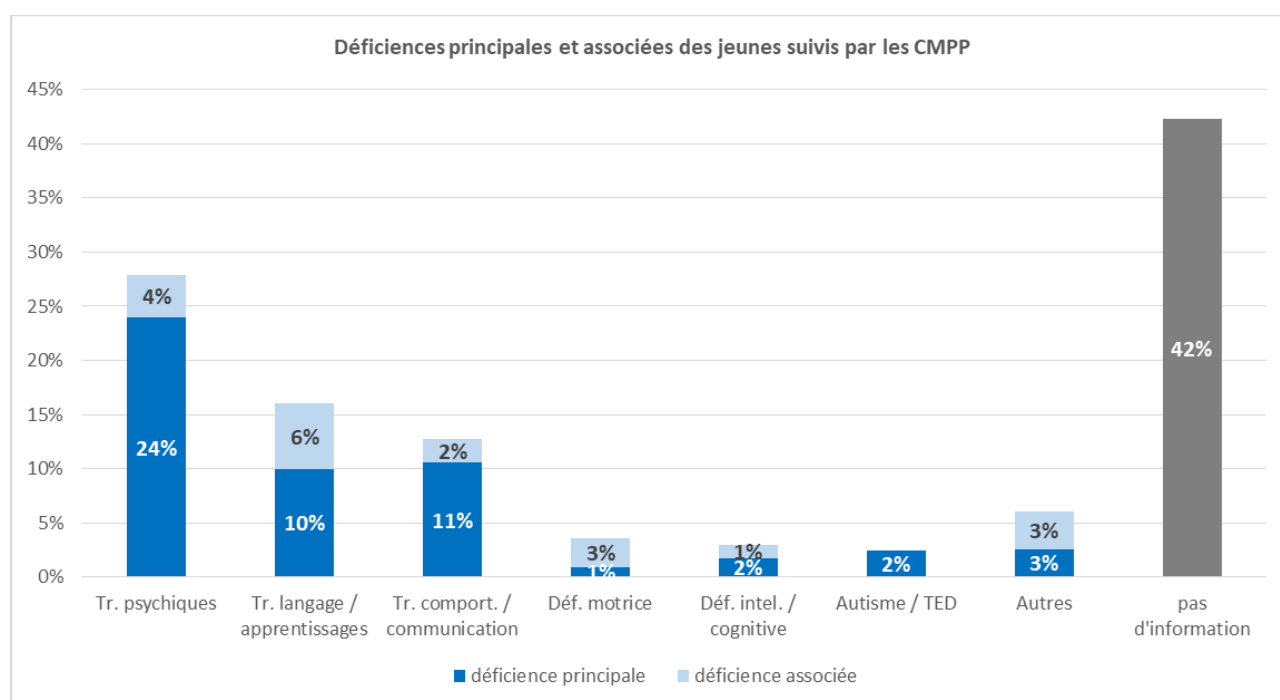
## Les déficiences

Les données présentées ici ne sont pas issues des rapports d'activité standardisés des CMPP mais des tableaux de bord de l'ANAP. Ces tableaux de bord observent l'activité et le public des ESMS avec une grille commune à toutes les catégories.

*Les CMPP ont indiqué lors des réunions de présentation qu'ils estimaient que la nomenclature proposée n'est pas adaptée aux jeunes qu'ils accompagnent et que le terme de déficience leur paraissait contestable pour décrire les troubles et manifestations comportementales présentées par ces jeunes.* Pour 58% des jeunes, des déficiences ont été signalées alors que seuls 14% ont une reconnaissance d'un handicap par la MDPH (cf. infra).

Les « déficiences » les plus représentées<sup>12</sup> sont en corrélation avec les diagnostics : troubles du psychisme pour près de 30%, troubles du langage ou des apprentissages et des troubles du comportement et de la communication. Ces troubles sont vraiment caractéristiques du public accompagné par un CMPP et peuvent se cumuler chez un même enfant.

Les autres types de déficiences ne concernent donc qu'une part peu importante des jeunes suivis.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREA Aquitaine

<sup>11</sup> CMPP et autisme, Fédération des CMPP, septembre-octobre 2017

<sup>12</sup> Détail en annexe

## Situation scolaire <sup>13</sup>

Les enfants de 3 ans ou plus entrés dans un CMPP de Nouvelle-Aquitaine au cours de l'année 2016 sont en **très grande majorité scolarisés en milieu ordinaire sans aménagement particulier (93%)**<sup>14</sup>.

Au niveau régional, 2% des élèves suivis en CMPP sont scolarisés en ULIS (mode de scolarisation qui concerne 1,5% de la population scolaire régionale)

Les jeunes de Corrèze, Charente et Deux-Sèvres sont un peu plus nombreux à suivre une scolarisation adaptée ou à être scolarisés en ULIS.

### Répartition des jeunes entrés dans l'année selon leur situation scolaire

	Nombre CMPP répondants	Scolarisation ordinaire	Scolarisation adaptée <sup>15</sup>	Scolarisation en ULIS	Scolarisation en ESMS	3ans et + non scolarisés	Autre mode de scolarisation	Scolarisation inconnue	Total
Charente	1	87%	4%	<b>6%</b>	0%	<b>3%</b>	0%	0%	100%
Charente-Maritime	1	87%	1%	3%	0%	<b>2%</b>	0%	<b>8%</b>	100%
Corrèze	3	83%	<b>9%</b>	<b>7%</b>	0%	0%	0%	0%	100%
Creuse	1	97%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	100%
Dordogne	0								
Gironde	4	94%	1%	3%	0%	0%	0%	3%	100%
Landes	1	96%	0%	3%	0%	0%	1%	0%	100%
Lot-et-Garonne	4	97%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	100%
Pyrénées-Atlantiques	1	97%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	100%
Deux-Sèvres	1	90%	<b>5%</b>	2%	0%	0%	0%	3%	100%
Vienne	1	95%	1%	3%	0%	1%	0%	0%	100%
Haute-Vienne	2	97%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	100%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>93%</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREA Aquitaine

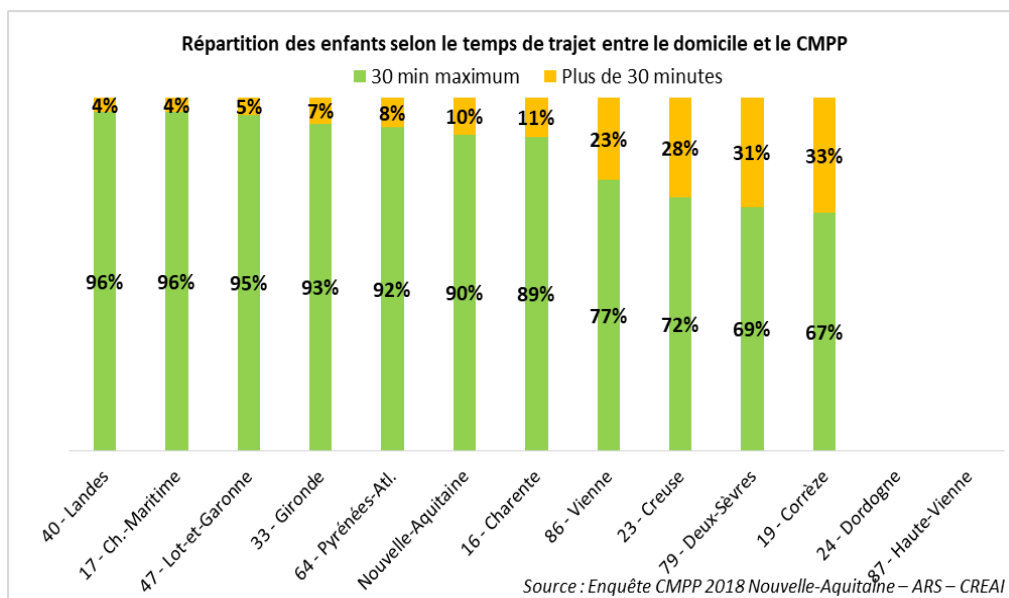
Le rapport d'activité normalisé prévoit aussi de recenser les accompagnements par les AVS ou EVS mais cette rubrique a été très peu renseignée par les CMPP et il n'est pas possible de présenter des résultats.

<sup>13</sup> La situation scolaire n'est observée dans les rapports d'activité harmonisés que pour les enfants entrés dans l'année concernée.

<sup>14</sup> Un tiers des CMPP n'a pas renseigné cette question

<sup>15</sup> SEGPA et EREA

## Distance domicile-CMPP



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

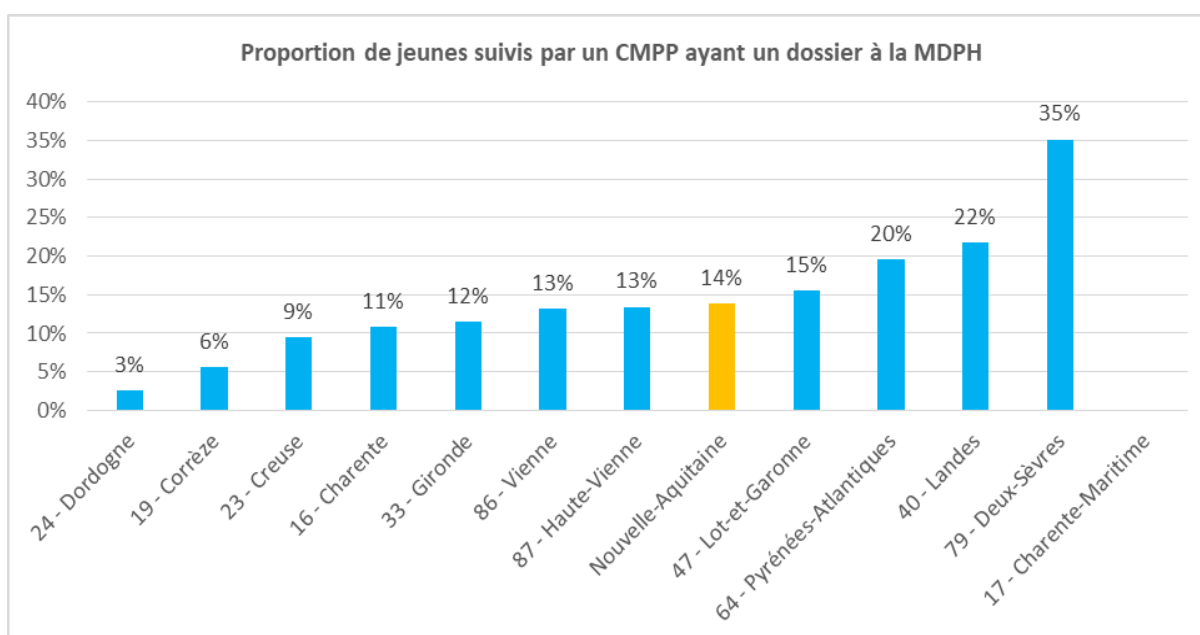
La très grande majorité (90%) des enfants ayant commencé leur suivi dans l'année réside à moins d'une demi-heure du CMPP.

Toutefois, pour les enfants de la Creuse, des Deux-Sèvres et de Corrèze les temps de trajets sont souvent plus longs.

## Reconnaissance de la situation de handicap par la MDPH

Globalement, 14% des jeunes suivis par les CMPP de Nouvelle-Aquitaine ont une reconnaissance de leur situation de handicap par la MDPH.

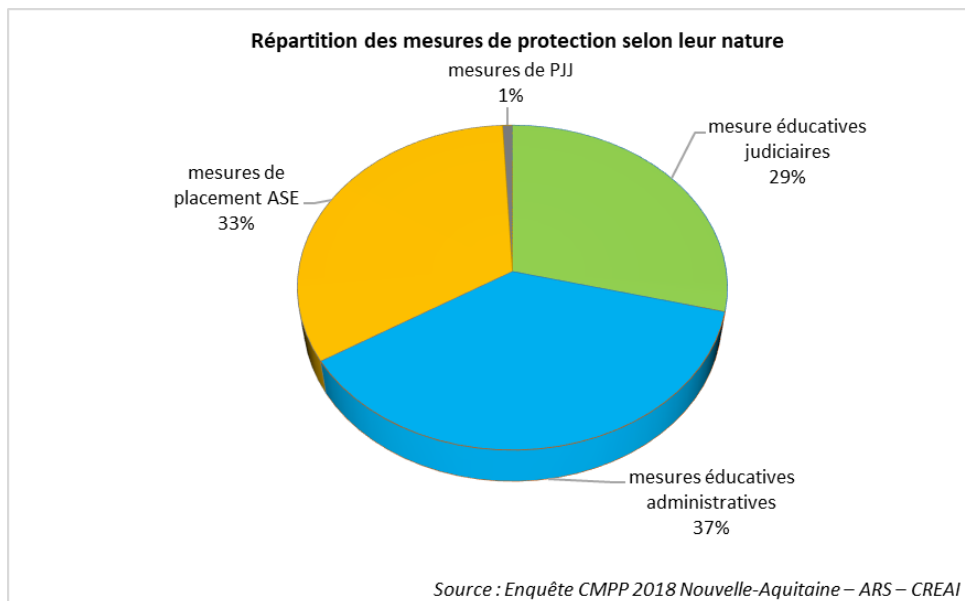
Les écarts entre les départements sont très importants (de 3% en Dordogne à 35% dans les Deux-Sèvres)<sup>16</sup> qui sont peut-être à mettre en rapport avec des pratiques différentes ou des publics aux caractéristiques particulières. Les raisons du passage en MDPH ne sont pas mentionnées dans les rapports d'activité des CMPP : demande d'AAEH pour financer un aide humaine ? demande d'AVS/AESH ? d'aide technique tel qu'un ordinateur? demande d'orientation vers un ESMS ?



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

<sup>16</sup> Voir en annexe les effectifs par département

## Existence d'une mesure de la Protection de l'Enfance



Au moins **12% des enfants** accompagnés par les CMPP bénéficient parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance. Cette donnée est très partielle car seuls les CMPP de 7 départements de la région ont répondu à cette question.

Dans les deux tiers des cas signalés, les enfants concernés sont suivis dans le cadre d'une AED ou d'une AEMO, le tiers restant fait l'objet d'un placement.

## L'accès au CMPP

### Origine de la demande

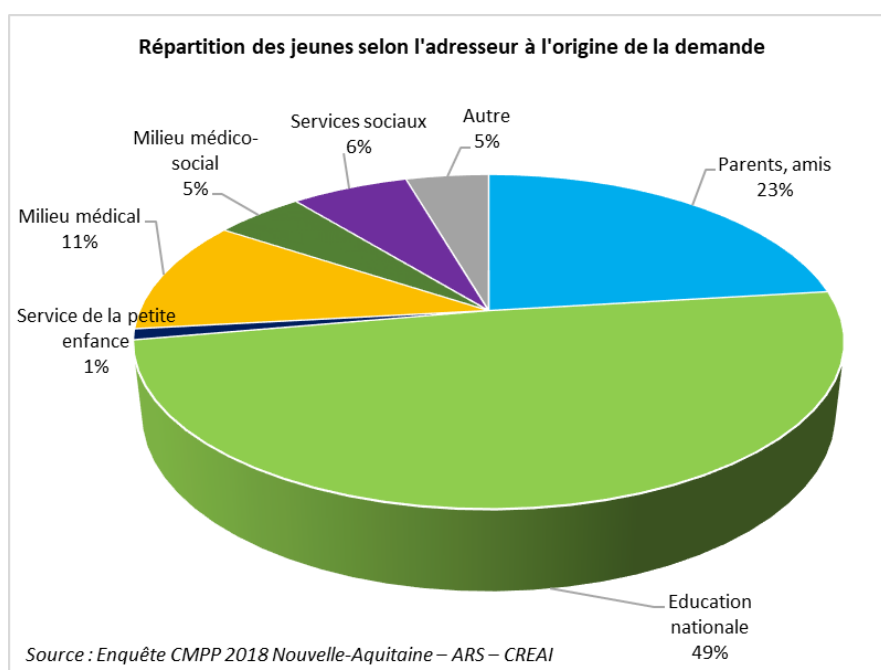
La demande de consultation au CMPP relève d'une démarche volontaire des intéressés (parents, enfants, tuteurs légaux) même si un tiers (médecin, organisme, enseignant...) a pu la conseiller.

**Pour la moitié des jeunes, c'est l'école** (enseignant ainsi qu'assistante sociale, infirmière ou médecin scolaires) qui est à l'origine de l'orientation vers le CMPP.

Pour un quart des jeunes, ce sont les parents ou des proches qui ont fait directement la demande.

Les autres « adresseurs » ne sont donc intervenus que pour un quart des situations. Parmi eux, les secteurs médical (11%) et médico-social (le plus souvent des CAMSP) sont les plus représentés.

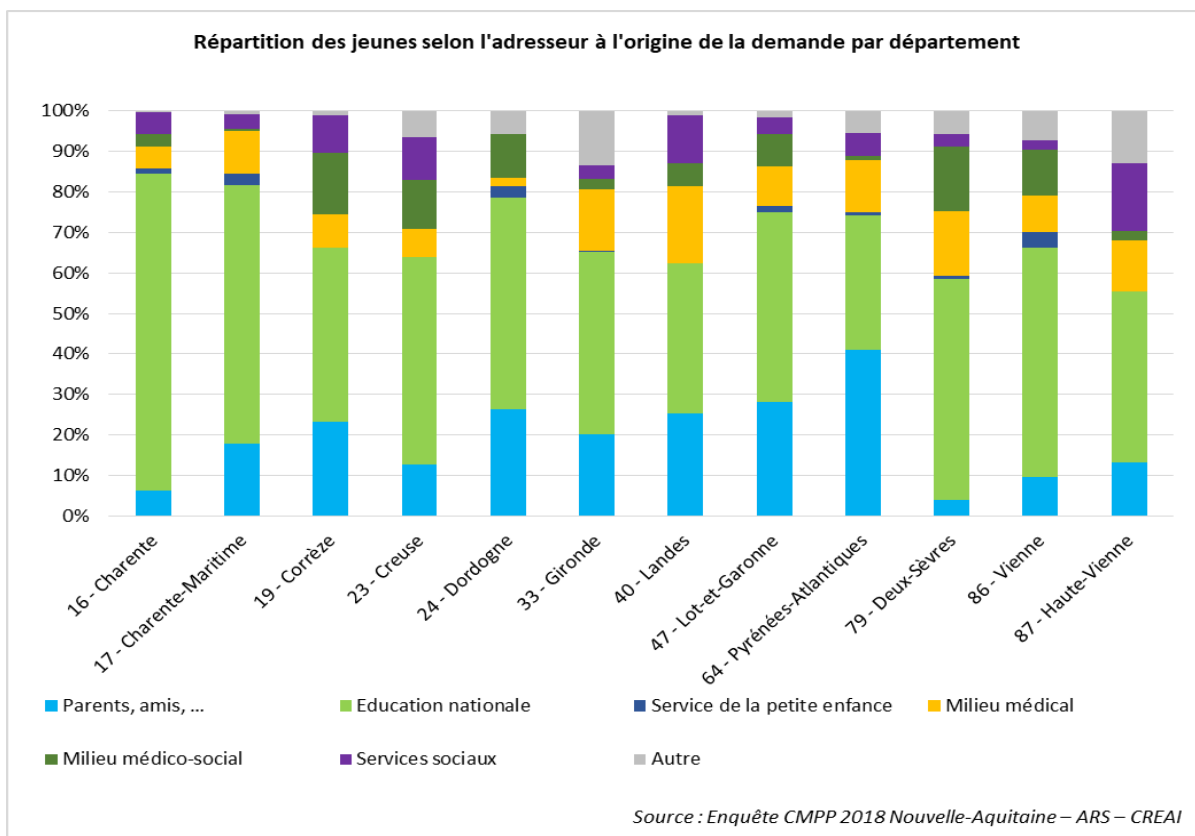
*A noter : les services petite enfance recouvrent essentiellement la PMI.*



Selon les départements, l'origine de la demande prend des configurations assez différentes. Ainsi, 78% des enfants fréquentant un CMPP de Charente ont été orientés par un acteur de l'Education nationale contre seulement 33% dans les Pyrénées-Atlantiques ou 37% dans les Landes.

De même, l'intervention du secteur médical est beaucoup plus marquée dans les Landes (19%) ou dans les Deux-Sèvres (16%) qu'en Dordogne (3%).

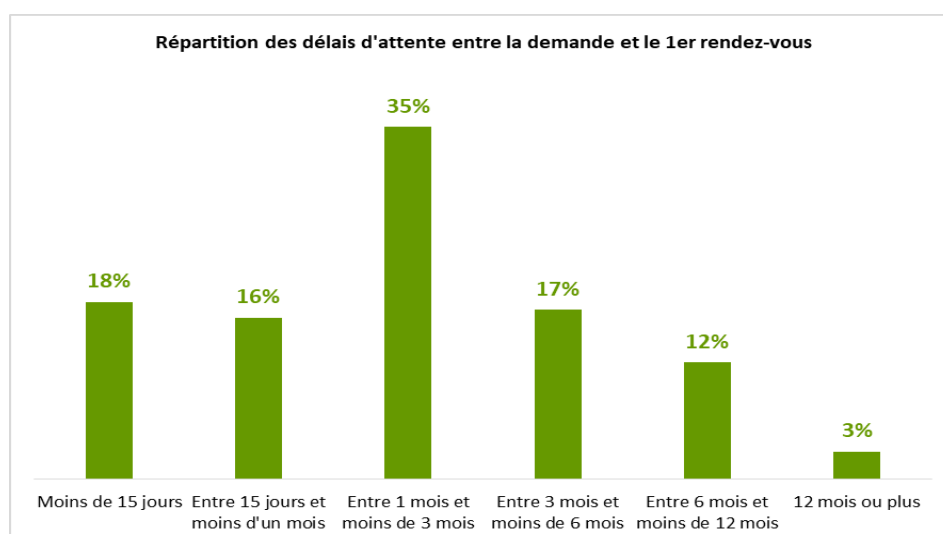
Enfin, le secteur médico-social est à l'origine des orientations de 16% des enfants dans les CMPP des Deux-Sèvres, ce qui peut expliquer dans ce département le fort taux de reconnaissance du handicap par la MDPH.



## Les délais d'attente<sup>17</sup>

Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous après un 1<sup>er</sup> contact s'échelonnent entre moins de 15 jours et plus d'un an et se répartissent globalement en 3 tiers :

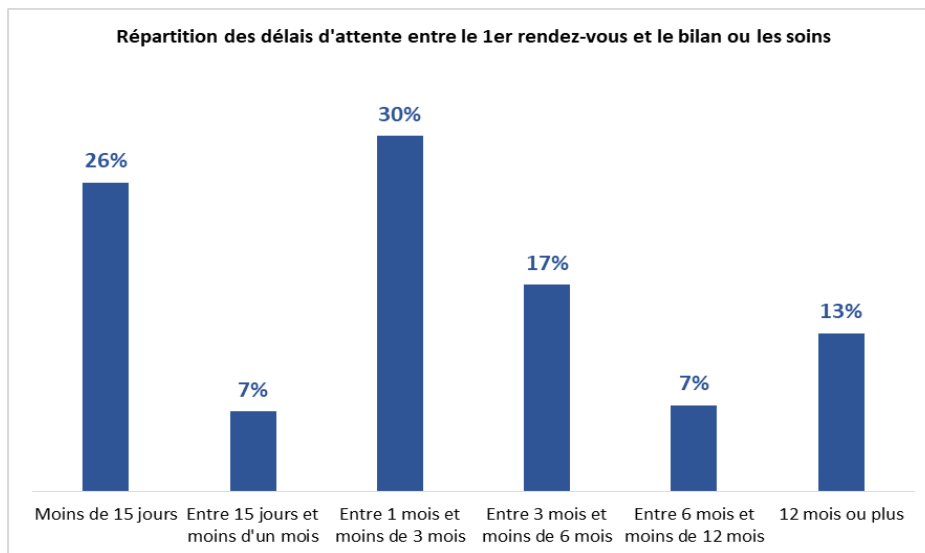
- 34% des demandes de RDV seront honorées en moins d'un mois
- 35% entre un et trois mois
- 32% nécessiteront au moins 3 mois d'attente, parfois beaucoup plus.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREA Aquitaine

<sup>17</sup> Ces données ne portent que sur la moitié des CMPP. Il n'est donc pas possible de proposer des données départementales.

Après un 1<sup>er</sup> RDV, un bilan et/ou le début des soins pourront être proposés rapidement (dans le mois qui suit) dans le tiers des CMPP. Dans les autres cas, les délais avec la mise en œuvre de soins seront plus ou moins importants, supérieurs à 3 mois dans 37% des CMPP ; ils correspondent à la phase de diagnostic qui peut nécessiter plusieurs types d'examen et durer plusieurs mois.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREA Aquitaine

Plusieurs CMPP expliquent l'importance de ces délais par la rareté de certaines compétences : « *Le manque de temps médical pédopsychiatre au sein du CMPP (mais également sur le territoire, la Creuse) complexifie l'accès aux soins pour les jeunes* » ou leur sur-sollicitation du fait de l'engorgement des autres dispositifs d'accompagnement sur le territoire « *Une plus grande fluidité de parcours de soin des enfants nous permettrait davantage de réactivité et une meilleure adaptation des réponses apportées* ». Certains CMPP cherchent à surmonter ces difficultés, comme en Lot-et-Garonne : « *Fluidifier le parcours interne de soin en réduisant les délais d'attente, par la mobilisation des ressources sur de nouveaux modes d'évaluation diagnostique* ».

#### Délais moyens d'attente entre le 1<sup>er</sup> contact avec le CMPP et entre la 1<sup>ère</sup> consultation et le début du suivi

	Délais moyens	
	entre le 1 <sup>er</sup> contact et la 1 <sup>ère</sup> consultation	entre la 1 <sup>ère</sup> consultation et le début du suivi
16 - Charente	3 mois	5 mois
17 - Charente-Maritime	2 mois	7 mois
19 - Corrèze	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>
23 - Creuse	1 mois	7 mois
24 - Dordogne	11 mois	6 mois
33 - Gironde	5 mois	6,7 mois
40 - Landes	2,5 mois	0,5 mois
47 - Lot-et-Garonne	0,9 mois	4,1 mois
64 - Pyrénées-Atlantiques	1,5 mois	5,3 mois
79 - Deux-Sèvres	5,9 mois	4,6 mois
86 - Vienne	8,5 mois	6,8 mois
87 - Haute-Vienne	2,5 mois	7,3 mois
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>3,7 mois</b>	<b>5,4 mois</b>

Sources : DREES ES 2014 – Exploitation : CREA Aquitaine.

A titre indicatif, les données collectées avec ES 2014<sup>1</sup> peuvent être rappelées. Ces données sont mesurées sous forme de « délais moyens » et non pas sous forme de fourchette comme dans le rapport d'activité harmonisé des CMPP, ce qui limite les comparaisons.

En 2014, le délai moyen pour obtenir un RDV après un 1<sup>er</sup> contact était de **3,7 mois** au niveau régional auquel s'ajoutait un délai de **5,4 mois** pour démarrer un suivi.



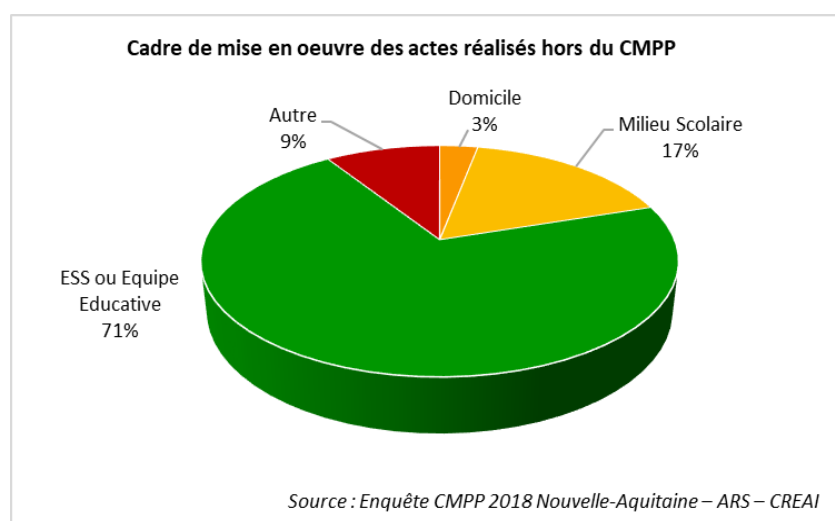
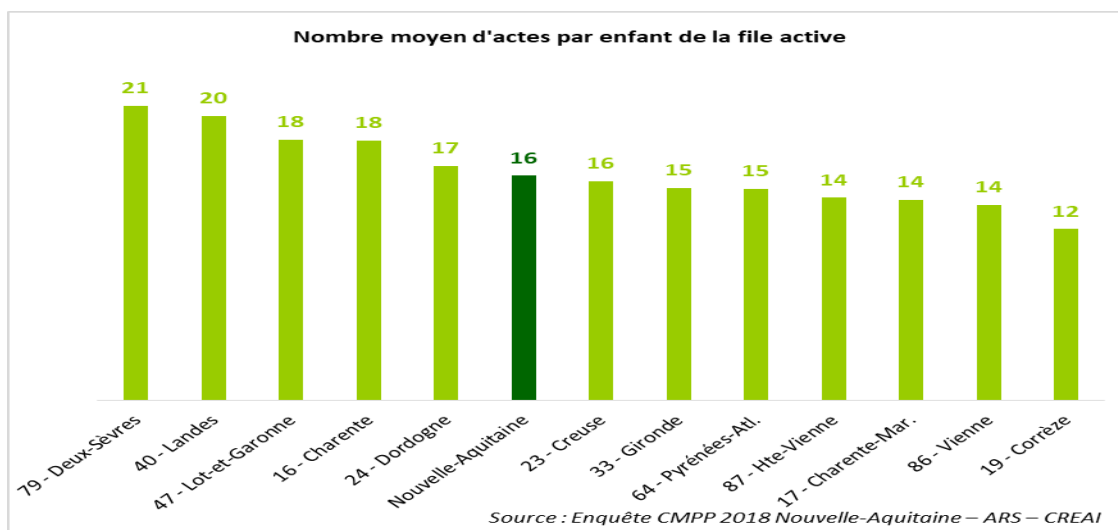
## L'activité des CMPP en 2016

### Les actes réalisés

Les CMPP de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé près de 285 500 actes<sup>18</sup> en 2016 (de 7 500 dans la Vienne à un peu plus de 50 000 dans les Pyrénées-Atlantiques)<sup>19</sup>.

Ce nombre total d'actes dépend des moyens humains et techniques à disposition du CMPP (cf. infra chapitre consacré aux ressources humaines) et probablement des particularités des situations des jeunes accompagnés.

Rapporté à la file active, le **nombre moyen d'actes réalisés dans l'année 2016 est de 16 par enfant au niveau régional** et varie de 12 en Corrèze à 21 dans les Deux-Sèvres et 20 dans les Landes (départements dans lesquels les taux d'enfants en situation de handicap sont les plus élevés). Il s'agit d'une valeur moyenne qui prend en compte l'ensemble des enfants suivis qu'ils aient été présents toute l'année d'observation ou seulement un ou deux mois.



A peine 1,5% des actes sont réalisés en dehors du CMPP. Dans ce cas, ils sont essentiellement mis en œuvre lors d'une équipe de suivi de scolarisation (ESS) ou d'une équipe éducative. Les actes réalisés en milieu scolaire ou à domicile sont peu nombreux.

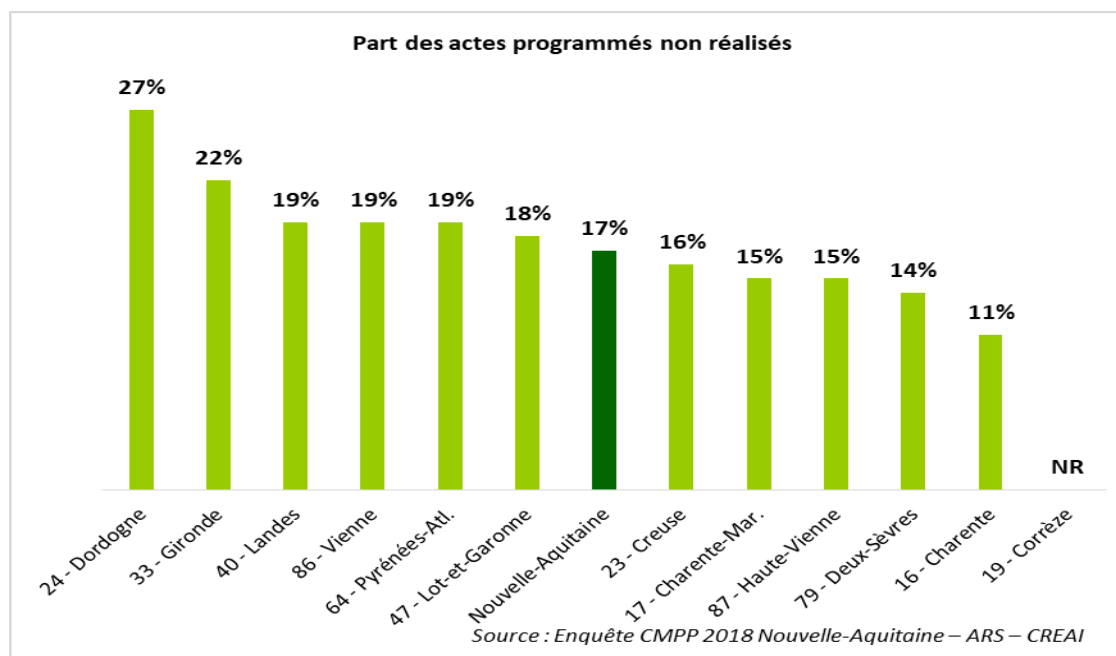
<sup>18</sup> Les actes sont les consultations, les examens, les rééducations, les participations à des groupes thérapeutiques.

<sup>19</sup> Voir en annexe : nombre d'actes réalisés par département

## Les actes non réalisés : 1 acte programmé sur 7 n'est pas réalisé

En 2016, 17% des actes programmés n'ont finalement pas été réalisés car l'enfant était absent (soit près de 59 000 actes)<sup>20</sup>. Cette proportion est importante et les raisons de ces RDV non honorés mériteraient d'être approfondies pour étudier les leviers permettant de les limiter. Le rapport d'activité standardisé n'aborde pas les raisons de ces absences mais les réunions de présentation ont permis d'en identifier quelques-unes. Ainsi ces absences sont plus fréquentes pendant les périodes de vacances scolaires, en cas de garde alternée de l'enfant (un des parents peut être moins « assidu » que l'autre mais résider aussi plus loin du CMPP). Elles sont moins fréquentes en début d'accompagnement et quand c'est un taxi qui assure les trajets.

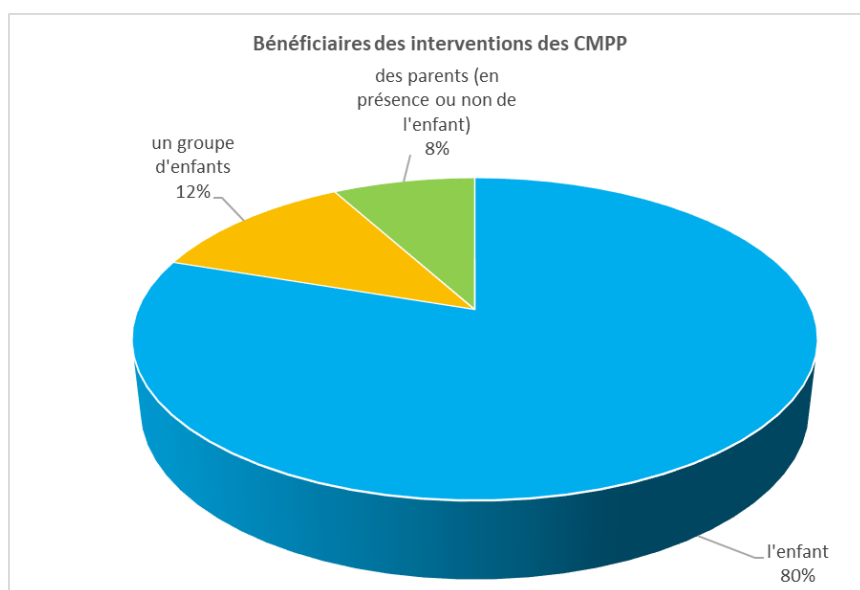
La Dordogne est la plus touchée avec 27% d'actes programmés non réalisés, le taux le plus bas est observé en Charente avec 11%. Depuis 2016, plusieurs CMPP pour mieux analyser ces données, distinguent les absences excusées qui permettent parfois de pouvoir faire bénéficier un autre enfant de la séance des absences non excusées.



<sup>20</sup> Moyenne nationale : 20%

## Intervenants et bénéficiaires des interventions

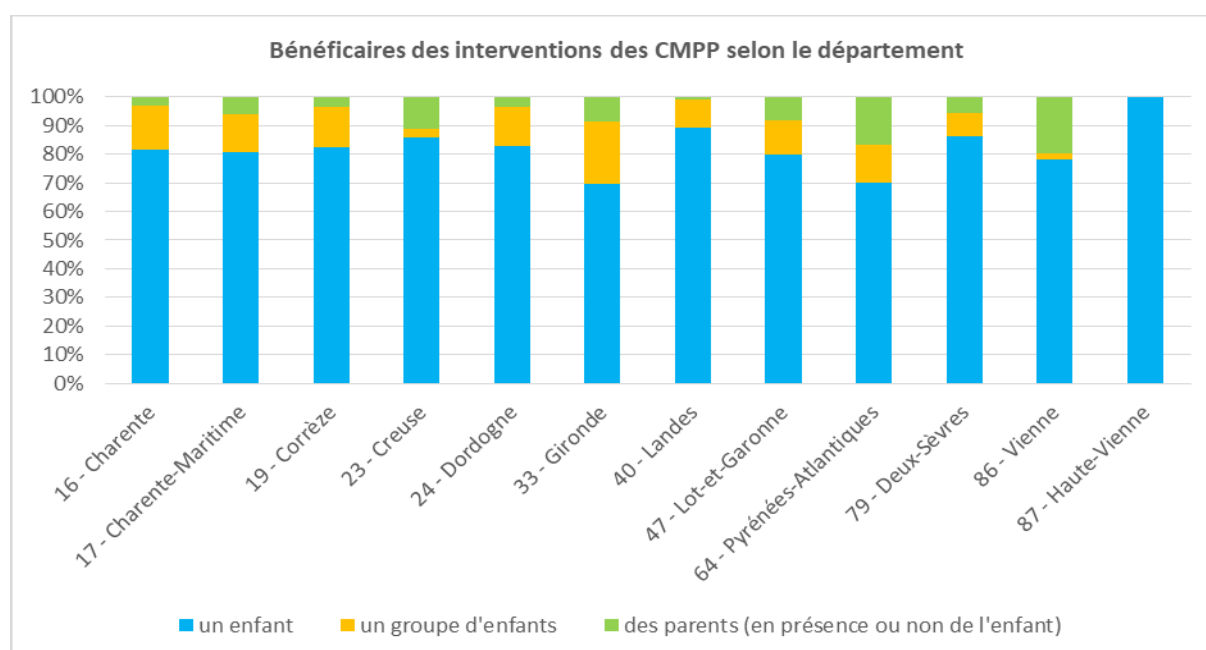
Les interventions mises en œuvre par les CMPP s'adressent en priorité à des enfants pris en charge individuellement (80%)<sup>21</sup>.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Ces proportions varient d'un CMPP à l'autre et donc d'un département à l'autre.

En Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, les interventions individuelles sont un peu moins fréquentes. Les CMPP de la Creuse et de la Vienne ne mettent en œuvre que très peu d'interventions auprès d'un groupe d'enfants. Ceux de la Haute-Vienne ne font que des interventions individuelles.<sup>22</sup>

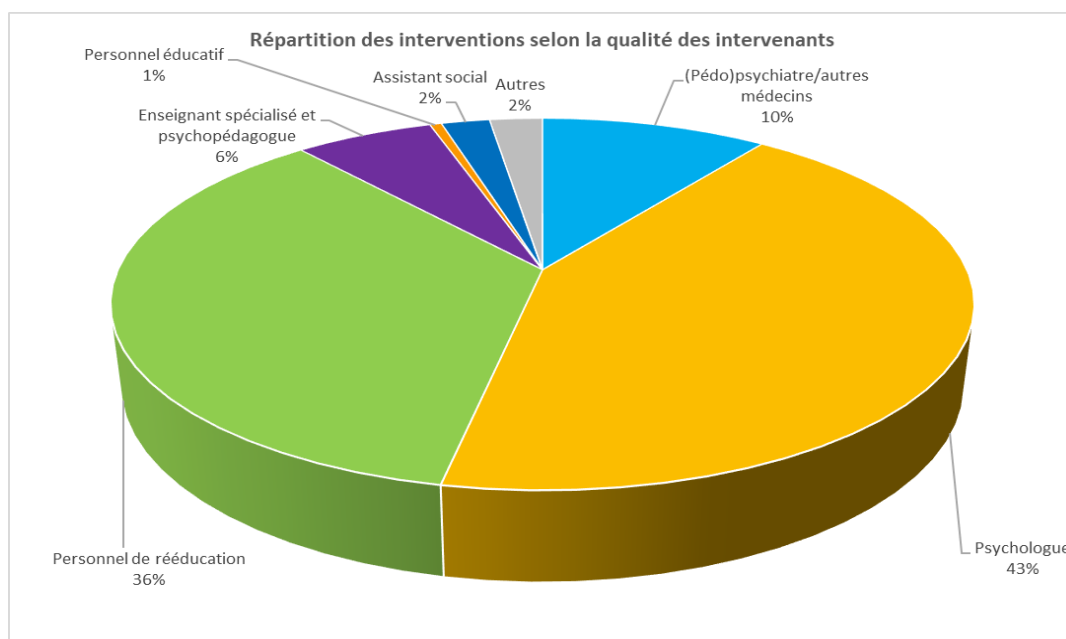


Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

<sup>21</sup> A noter, selon les consignes de remplissage du rapport d'activité, la notion d'intervention est un terme générique qui englobe tous les actes, séances et réunions concernant un enfant de la file active.

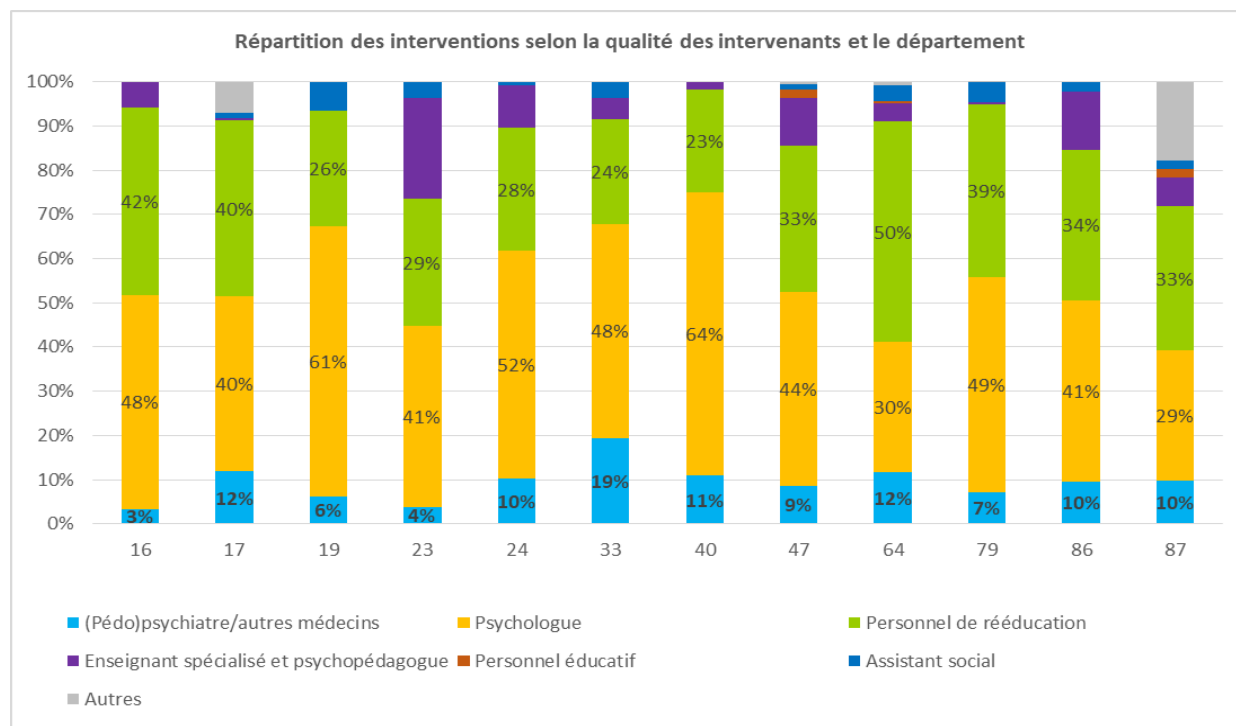
<sup>22</sup> Annexes : détails par département

Les psychologues représentent la catégorie de personnel la plus mobilisée ; ils réalisent 43% des interventions. Les personnels de rééducation (essentiellement orthophonistes et psychomotriciens) réalisent, quant à eux, 36% des interventions. Les médecins constituent la 3<sup>ème</sup> catégorie de personnel la plus représentée avec 10% des interventions.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Des différences apparaissent selon le département : beaucoup d'interventions assurées par des médecins en Gironde, très peu en Charente ou en Creuse ; place majeure des psychologues dans les Landes et en Corrèze, plus réduite en Haute-Vienne et dans les Pyrénées-Atlantiques. Dans ce dernier département, le personnel de rééducation est très représenté à l'inverse d'autres départements comme les Landes ou la Gironde.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Certains CMPP bénéficient de la **mise à disposition de personnel par l'Education nationale**. Au niveau régional, **6% des interventions des psychologues et 54% de celles des enseignants spécialisés et psychopédagogues** sont mises en œuvre par ces personnels.

Selon les départements, ces mises à disposition sont d'importance très variable mais globalement l'Education nationale confirme que cette politique de mise à disposition touche à sa fin.

**Part des interventions des psychologues et des enseignants spécialisés ou psychopédagogues réalisées par du personnel mis à disposition par l'Education Nationale (en %)**

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Psychologues	48%	0%	0%	0%	0%	6%	3%	0%	0%	7%	0%	<1%
Enseignants spé/psychopéda	100%	100%	0%	88%	100%	55%	0%	19%	0%	100%	100%	<%

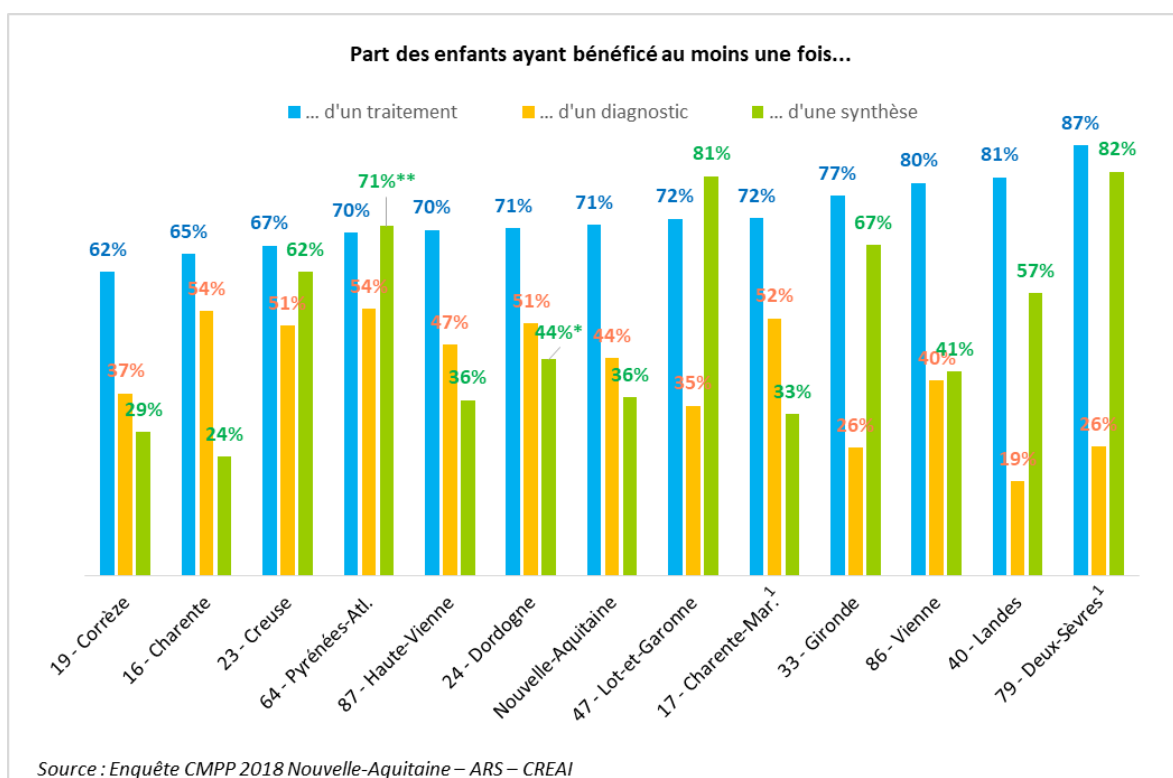
Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAM Aquitaine

*NB : Ces données doivent être lues en tenant compte du poids de chaque type d'intervention dans l'activité du CMPP. Par exemple, dans les Deux-Sèvres, 100% des interventions des enseignants spécialisés ou psychopédagogues sont réalisées par du personnel mis à disposition par l'Education nationale mais ces interventions ne représentent que 1% de l'activité du CMPP de ce département.*

## Diagnostic et traitement

En 2016, **70%** des enfants de la file active des CMPP ont bénéficié d'un traitement, **44%** d'un diagnostic, **36%** d'une synthèse.

Les enfants ayant bénéficié d'un traitement sont plus nombreux dans la Vienne, les Landes et les Deux-Sèvres. Les CMPP ayant mis en œuvre moins de traitement accompagnent peut-être davantage d'enfants dont l'évaluation est en cours. De même, le taux d'enfants concernés par une synthèse dans l'année est assez variable d'un département à l'autre (de 24% en Charente à 82% dans les Deux-Sèvres) et doit être lié à la part des enfants dont le traitement se déroule déjà depuis plusieurs mois mais aussi au rythme fixé par chaque CMPP pour réaliser ces synthèses.



### Définitions

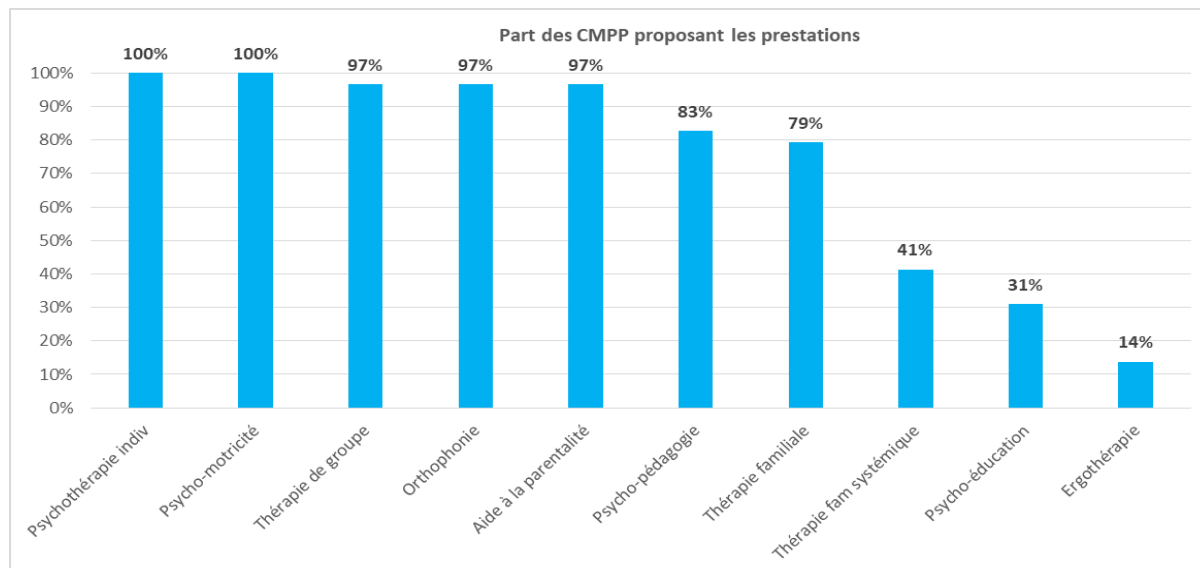
Nombre d'enfants de la file active ayant bénéficié d'un bilan-diagnostic pluridisciplinaire : le bilan a pour objectifs de poser un diagnostic, d'apprécier les besoins d'accompagnement et de soins de l'enfant au sein ou en dehors du CMPP et d'élaborer un éventuel projet de soin. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre d'un bilan, l'enfant sera compté dans cette catégorie.

Nombre d'enfants de la file active ayant bénéficié d'un traitement : enfants bénéficiant d'un traitement régulier. Dès la 1ère intervention faite dans le cadre de la mise en œuvre du projet de soin instaurant un suivi thérapeutique régulier, l'enfant sera compté dans cette catégorie.

Nombre total d'enfants de la file active ayant bénéficié d'au moins une synthèse individuelle : par synthèse individuelle, on entend l'évaluation de la situation de l'enfant initialement ou en cours d'accompagnement ou de soins, qui permet aux professionnels, sous la responsabilité d'un médecin de construire ou de moduler les modalités d'accompagnement de l'enfant au sein du CMPP ou d'envisager son orientation.

## Interventions mises en œuvre

Certaines interventions sont proposées dans tous les CMPP ou presque comme **les psychothérapies individuelles, la psychomotricité, les thérapies de groupe, l'orthophonie ou l'aide à la parentalité**. A l'inverse, les thérapies familiales systémiques, la psychoéducation et l'ergothérapie sont très peu mises en œuvre.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

## Nature des interventions proposées selon le département

	Psycho-thérapie individuelle	Psycho-pédagogie	Thérapie familiale	Thérapie familiale systémique	Thérapie de groupe	Psycho-éducation	Orthophonie	Ergothérapie	Psycho-motricité	Aide à la parentalité
Charente	3	3	2	1	3	2	3	0	3	3
Charente-Maritime	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2
Corrèze	3	0	1	1	3	0	2	1	3	3
Creuse	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1
Dordogne	3	3	2	1	3	0	3	0	3	3
Gironde	4	4	4	0	4	0	4	0	4	4
Landes	1	1	1	0	1	0	1	0	0	0
Lot-et-Gar.	4	3	3	2	3	3	4	0	4	4
Pyrénées-Atl.	4	3	3	3	4	1	4	1	4	4
Deux-Sèvres	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1
Vienne	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1
Haute-Vienne	2	2	2	1	2	1	2	1	3	2
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

**Thérapie familiale** : La thérapie familiale considère les troubles psychologiques et comportementaux du membre d'un groupe comme un symptôme du dysfonctionnement dudit groupe (généralement la famille). Elle implique donc un traitement du groupe et une participation de tous ses membres.

**Les thérapies systémiques familiales** ne sont pas des thérapies dites de groupe, leur caractère familial signifie qu'elles tiennent compte de l'implication de tous les membres qui composent la famille, mais ne traitent pas tous les membres en groupe. L'accent est mis sur la façon dont les autres membres de la famille (par rapport au « malade » désigné) entretiennent un comportement perturbé.

**Psychoéducation** : discipline spécialisée dans la prévention et l'intervention dans le domaine de l'adaptation psychosociale, principalement auprès des jeunes, issue de la thérapie cognitive et comportementale revendiquée comme outil d'éducation thérapeutique du patient.

## Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est proposé dans tous les CMPP mais sous des formes différentes. Tous les CMPP ou presque :

- évaluent les besoins en accompagnement social et/ou psychologique/psychiatrique des parents et les orientent vers les dispositifs appropriés ;
- travaillent en réseau afin de soutenir les familles en situation de vulnérabilités multiples ;
- facilitent l'expression des parents sur des difficultés relationnelles au sein de la fratrie et proposent un accompagnement
- encouragent et/ou restaurent le rôle des parents dans le développement et l'autonomie de leur enfant.

Quelques CMPP organisent des réunions thématiques et des formations (un CMPP en Gironde et un dans le Lot-et-Garonne) ou des groupes de paroles (Charente, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne).

Les CMPP du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de Gironde sont ceux qui proposent les interventions les plus variées auprès des parents.

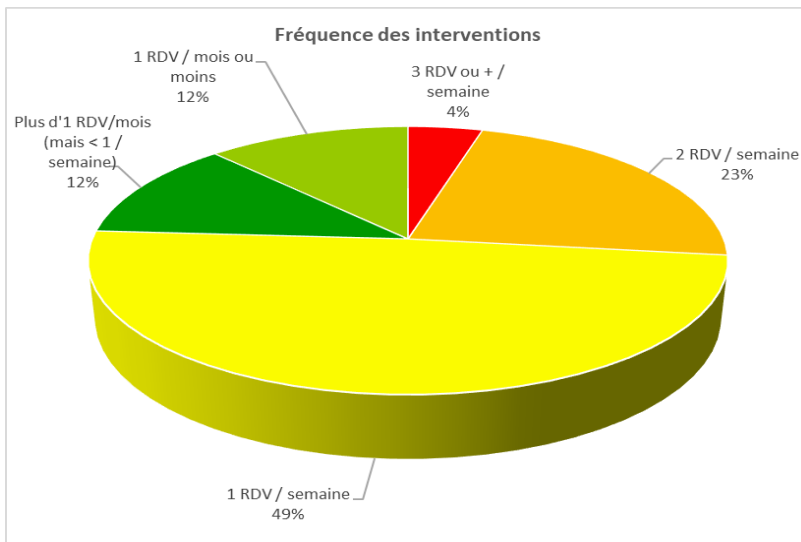
### Interventions proposées dans le cadre du soutien à la parentalité

	Nb de CMPP	Organisation de réunions et de formations	Groupe de paroles	Evaluation des besoins et orientation	Travail en réseau	Soutien à l'expression sur les difficultés relationnelles	Encouragement et/ou restauration du rôle des parents	Identification des ressources mobilisables
16 - Charente	3	0	1	3	3	3	3	3
17 - Charente-Maritime	2	0	0	2	2	2	2	2
19 - Corrèze	3	0	0	3	3	3	3	3
23 - Creuse	1	0	0	1	1	1	1	1
24 - Dordogne	3	0	0	2	3	3	3	3
33 - Gironde	4	1	0	4	4	4	4	4
40 - Landes	1	0	0	0	1	0	1	0
47 - Lot-et-Garonne	4	1	1	4	4	4	4	4
64 - Pyrénées-Atlantiques	4	0	2	4	4	4	4	4
79 - Deux-Sèvres	1	0	0	1	1	1	1	1
86 - Vienne	1	0	0	1	1	0	1	1
87 - Haute-Vienne	2	0	1	2	2	1	2	2
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI



## Fréquence des soins

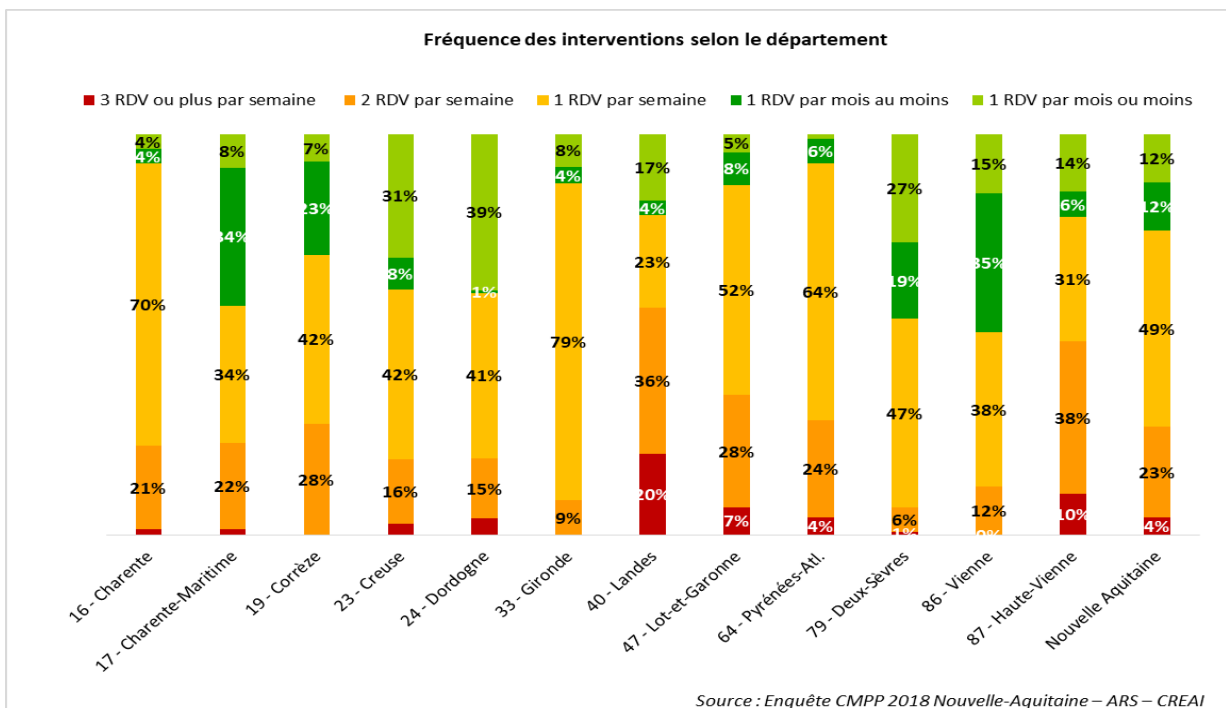


En moyenne, la moitié des enfants suivis par un CMPP a bénéficié d'un rendez-vous par semaine, près d'un quart de deux RDV.

La fréquence des séances peut varier en fonction de plusieurs paramètres : l'âge, la pathologie, l'environnement... Ce rythme varie aussi dans le temps, souvent plus soutenu dans le début de l'accompagnement.

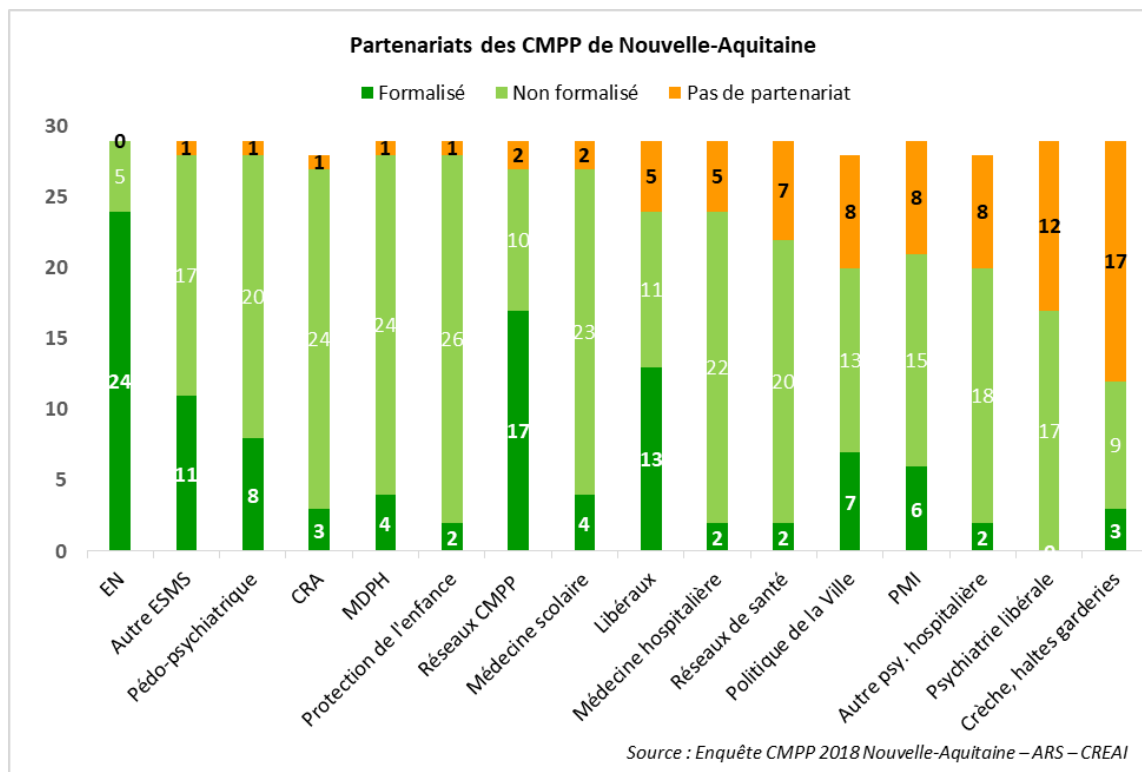
Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine :  
Exploitation : CREAI Aquitaine

Deux départements se démarquent par la fréquence des rendez-vous : les Landes et la Haute-Vienne dans lesquels respectivement 56 et 48% des enfants ont bénéficié de 2 ou 3 rendez-vous par semaine (16% au niveau régional). A l'inverse, les enfants suivis dans la Vienne ont bénéficié d'une prise en charge moins intense (50% des enfants ont moins d'un RDV par semaine voire par mois). Il faut toutefois prendre avec précaution ces résultats dans la mesure où la fréquence des RDV est établie en fonction des troubles des enfants, des éventuelles autres interventions dont ils peuvent bénéficier par ailleurs (professionnels libéraux, RASED...), des professionnels présents dans le CMPP et de la liste d'attente pour accéder à certains soins (comme l'orthophonie).



## Les partenariats

Les partenariats mis en place par les CMPP sont nombreux mais, la plupart du temps, ils ne sont pas formalisés.



Les trois partenaires avec lesquels les CMPP ont établi le plus de conventionnements sont l'Education nationale, les autres CMPP et les professionnels libéraux, en général des rééducateurs.

Ces partenariats, même s'ils sont globalement satisfaisants, doivent être déployés à tous les échelons des institutions concernées. « *Si le travail de coopération avec l'Ecole existe déjà dans des partenariats décisionnels, il manque encore des partenariats cliniques qui pourraient aider à comprendre les symptômes et comportements-problèmes qui se manifestent à l'école, et aider à améliorer la situation de l'enfant in situ* ».

Au-delà de ce cadre formalisé, la quasi-totalité des CMPP ont des partenariats actifs avec les services de la pédopsychiatrie (CMP et CATT), d'autres ESMS, les services de la Protection de l'Enfance et les MDPH. Concernant le travail avec les MDPH, des modalités plus opérantes sont identifiées « *nos compétences d'expertise diagnostique ne sont pas utilisées de façon utile : par exemple, multiplication des demandes de bilans complémentaires pour abonder un dossier déjà déposé à la MDPH, alors qu'ils n'apportent aucun éclairage pertinent comparé aux éléments cliniques et diagnostiques déjà fournis, et aboutissent à une surcharge qui n'a pas de sens pour l'enfant* » (CMPP Pau).

Au-delà de ces partenariats institutionnels ou mis en place autour de situations d'enfants, plusieurs CMPP souhaitent **une meilleure articulation entre leur offre et celles de l'Education nationale, de**

**la pédopsychiatrie et du médico-social et une meilleure définition des profils des enfants relevant de ces différents intervenants :**

- Améliorer la répartition/articulation de l'offre entre CMPP et CMP, renforcer l'action des CMPP vers les équipes pédagogiques (le P de pédagogique) pour favoriser le parcours des jeunes accompagnés (Deux-Sèvres).
- Repréciser le profil des enfants accueillis en CMPP (dans les textes : enfants présentant des troubles psycho-affectifs et des troubles des apprentissages) pour mieux travailler avec les partenaires (Education Nationale et services de pédopsychiatrie) et parvenir à une meilleure répartition au sein d'un maillage territorial. Or « *les CMPP sont engorgés en partie à cause du manque de moyens de l'Education nationale et de la pédopsychiatrie, ainsi qu'en raison d'une demande accrue d'aide de la part de tous les acteurs gravitant autour des enfants et repérant le CMPP comme seul acteur* » (Haute-Vienne).
- Faciliter les éventuelles orientations en ESMS (avec orientation MDPH) ou dispositifs sanitaires en renforçant le partenariat, privilégiant des interlocuteurs référents pour une plus grande appropriation du projet par la famille et l'enfant (Lot-et-Garonne).

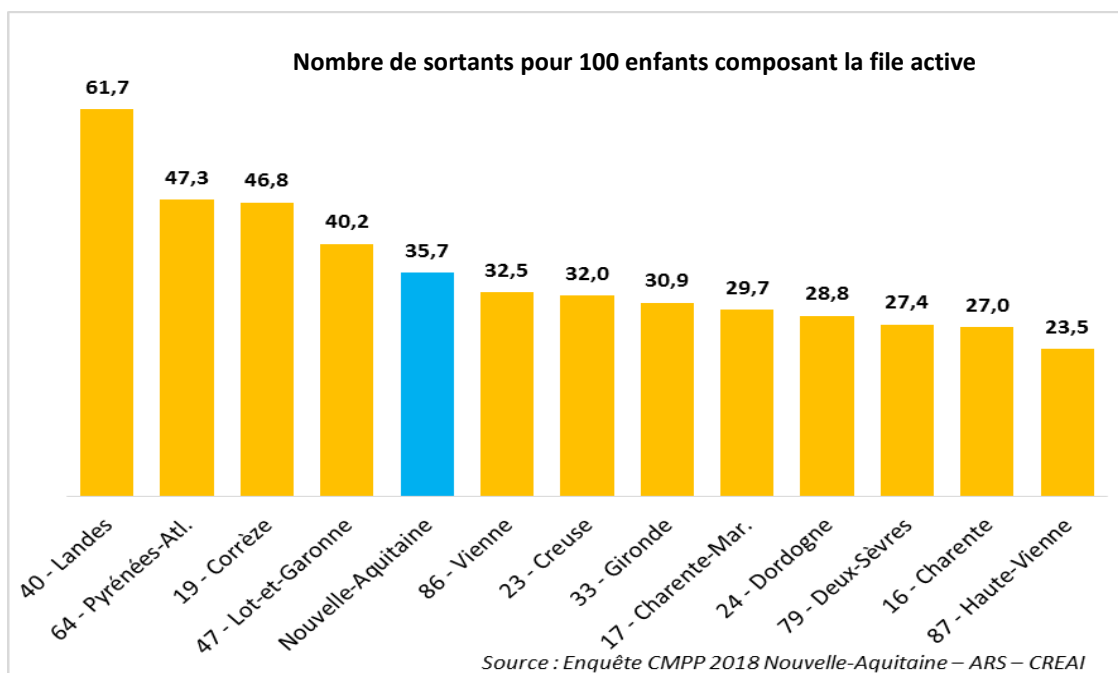
Toutefois, même si les missions de chaque intervenant doivent être clarifiées, le rôle généraliste des CMPP doit être préservé « *l'utilité du CMPP réside dans sa vocation à rester ouvert à tous les enfants et à tous types de demandes et de difficultés, à accueillir les situations complexes (à la frontière du thérapeutique, du social ou socio-éducatif) et à proposer une approche plurielle. En revanche, compter sur les CMPP uniquement comme lieux de diagnostics hyperspécialisés ou experts de troubles spécifiques serait probablement une erreur : à qui s'adresseraient alors ces familles dont l'enfant n'est ni "dys..." ni TSA, ni déficient intellectuel, mais qui est par exemple replié sur lui-même, ne se sent pas bien, ne sait pas comment le dire, n'apprend plus et inquiète ses parents ?* (CMPP Pau).

## Les jeunes sortis des CMPP en 2016

### Les flux des sortants

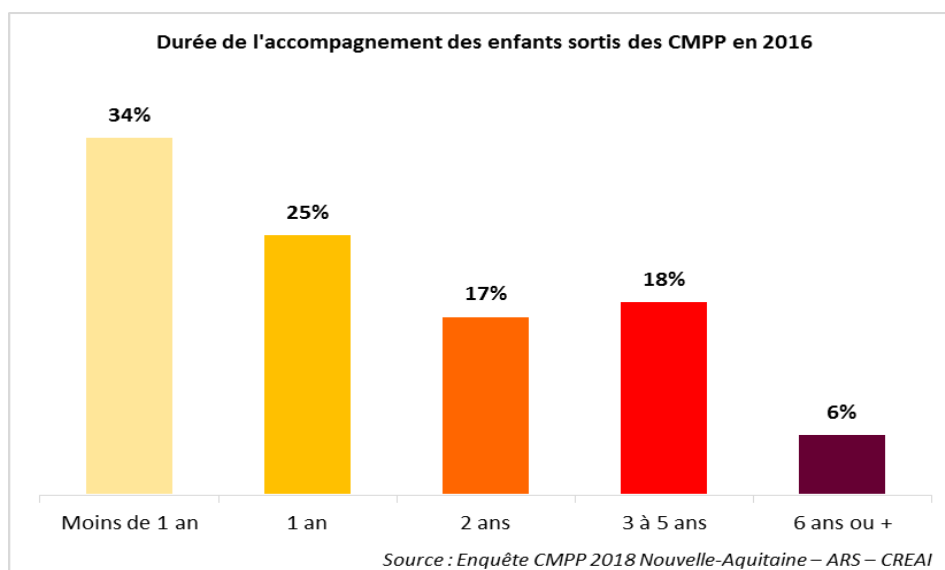
Au cours de l'année environ **4 800 enfants** sont sortis des CMPP, ce qui représente au niveau régional **36% de la file active**.

Ce flux de sortants a une intensité très variable selon le département, de 24% en Haute-Vienne à 62% dans les Landes.

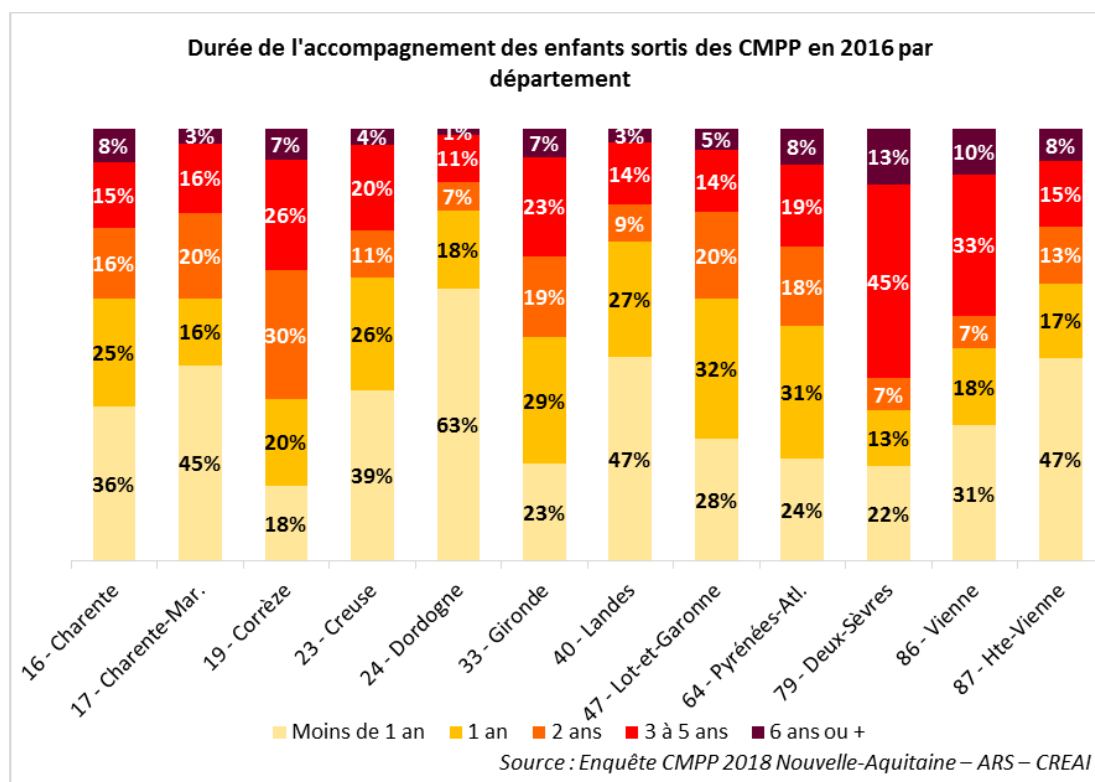


## Durée de l'accompagnement

Pour le tiers des jeunes sortis, la prise en charge a duré moins d'un an ; pour le quart d'entre eux, elle a duré au moins trois ans.



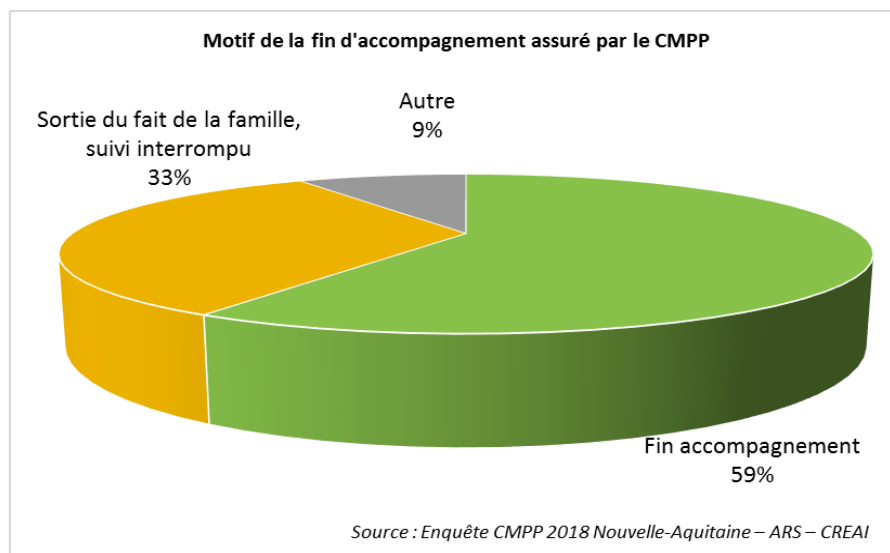
Selon les départements, les prises en charge sont plus ou moins longues<sup>23</sup>. En Dordogne, pour les deux tiers des enfants, elles sont inférieures à un an. A l'inverse, le département des Deux-Sèvres met en œuvre des accompagnements particulièrement longs : au moins 3 ans pour près de 60% des enfants.



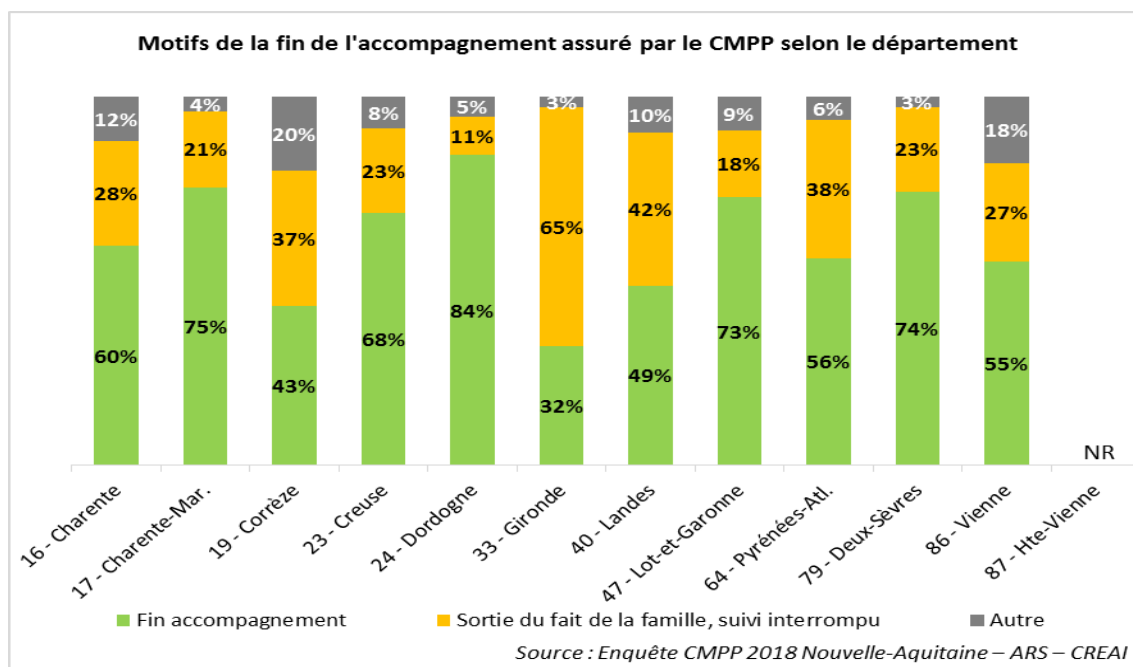
<sup>23</sup> A noter : dans certains CMPP, les durées de prise en charge peuvent inclure des périodes de rupture même longues

## Motif de la fin de l'accompagnement

Pour 60% des enfants, la fin de l'accompagnement est décidée de façon concertée entre le CMPP et la famille tandis que pour un tiers d'entre eux le suivi a été interrompu sur décision unilatérale de la famille.



Ces proportions varient d'un département à l'autre. En Dordogne, dans 84% des cas, la sortie est décidée de façon concertée avec la famille. A l'inverse, en Gironde, les deux tiers des sorties sont dues à une interruption de la prise en charge du fait de la famille.

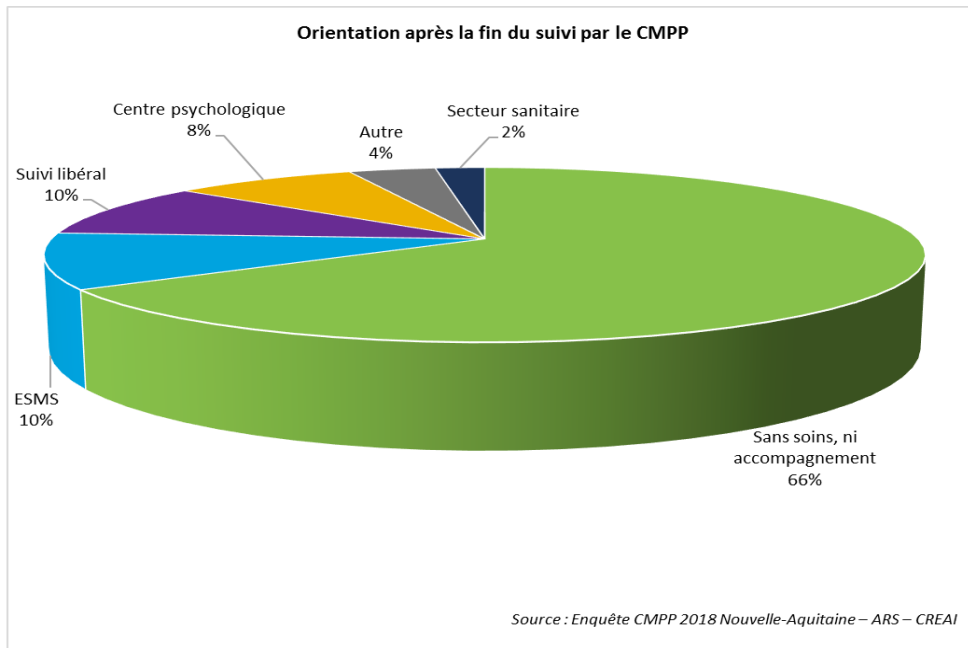


Les difficultés pour se rendre au CMPP peuvent constituer une des raisons contraignant les parents à cesser le suivi. Ainsi un CMPP de Charente indique : *les compagnies de transport interrompent parfois les soins car elles se plaignent que "les transports des enfants au CMPP ne sont pas rentables"*. Ces constats sont également faits dans d'autres départements avec la question de la distance qui quand elle est trop courte n'intéresse pas les taxis...

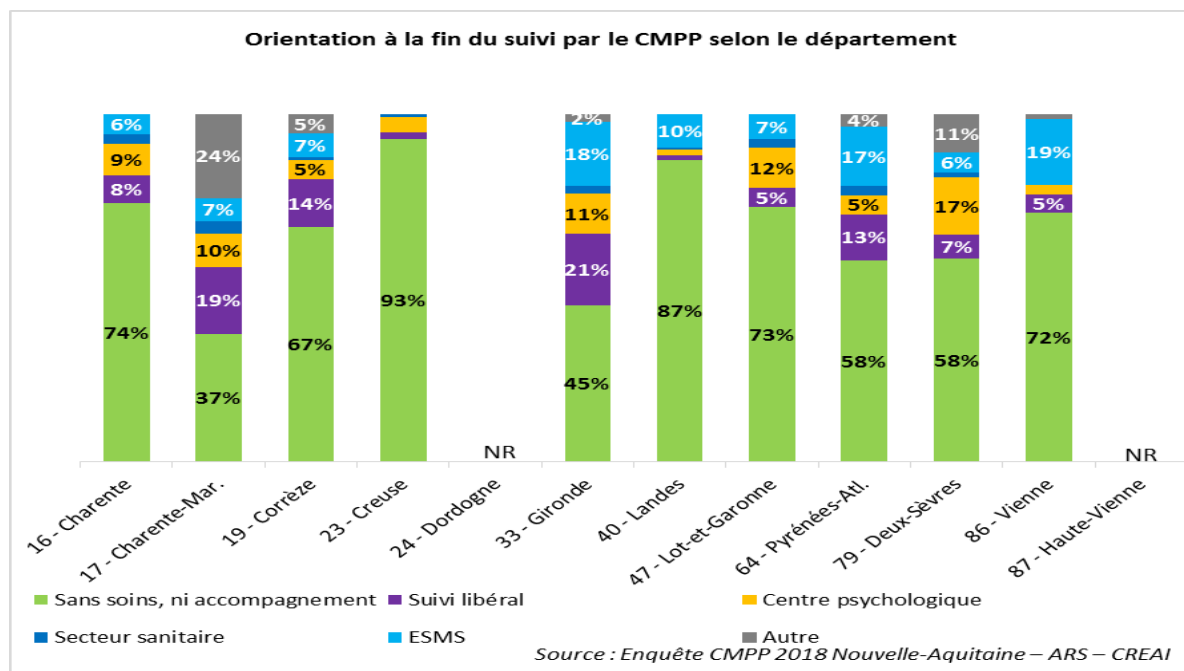
## Orientation à la fin de l'accompagnement

Dans les deux tiers des cas, les jeunes quittent le CMPP sans que des soins ou qu'un accompagnement médico-social soit nécessaire.

Les jeunes pour lesquels un suivi est mis en place se répartissent en 3 groupes d'importance comparable : 10% des enfants sont adressés à un ESMS, 10% bénéficient d'un suivi en libéral, 8% sont orientés vers un autre CMPP ou un dispositif de la psychiatrie (CMP ou CATTP).



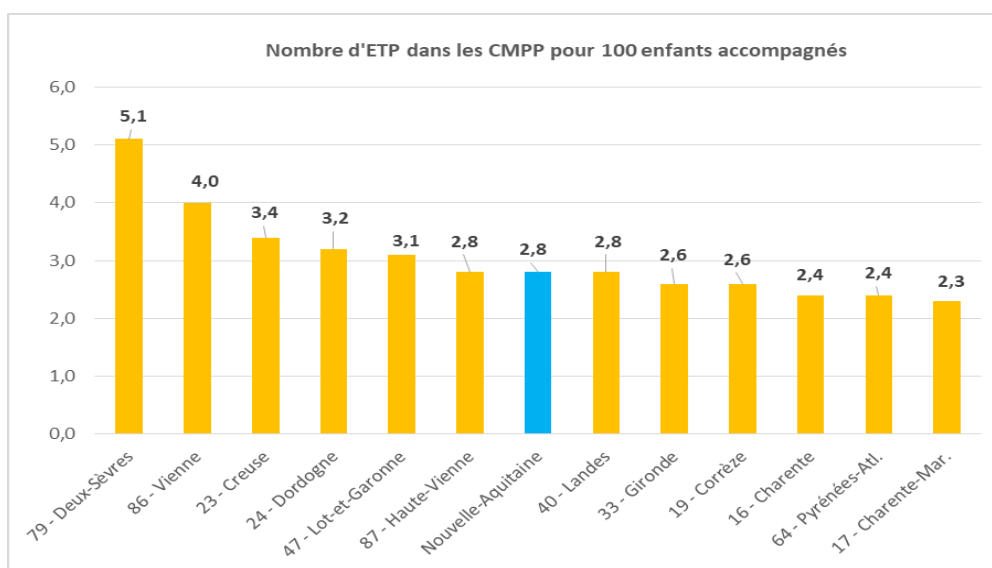
La proportion des enfants sortant sans nécessité de soins ou d'accompagnement varie de 37% en Charente-Maritime à 93% dans la Creuse. Un suivi en libéral est mis en place pour 20% des enfants de Charente-Maritime et de Gironde (moyenne 10%) ; de même, l'orientation vers un ESMS concerne près de 20% des jeunes de la Vienne, de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques (moyenne 10%).



## Les ressources humaines des CMPP

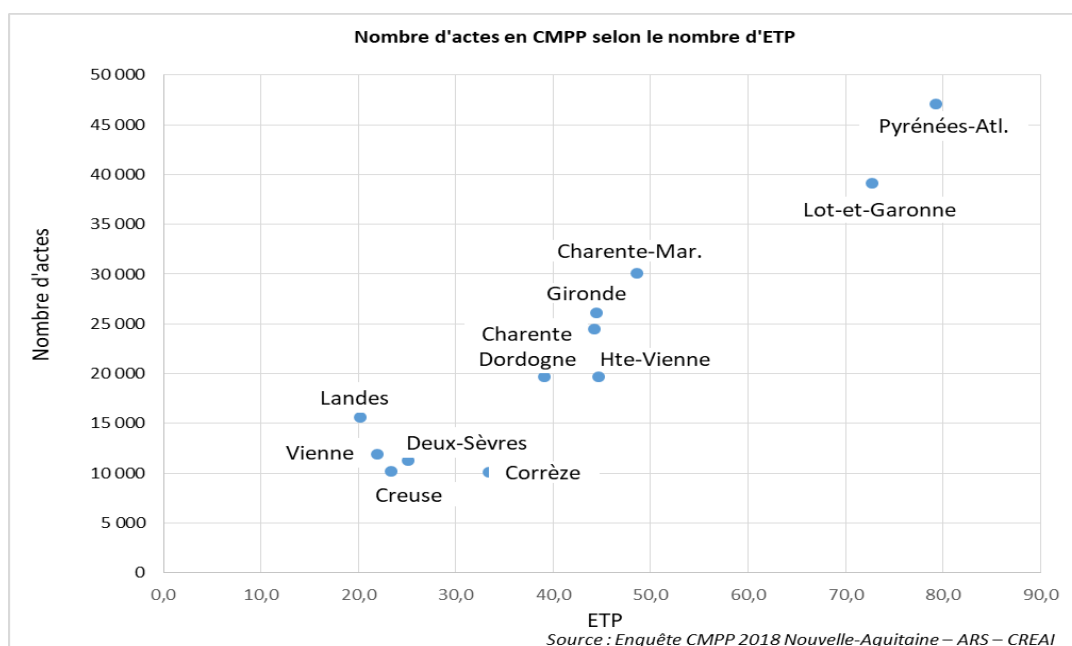
### Le volume des emplois

Globalement, les CMPP de Nouvelle-Aquitaine emploient près de **500 personnes en ETP**, soit, au vu de la file active régionale, **2,8 ETP pour 100 enfants accompagnés**. Selon le département, ces valeurs vont du simple au double : de 2,3 ETP en Charente-Maritime à plus de 5 dans les Deux-Sèvres. Toutefois, il faut noter que pour ce département, sont intégrés dans les ETP du CMPP, les ETP de l'équipe du dispositif spécifique de diagnostic des troubles d'apprentissage et du langage (ce qui constitue un biais).



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Par ailleurs, et en toute logique, globalement plus le nombre d'ETP est élevé plus le nombre d'actes augmente.



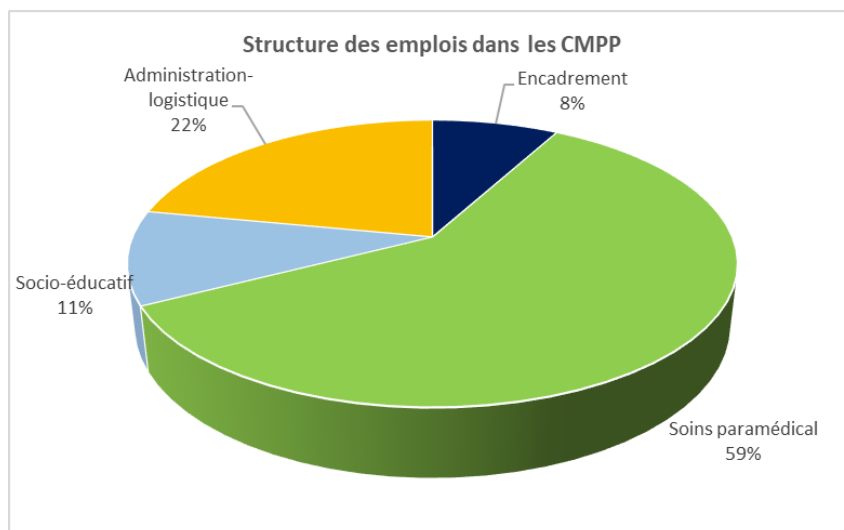
Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI



## Structure des emplois dans les CMPP

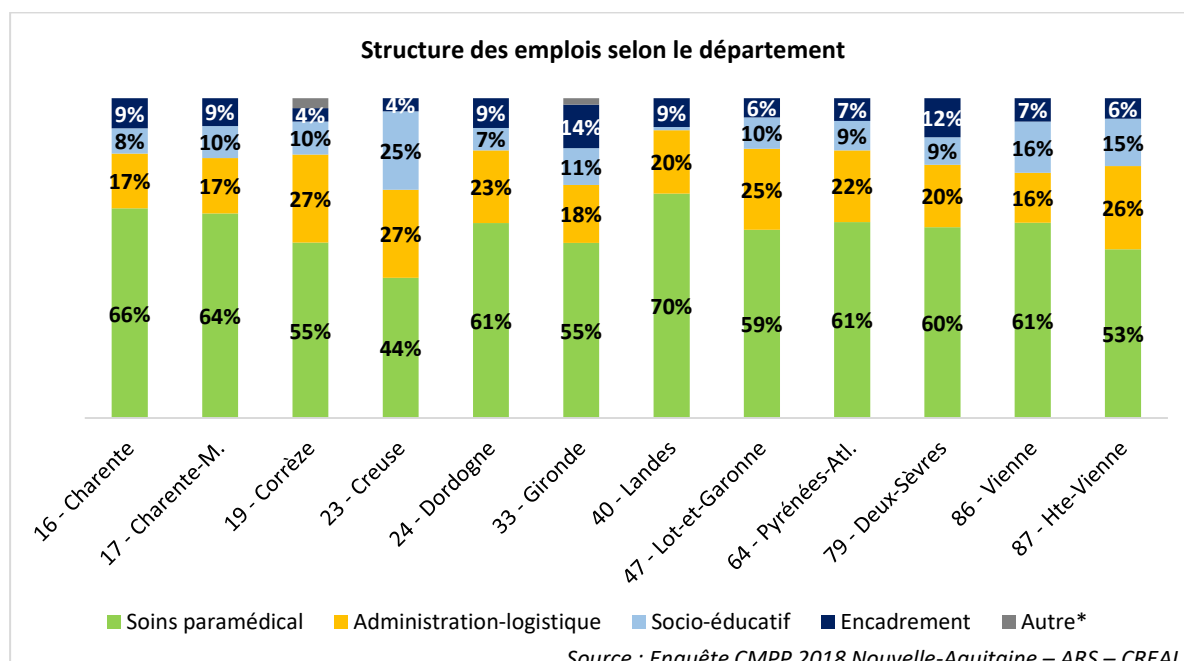
En moyenne au niveau régional, **70% des emplois des CMPP sont directement affectés à l'accompagnement des enfants**. Il s'agit, en très grande majorité, de paramédicaux et psychologues (60%) et autour de 10% de professionnels socio-éducatifs.

La part des emplois administratifs et logistiques paraît globalement importante pour des services assurant un accompagnement ambulatoire.



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

La part du personnel de soins et de rééducation est celle qui connaît les plus grandes variations selon le département<sup>24</sup> : de 44% des emplois en Creuse à 70% dans les Landes. En contrepartie, les CMPP de la Creuse sont ceux qui emploient le plus de personnel socio-éducatif.



Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

<sup>24</sup> En Gironde, le CMPP de Bordeaux apporte une précision sur l'évolution de son équipe depuis 2016 : Constitution de l'équipe EDAP – équipe diagnostic autisme de proximité - autour d'un pédopsychiatre, une neuropsychologue, un psychomotricien, une orthophoniste. L'EDAP va s'installer dans des locaux distincts du CMPP; les TSLA – troubles spécifiques du langage et des apprentissages - vont faire l'objet de formations spécifiques afin de créer une EDDYS en lien avec le centre de référence du langage.

## Les emplois non pourvus

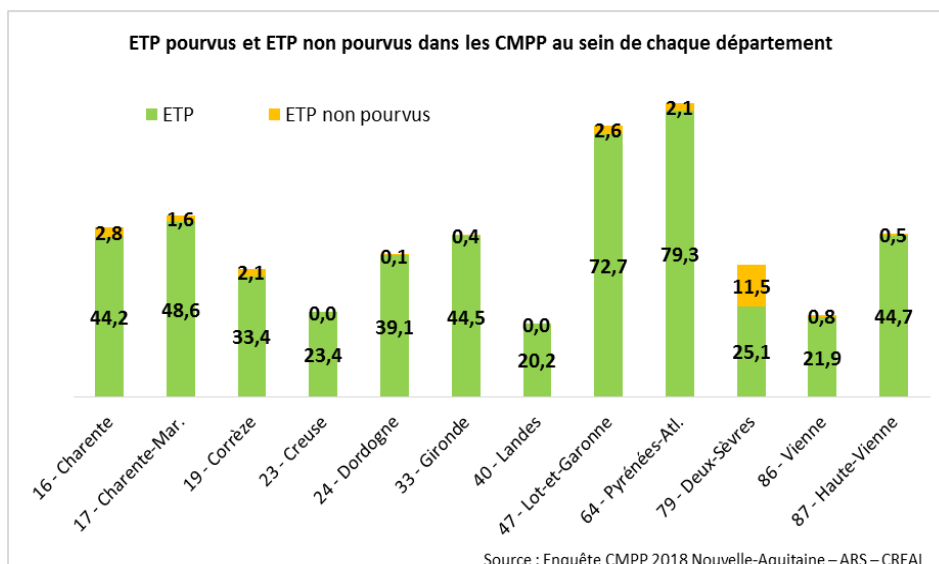
Sur les quelque 500 ETP prévus dans les comptes administratifs des CMPP en 2016, **25 n'étaient pas pourvus au 31 décembre, soit 5% de ces emplois.**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12	Part des emplois non pourvus
<b>Encadrement</b>	<b>40,48</b>	<b>2,17</b>	<b>5%</b>
Directeur EN / pour la part direction	12,50	0,00	0%
Médecin directeur / pour la part direction	12,53	1,61	11%
Directeur administratif / pour la part direction	11,16	0,56	5%
Chef de service / management et coordination	3,78	0,00	0%
Coordinateur / pour la part coordination	0,50	0,00	0%
<b>Soins paramédical</b>	<b>293,80</b>	<b>15,09</b>	<b>5%</b>
Psychiatre ou pédopsychiatre	18,89	3,57	16%
Pédiatre	1,55	0,00	0%
Autre médecin	1,33	0,00	0%
Orthophoniste	67,65	9,35	12%
Psychomotricien	64,37	0,40	1%
Autres personnels paramédicaux	0,45	0,00	0%
Psychologue	137,38	1,78	1%
Psychologue EN	2,19	0,00	0%
<b>Socio-éducatif</b>	<b>52,25</b>	<b>2,36</b>	<b>4%</b>
Enseignant	7,49	0,12	2%
Psychopédagogue	6,54	0,00	0%
Psychopédagogue EN	11,33	0,08	1%
Assistant de service social	21,71	1,64	7%
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	2,18	0,10	4%
Educateur de jeunes enfants	1,00	0,42	30%
Autre personnel éducatif	2,00	0,00	0%
<b>Administration-logistique</b>	<b>108,55</b>	<b>4,74</b>	<b>4%</b>
Secrétaire et personnel d'accueil	67,93	4,70	6%
Comptable	6,22	0,00	0%
Autres agents administratifs et comptabilité	13,24	0,04	0%
Agents des services généraux	21,17	0,00	0%
<b>Autre</b>	<b>1,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>495,94</b>	<b>25,36</b>	<b>5%</b>

Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

Toutes les catégories d'emploi sont concernées par des postes non pourvus, et en particulier :

- au niveau encadrement : 1,6 ETP de médecins-directeurs
- au niveau soins et paramédical : **3,6 ETP de pédopsychiatres et 9,4 d'orthophonistes**
- au niveau socio-éducatif : 1,6 ETP d'assistants de service social
- au niveau administratif : 4,70 ETP de secrétariat.



Le département le plus concerné par ces difficultés de recrutement est les Deux-Sèvres. A l'inverse, dans la Creuse et les Landes, il n'y a pas d'ETP non pourvu.

**Plusieurs CMPP expriment leurs inquiétudes à ce sujet en particulier concernant les orthophonistes :** « La difficulté à recruter des orthophonistes ne permet pas de répondre aux besoins spécifiques de certains enfants » et font des propositions sur le financement de leurs interventions « Compte tenu du fait que nous n'arrivons plus à recruter d'orthophonistes dans les institutions, il serait souhaitable que **les prises en charge complémentaires en orthophonie libérale soient plus facilement acceptées par les CPAM**, et ce, dans le cadre de projets de soins pilotés par le médecin responsable du CMPP ». Cette attente très forte a été réexprimée lors des réunions de présentations de ces résultats.

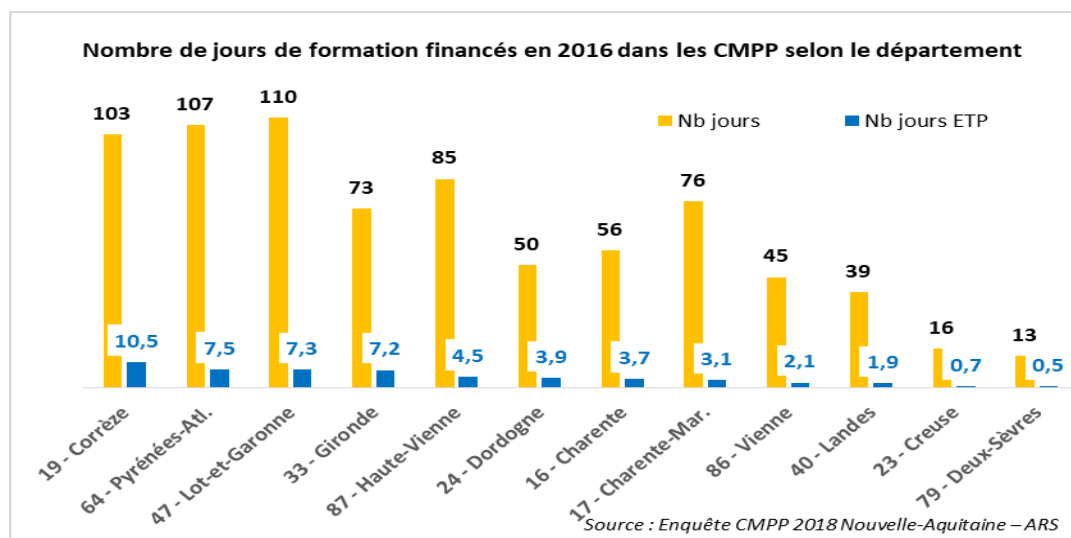
Au-delà des emplois budgétisés mais non pourvus, d'autres moyens humains font aussi défaut comme :

- en Corrèze : *Le temps de neuropsychologue et de psychomotricité est faible par rapport aux besoins repérés mais il y a des difficultés de recrutement sur ce territoire*
- en Gironde : où le renforcement du plateau technique est nécessaire concernant :
  - o *les professions paramédicales (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute...)* pour répondre aux besoins (situations sévères, fortes comorbidités particulièrement chez les plus jeunes enfants) mais également pour être en capacité de se mettre en conformité avec les délais de prises en charge recommandés par la HAS,
  - o *un éducateur(trice) spécialisé(e), afin de renforcer la coordination de la prise en charge au CMPP avec l'environnement de l'enfant,*
- en Creuse où certaines compétences nécessitent d'être préservées : *Le maintien des postes d'enseignants spécialisés est indispensable pour l'accueil des enfants présentant des troubles des apprentissages scolaires.*

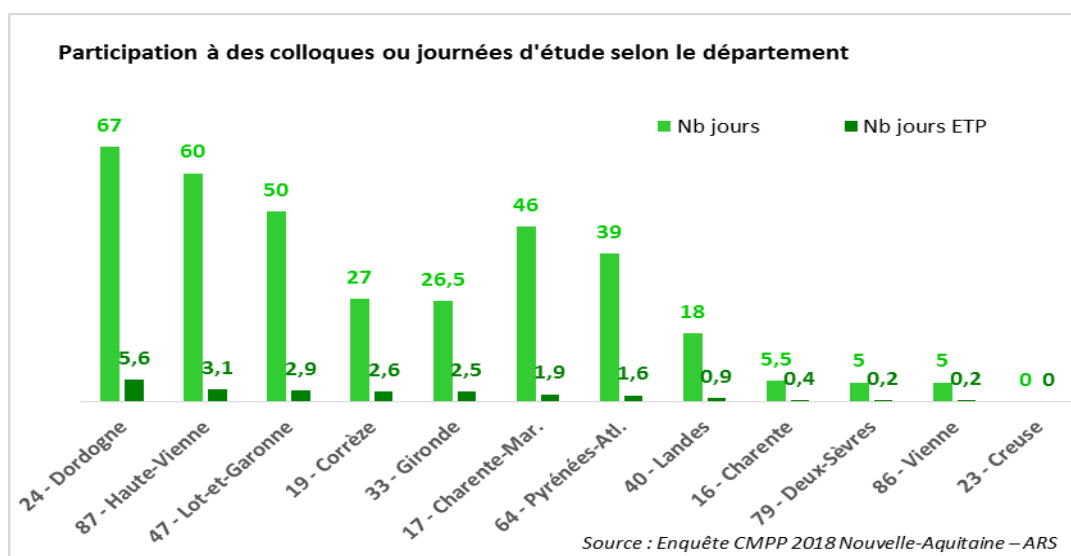
L'introduction de nouvelles compétences peu représentées dans les CMPP comme celle d'un éducateur conduit à faire un bilan très positif « l'éducateur est bien accepté par la famille car des liens concrets sont faits entre la proposition de soins émanant du CMPP et la vie quotidienne. Il en résulte une meilleure adhésion aux orientations si besoin, et un travail de prévention des distorsions réelles pouvant conduire à la maltraitance est possible. Le relais avec les services de l'ASE est facilité quand cela est nécessaire » (CMPP Pau).

## La formation continue des personnels de CMPP

En 2016, plus de 770 jours de formation continue ont été financés par les CMPP néo-aquitains pour leurs salariés, **soit en moyenne 1,6 jour par ETP**. Les CMPP de la Corrèze sont ceux où l'effort de formation a été le plus important.



En 2016, **350 journées de travail** des salariés des CMPP ont été consacrées à des colloques ou des journées d'études, soit en moyenne 0,7 journée par ETP.



Le temps investi dans ces manifestations a été important pour certains CMPP, en particulier ceux de Dordogne avec plus de 5 journées par ETP en 2016. A l'inverse, dans quelques départements (Deux-Sèvres, Vienne et Creuse), il est beaucoup plus faible. Mais ceci implique des efforts conséquents comme l'explique un CMPP de Charente-Maritime : « *En application des recommandations de bonnes pratiques, nous effectuons des bilans TSA et TSLA qui demandent un investissement horaire beaucoup plus important que par le passé, afin de faire face à ces nouvelles demandes diagnostiques, nous aurions besoin de renforcer notre équipe avec du temps de travail supplémentaires* ».

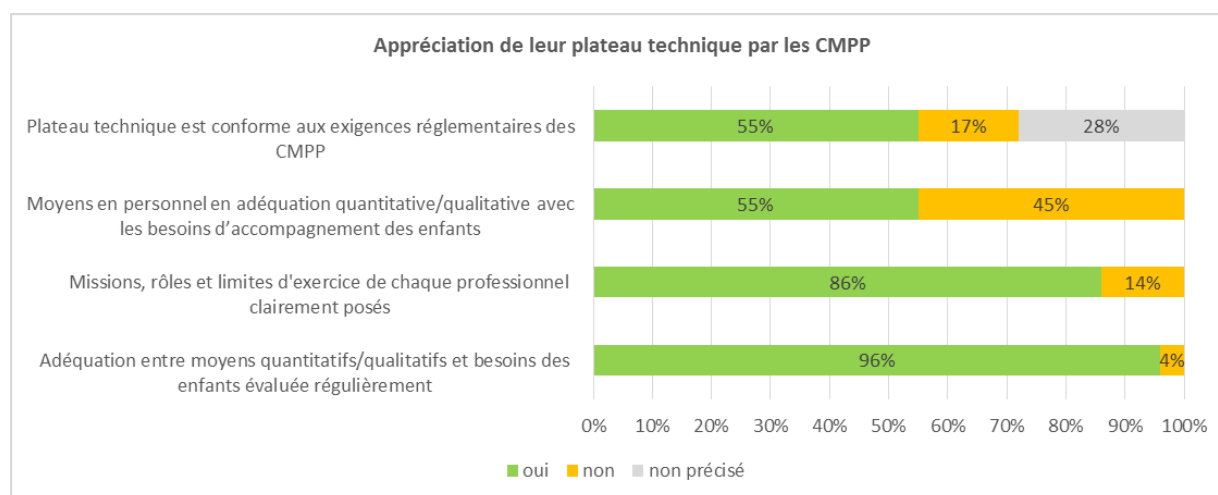
Toutefois, globalement les CMPP sont satisfaits des plans de formation mis en œuvre pour permettre d'acquérir les compétences nécessaires :

- autour des besoins nouveaux des enfants : 89% de satisfaits
- pour la mise en œuvre des RBPP de la HAS et de l'ANESM : 79% satisfaits.

Par ailleurs, les **deux tiers des CMPP** (18 sur 29) mettent en place une **analyse des pratiques professionnelles** a minima trimestrielle conduite par un professionnel extérieur (à l'exception d'un CMPP).

### **Adéquation des ressources humaines avec les besoins**

Les CMPP évaluent régulièrement l'adéquation de leurs moyens au regard des besoins des jeunes accompagnés mais **45%** d'entre eux (13 sur 29) **estiment que ces moyens ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins observés**, ce que décrit un CMPP des Pyrénées-Atlantiques « *Nous souhaiterions pouvoir accorder à chaque enfant la prise en charge adaptée à ses besoins et son diagnostic. A ce jour, le nombre d'enfants accompagnés et en attente d'accompagnement dépasse largement les moyens à notre disposition pour réaliser nos missions* ».



Source : Enquête CMPP Nouvelle-Aquitaine 2018 – ARS Nouvelle-Aquitaine : Exploitation : CREAI Aquitaine

## Synthèse des résultats régionaux

### Offre et accessibilité

- En 2016, **18 000 enfants et adolescents** ont été vus par les CMPP de Nouvelle-Aquitaine (75 sites : 29 CMPP principaux et 45 antennes), soit **14 jeunes pour 1000 habitants** de moins de 20 ans dans la région. *NB : De leur côté les CMP ont accompagné 46 000 enfants et adolescents dans la région (hors Corrèze ; les CMPP ont donc réalisé 27% de ces prises en charge ambulatoires.*
- Les sites principaux sont ouverts en moyenne **203 jours par an** (179 pour les antennes) et **49 heures par semaine** (34 h pour les antennes).
- Pour la moitié des jeunes, **l'Education nationale** est à l'origine de l'orientation vers le CMPP.
- Le **délai** moyen pour obtenir un RDV (en 2014) après un 1er contact était de **3,7 mois** auquel s'ajoutait un délai de **5,4 mois** pour réaliser les examens et bilans avant de démarrer un suivi.
- La plupart des enfants (90%) réside à **moins d'une demi-heure du CMPP**. Une partie de la population régionale vivant dans des zones non maillées par ces dispositifs se voit donc privée d'un accès à cette offre, d'autant que des difficultés de transport sont fréquentes.

### Caractéristiques des jeunes accompagnés

- **85% des jeunes sont âgés de 6 à 15 ans**, ce qui marque un fort positionnement des CMPP sur la tranche d'âge d'obligation scolaire.
  - L'analyse des troubles présentées par ces enfants est limitée par un **manque de clarté** en raison de l'utilisation concomitante de 2 classifications (la CIM10 et la CFTMEA). Néanmoins, on peut estimer qu'environ les **trois quarts** d'entre eux sont concernés par :
    - Des **troubles névrotiques**,
    - Des **troubles du développement psychologique** (à l'exception des TED/TSA) concernant le langage, la parole, les acquisitions scolaires, le développement moteur etc.
    - Des **troubles du comportement et des troubles émotionnels**, des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- Les enfants avec TED/TSA représentent un très faible effectif (moins de 5% de la file active).
- La très grande majorité de ces jeunes (**93%**) sont scolarisés **en milieu ordinaire sans aménagement particulier**.
  - **14%** des jeunes ont une reconnaissance de leur **situation de handicap** par la MDPH et 12% bénéficient parallèlement d'une **mesure de protection de l'enfance**.

### Activité des CMPP

- Les CMPP de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé près de **285 500 actes** en 2016, soit 16 en moyenne par enfant sur l'année ; **17% des actes** programmés n'ont finalement **pas été effectués** car l'enfant était absent (soit près de 59 000 actes).
- Les interventions mises en œuvre par les CMPP s'adressent en priorité à des **enfants pris en charge individuellement** (80%). Trois catégories d'intervenants sont les plus représentées :
  - Les psychologues réalisent 43% des interventions,
  - Les personnels de rééducation : 36%
  - Les médecins : 10%
- En 2016, **70% des enfants** ont bénéficié **d'un traitement**, **44% d'un diagnostic**, **36% d'une synthèse**. Les psychothérapies individuelles, la psychomotricité, les thérapies de groupe, l'orthophonie ou l'aide à la parentalité sont proposées dans tous les CMPP.

- En moyenne, **la moitié des enfants** a bénéficié **d'un rendez-vous par semaine, près d'un quart de deux RDV**.
- Les partenariats mis en place par les CMPP sont nombreux mais, la plupart du temps, ils ne sont pas formalisés. Une **meilleure articulation** avec l'Education nationale et les services de pédopsychiatrie et une **définition des profils** des enfants relevant de ces différents intervenants sont souhaitées afin de mettre en œuvre **des réponses plus opérantes** sur les territoires.

### Les sorties des CMPP

- En 2016, **4 800 enfants sont sortis** des CMPP, soit plus du tiers de la file active.
- Pour **33%** des jeunes, la prise en charge a duré **moins d'un an** ; pour **25%** elle a duré au moins **trois ans**.
- Pour **60% des enfants**, la fin de l'accompagnement est décidée de **façon concertée** entre le CMPP et la famille mais pour **un tiers**, le **suivi a été interrompu** sur décision unilatérale de la famille. Les raisons de ces arrêts ne sont pas précisées toutefois des problèmes de transports peuvent notamment entrer en jeu.
- **Dans les deux tiers des cas, une prise en charge à la sortie n'est pas jugée nécessaire. Mais** 10% des enfants sont adressés à un ESMS, 10% bénéficient d'un suivi en libéral, 8% sont orientés vers un autre CMPP ou un dispositif de la psychiatrie (CMP ou CATTP).

### Les ressources humaines

- Les CMPP de Nouvelle-Aquitaine emploient près **de 500 personnes en ETP**, soit **2,8 ETP** pour 100 enfants accompagnés.
- **70% des emplois des CMPP sont directement affectés à l'accompagnement des enfants**, dont 60% de paramédicaux et psychologues et 10% de professionnels socio-éducatifs. Près du quart concerne des emplois administratifs et de logistiques.
- **5% de ces emplois n'étaient pas pourvus** au 31/12/2016, soit 25 ETP dont **3,6 ETP de pédopsychiatres et 9,4 d'orthophonistes**, en raison de fortes difficultés de recrutement.
- En 2016, ont eu lieu plus 770 jours de formation continue, **soit 1,6 jour par ETP** et 350 journées consacrées à des colloques, **soit 0,7 par ETP**.
- Les CMPP évaluent régulièrement l'adéquation de leurs moyens au regard des besoins des jeunes accompagnés mais **45%** estiment que ces moyens ne permettent **pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins observés**.

## Synthèse des indicateurs par département

Pour les principaux indicateurs quantitatifs présentés dans cette étude, ces tableaux permettent une lecture rapide de leur niveau départemental par rapport à la moyenne en Nouvelle-Aquitaine.

### Indicateurs se situant...

	Au-dessus de la moyenne régionale
	Autour de la moyenne régionale
	En dessous de la moyenne régionale

### Offre et accès aux CMPP

	Nombre de sites (m = 6,5)	Nombre jours ouverture/an (m = 203 j)	Nombre heures ouverture/sem (m = 49 h)	Taux enfants vus pour 1000 habitants < 20 ans (m = 14)	Taux enfants ayant un dossier en MDPH (m= 14%)	Délai entre 1er contact et début suivi <sup>25</sup> (m= 9,1 mois)
16						
17					NR	
19						NR
23						
24						
33						
40						
47						
64						
79						
86						
87						

### Prise en charge, ressources humaines et sorties

	Nombre actes par enfant (m = 16)	Taux d'actes non réalisés (m=17%)	Part enfants ayant 2 ou 3 RDV / sem (m = 27%)	Nombre ETP pour 100 enfants (m = 2,8)	Taux de sorties dans l'année (m = 36%)	Durée prise en charge : 3 ans et plus (m=24%)	Taux sorties non décidées par CMPP (m = 33%)	Orientations vers prise en charge (m = 34%)
16								
17								
19		NR						
23								
24								NR
33								
40								
47								
64								
79				26				
86								
87								

<sup>25</sup> Source : enquête ES 2014. Tous les autres indicateurs sont issus de l'étude ARS-CREAI 2018.

<sup>26</sup> Incluant l'équipe de diagnostic des troubles du langage et de l'apprentissage



## Annexes

Questionnaire	50
Répartition des enfants selon le diagnostic ( <i>Classification CFTMEA</i> )	57
Répartition des enfants selon le diagnostic ( <i>Classification CIM10</i> )	58
Répartition des enfants selon leur déficience principale	59
Répartition des enfants selon leur déficience associée	60
Reconnaissance de la situation de handicap par la MDPH	61
Nombre d'actes réalisés par département	62
Répartition des interventions des CMPP de Nouvelle-Aquitaine	63
Répartition des interventions des CMPP selon l'intervenant et le bénéficiaire par département	64
Répartition des salariés selon la fonction et les ETP par département	70

## Enquête sur les CMPP de Nouvelle-Aquitaine - ARS et CREAI

### A - Identification et données générales sur le CMPP

A. I - Identification du CMPP		cette rubrique sera pré-remplie avec les rapports d'activité (ou FINES5 pour ceux qui n'ont pas rempli les RA)	
A. I.1 - Nom de la structure			
Raison sociale du gestionnaire			
Statut du CMPP			
Date de l'arrêté d'autorisation			
Adresse du site principal (N°, rue, complément)			
Code Postal		Nom de Commune	
N° téléphone		Mail	

A. I.3 Agrément âge	Age minimum	Age maximum	Idem rubrique préremplie avec RA ou FINES5
Agrément pour âge minimum / âge maximum			

A. II - Description du CMPP et des antennes		Idem rubrique préremplie avec RA ou FINES5			
A. II.1 Site principal et antennes		Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
N° Finess du site principal et le cas échéant des antennes					
Nom de la commune d'implantation					
Code postal de la commune d'implantation					
Nombre annuel de jours d'ouverture par site					
A. II.2 Continuité de l'accueil du public		Site principal	Site 2	Site 3	Site 4
Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire					
Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h ou le samedi par semaine (en moyenne)					
Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine ordinaire (en moyenne)					

A. II.3 Continuité de la réponse par répondeur ou par messagerie	Durant les soirs et week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été	Idem rubrique préremplie avec RA ou FINES5
Les usagers ont-ils la possibilité de laisser un message au CMPP (enregistreur, mail ou SMS et réponse par le CMPP dans un délai maximum d'une semaine (ou 15 jours durant les congés) ?				
Le CMPP a-t-il mis en place un dispositif permettant de répondre à une situation de crise pour les enfants qu'il suit ?				
Le CMPP diffuse-t-il sur son répondeur un message indiquant que faire et qui contacter (CMPP ou partenaires) en situation de crise pendant les heures de fermeture du CMPP ?				

### Nouvelle question

Environnement du CMPP		CMPP principal		antenne	
Y a-t-il dans l'environnement proche du CMPP (moins de 30 minutes) ?					
CMPI/CATTP	oui	non	oui	non	
SESSAD	oui	non	oui	non	
psychiatre libéral	oui	non	oui	non	
psychologue libéral	oui	non	oui	non	
orthophoniste libéral	oui	non	oui	non	
psychomotricien	oui	non	oui	non	

### B - Activité de l'année N

B. I - Activité pour l'ensemble des enfants de la file active sur la totalité de l'année			préremplie avec rapport activité standard
B. I.1 Nombre d'enfants de la file active et mobilité	Nombre	Taux / file active	
Nombre total d'enfants de la file active			
dont nombre d'enfants reçus pour la 1ère fois			
Nombre total d'enfants sortis dans l'année			
- dont nombre d'enfants sortis pendant ou après un diagnostic			
- dont nombre d'enfants sortis pendant ou après une période de traitement			

B. I.2 Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois au cours de l'année 2018	Nombre	Taux / file active
d'un diagnostic		
d'un traitement		
d'une synthèse		
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP financés par le CMPP		
Nombre d'enfants ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP non financés par le CMPP		

**B. II - Nombre d'interventions des professionnels du CMPP auprès des enfants et/ou de leurs parents**

**B II pré rempli avec rapport activité standard**

B II 1 Nombre total d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents au CMPP ou sites du CMPP et absentéisme	Nombre	Nombre par enfant de la file active
Nombre total d'actes réalisés		
Nombre d'actes programmés non réalisés poq l'enfant était absent		
B II 2 Nombre d'actes réalisés par les professionnels du CMPP avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP	Nombre	Nombre par enfant de la file active
Nombre d'actes réalisés à domicile		
Nombre d'actes en milieu scolaire hors réunions ESS, EE		
Nombre d'actes dans le cadre de l'ESS ou Equipe Educative		
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux*		
Total actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CMPP		
*Si autres lieux : précisez (4 réponses possibles)		

B II 3 Nombre d'interventions réalisées par les intervenants médicaux, éducatifs et médico-sociaux du CMPP	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)
Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins			
Psychologue			
dont psychologue mis à disposition par l'EN			
Personnel de rééducation			
dont orthophoniste			
dont psychomotricien			
Enseignant spécialisé et psychopédagogue			
dont personnel mis à disposition par l'EN			
Autre personnel éducatif (éducateur...)			
Accompagnant social			
Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP...)			
Total			

**Nouvelles questions**

L'approche du CMPP est interdisciplinaire et permet de proposer les modalités d'intervention suivantes :

Psychothérapie individuelle	oui	non
Psychopédagogie	oui	non
Thérapie familiale	oui	non
Thérapie familiale avec approche systémique	oui	non
Thérapie de groupe	oui	non
Psychoéducation	oui	non
Orthophonie	oui	non
Ergothérapie	oui	non
Psychomotricité	oui	non
Aide à la parentalité	oui	non
Autre, précisez		

Le soutien des parents est-il organisé et personnalisé et sous quelles formes ?

Des réunions thématiques ainsi que des formations à destination des parents sont organisées régulièrement	oui	non
Des groupes de parole sont organisés régulièrement de manière à faciliter le partage, le soutien et l'entraide entre "pairs"	oui	non
La structure évalue les éventuels besoins en accompagnement social et/ou psychologique/psychiatrique des parents et les oriente vers les dispositifs appropriés	oui	non
Le travail en réseau permet de soutenir les familles en situation de vulnérabilités multiples	oui	non
Le CMPP facilite l'expression des parents/représentants légaux sur les difficultés relationnelles au sein de la fratrie et propose un accompagnement spécifique	oui	non
L'établissement veille à encourager et /ou restaurer le rôle des parents dans le développement et l'autonomie de leur enfant	oui	non
Les ressources de la famille et / ou de l'entourage de l'enfant (aidants familiaux, autres professionnels) sont identifiées et mobilisées avec l'accord des parents	oui	non

**préremplie avec rapport activité**

B III 2 Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CMPP au cours de l'année	Nombre de jours	Nombre de jours / ETP
Nombre de jours consacrés à la formation financés dans le PFA		
Nombre de jours consacrés à la participation à des colloques ou journées d'études (hors PFA)		

B IV - Partenariat

pré rempli avec rapport activité standardisé

B IV Partenariats et liens de collaboration (réponses OUI / NON)	Partenariat formalisé	Partenariat non formalisé	Pas de partenariat
Education Nationale, établissements scolaires			Pas de partenariat
Médecine scolaire			Pas de partenariat
CMP, CATT et secteur pédo-psychiatrique			Pas de partenariat
Autre psychiatrie hospitalière			Pas de partenariat
Psychiatrie libérale			Pas de partenariat
Médecine hospitalière			Pas de partenariat
Professionnels de santé libéraux et paramédicaux			Pas de partenariat
Réseaux de santé			Pas de partenariat
Réseaux CMPP			Pas de partenariat
Autre ESMS (CAMSP, IME, ITEP, SESSAD...)			Pas de partenariat
MDPH			Pas de partenariat
Protection de l'enfance : ASE, AEMO, services judiciaires)			Pas de partenariat
PMI			Pas de partenariat
Crèche, haltes garderies			Pas de partenariat
Equipes de niveau III (CRA, autres centres de ressources...)			Pas de partenariat
Actions politiques de la ville, PRE...			Pas de partenariat
Autres			Pas de partenariat

**Nouvelles questions**

Les moyens en personnels sont-ils en adéquation quantitative/qualitative avec les besoins d'accompagnement des enfants/adolescents		
Le plateau technique est conforme aux exigences législatives qui régissent les CMPP	oui	non
Le plateau technique est adéquat avec les besoins des enfants accompagnés par le CMPP	oui	non
L'adéquation entre les moyens quantitatifs et qualitatifs est évaluée régulièrement au regard des besoins des enfants	oui	non
Le plan de formation permet aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires aux besoins nouveaux des enfants	oui	non
Le plan de formation permet aux professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des RBPP de la HAS, de l'ANESM	oui	non

Les professionnels sont-ils soutenus dans leur positionnement ?		
Une analyse des pratiques professionnelles, à minima trimestrielle, est mise en place	oui	non
Cette analyse est conduite par un professionnel extérieur à la structure	oui	non
Les missions, rôles et limites d'exercice de chaque professionnel sont clairement posés	oui	non

C - Description des enfants présents : en cours d'accompagnement au 31 décembre de l'année N. (soit file active moins les enfants sortis en cours d'année)

C. 1 - Dernière modalité d'accompagnement des enfants présents

rubrique préremplie avec le rapport activité standard

C 1 1 Nombre d'enfants selon la dernière modalité d'accompagnement	Effectif	Taux
Nombre d'enfants avec dossier en cours en décembre		
dont nombre enfants vus une seule fois dans l'année		
dont nombre enfants avec diagnostic en cours		
dont nombre d'enfants en cours de traitement		
Contrôle somme		

C 1 2 Nombre d'enfants en cours de traitement selon la fréquence des interventions de son projet de soins et accompagnement (en moyenne)	Nombre d'enfants selon la fréquence des RV	Pourcentage selon fréquence des RV
3 RV par semaine ou plus		
2 à moins de 3 RV par semaine		
1 à moins de 2 RV par semaine		
Plus d'1 RV par mois et moins d'1 RV par semaine		
1 RV par mois ou moins		
Contrôle somme		

C. II - Caractéristiques des enfants présents

rubrique préremplie rapport activité standard

	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
C II 1 Nombre d'enfants présents selon l'âge et le sexe				
< à 3 ans				
[3 à 5 ans]				
[6 à 10 ans]				
[11 à 15 ans]				
[16 à 17 ans]				
[18 ans ou plus]				
Contrôle somme				

Diagnostic : pré-remplir la CFTMEA ou la CIM10 selon les réponses au RA, si aucune rubrique n'est remplie, demander aux CMPP de remplir un des deux tableaux (CFTMEA ou CIM10) selon la classification de leur choix

C II 3 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CFTMEA	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
1.1 à 1.9 Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence				
1.0 Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (1.00 à 1.09)				
2 Troubles névrotiques				
3 Pathologies limitées				
4 Troubles réactionnels				
0 Variations de la normale				
6 Déficiences mentales				
8 Troubles du développement et des fonctions instrumentales				
7 Troubles des conduites et du comportement				
8 Troubles à expression somatique				
9 Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion				
Aucun de ces troubles				
Pas de diagnostic				
Contrôle somme				

C II 4 Nombre d'enfants présents ayant un diagnostic selon les catégories cliniques CIM10 de F0 à F100	Diagnostic principal	Pourcentage	Diagnostic secondaire	Pourcentage
F0 Troubles mentaux organiques				
(F10-F19) Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives				
(F20-F29) Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants				
(F30-F39) Troubles de l'humeur (affectifs)				
(F40-F49) Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes				
(F50-F69) Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques				
(F70 à F79) Troubles de la personnalité				
(F70-F79) Retard mental				
(F80-F89 sauf F84) Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme				
(F84) Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (F84.0 à F84.9)				
(F90-F99) Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence				
Aucun de ces troubles				
Pas de diagnostic				
Contrôle somme				

**Rubrique préremplie avec le rapport d'activité**

C. II 6 Nombre d'enfants présents ayant un dossier MDPH ou des mesures de protection	Nombre	Pourcentage
Nombre d'enfants présents avec un dossier MDPH ouvert		
<i>dont nombre de dossiers MDPH ouverts dans l'année</i>		
Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection judiciaire)		
<i>dont nombre de mesures éducatives judiciaires</i>		
<i>dont nombre de mesures éducatives administratives</i>		
<i>dont nombre de mesures de placement ASE</i>		
<i>dont nombre de mesures PJJ</i>		

**Rubrique préremplie avec le TdB ANAP**

C. II 7 Nombre d'enfants en situation de handicap (définition principale et associée)	Effectif selon déficience principale	Pourcentage	Effectif selon déficience associée
Déficience intellectuelle ou cognitive			
Autisme et autres TED			
Troubles du psychisme			
Troubles du langage ou des apprentissages			
Déficience auditive			
Déficience visuelle			
Déficience motrice			
Déficience métabolique			
Cérébro-lésions			
Polyhandicap			
Troubles du comportement et de la communication			
Autres			
Aucune déficience avérée à ce jour			
Pas d'information			
Contrôle somme			

**D - Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année et délai d'attente**

**Rubrique préremplie avec rapports d'activité**

D I Nombre d'enfants entrés au CMPP au cours de l'année selon qui a conseillé ou adressé vers le CMPP	Effectif	Pourcentage
Accès direct (parents, amis...)		
Education nationale		
* dont enseignants, CPE, CPE...		
* dont RASED, assistante sociale, psychologue, infirmière		
* dont médecin de l'éducation nationale		
Crèches et dispositifs petite enfance (halles garderies...)		
PMI		
Psychiatrie hospitalière, CMP et secteur pédo-psychiatrique		
Psychiatrie libérale		
Médecine hospitalière hors psychiatrie		
Médecine libérale et paramédicaux libéraux		
Autre CMPP		
CAMSP		
Autre ESMS (IME, ITEP, SESSAD...)		
Services sociaux (ASE-Unité d'action sociale-CCAS...)		
Juge ou services judiciaires		
MDPH et enseignant référent de scolarité		
Autre*		
Total		
* si autre, préciser		

**Préremplie avec les rapports d'activité**

D II Nombre d'enfants entrés dans l'année, selon le délai entre la demande de RV et le 1er RV et éventuellement entre le 1er RV et le début du bilan ou des soins (calculer les délais à partir des dates inscrites dans le logiciel)	Nombre d'enfants selon l'attente entre la demande de RV et le 1er RV	Pourcentage	Nombre d'enfants selon l'attente entre le 1er RV et le bilan ou les soins	Pourcentage
Moins de 15 jours				
Entre 15 jours et moins d'un 1 mois				
Entre 1 mois et moins de 3 mois				
Entre 3 mois et moins de 6 mois				
Entre 6 mois et moins de 12 mois				
12 mois ou plus				

### E - Caractéristiques des enfants de la file active entrés dans l'année

Préremplie avec les rapports d'activité

E II Mode de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage		
Scolarisation en classe ordinaire				
Scolarisation adaptée (SEGPA, EREA)				
Scolarisation en ULIS				
Scolarisation en ESMS en UE dont UE externalisée				
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés				
Autre mode de scolarisation (CNED.....)				
Mode de scolarisation inconnu				
<b>Total</b>				

Préremplie avec les rapports d'activité

E III Domiciliation et trajets des enfants entrés dans l'année	Effectif	Pourcentage
Nombre d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum		
Nombre d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet		
Nombre d'enfants avec un temps de trajet non connu		
<b>Total</b>		

### F - Caractéristiques et parcours pour la totalité des enfants sortis de la file active

Ensemble rubrique F préremplie avec rapports activité

F I Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge au dernier acte	Féminin	Pourcentage de l'effectif total	Masculin	Pourcentage de l'effectif total
< 3 ans				
[3 à 5 ans]				
[6 à 10 ans]				
[11 à 15 ans]				
[16 à 17 ans]				
18 ans ou plus				
<b>Total</b>				

F II Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée d'accompagnement	Effectif	Pourcentage
Moins d'un an		
[1 an]		
[2 ans]		
[3 à 5 ans]		
[6 ans ou +]		
<b>Total</b>		

F III Motif de sortie du CMPP	Effectif	Pourcentage
Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu)		
Sortie du fait de la famille, suivi interrompu		
Autre		
Total		

F IV Pour les fins d'accompagnement ou autres départs concertés avec le CMPP : parcours envisagé après le CMPP	Effectif	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social		
Suivi libéral		
Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP)		
CMP / CATT		
Hôpital de jour		
Autre secteur sanitaire		
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH ...)		
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)		
Maison des ados ou autres dispositifs		
Suivi PMI		
Autre orientation*		
Total		
* Autre, préciser dans les cases en saisie libre		

F 5 Nombre d'enfants en attente de sortie du CMPP (parmi les enfants présents)	Nombre d'enfants
Nombre d'enfants en attente de place dans une autre structure sanitaire ou médico-sociale	

### G- Ressources humaines internes

préremplie avec rapport activité

G Tableau des effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus et non pourvus (année N)	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2018
Directeur EN / pour la part direction			
Médecin directeur / pour la part direction			
Directeur administratif / pour la part direction			
Chef de service / pour la part management et coordination			
Coordinateur / pour la part coordination			
Psychiatre ou pédopsychiatre			
Pédiatre			
Autre médecin			
Orthophoniste			
Psychomotricien			
Autres personnels paramédicaux			
Psychologue			
Psychologue EN			
Enseignant			
Psychopédagogue			
Psychopédagogue EN			
Assistant de service social			
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur			
Educateur de jeunes enfants			
Autre personnel éducatif			
Codeur LPC / Interprète LSF			
Secrétaire et personnel d'accueil			
Comptable			
Autres agents administratifs et comptabilité			
Agents des services généraux			
Autre*			
Total			
* autre : inscrire les professions dans les cases en saisie libre			

### Nouvelle question ouverte

Avez-vous des suggestions ou des attentes à formuler sur les réponses à apporter aux enfants et adolescents qui vous sont adressés, sur leur amélioration pour une meilleure adéquation aux besoins identifiés ?

Nom, prénom de la personne référente pour ce questionnaire	Fonction
N° téléphone	Mail



**Répartition des enfants selon le diagnostic**  
*Classification CFTMEA*

	CFTMEA		
	Diagnostic principal	Diagnostic secondaire	Ensemble
	Eff.	Eff.	Eff.
Schizophrénies, troubles psychotiques, troubles thymiques de l'enfance et de l'adolescence	79	5	84
Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme	107	0	107
Troubles névrotiques	1 063	84	1 147
Pathologies limites	537	19	556
Troubles réactionnels	246	37	283
Variations de la normale	23	98	121
Déficiences mentales	59	282	341
Troubles du développement et des fonctions instrumentales	534	400	934
Troubles des conduites et du comportement	147	82	229
Troubles à expression somatique	34	65	99
Manifestations et symptômes à type d'anxiété, de phobie, de conversion, de compulsion	116	47	163
Aucun de ces troubles	42	62	104
Pas de diagnostic	3 424	1 859	5 283
<b>Total</b>	<b>6 411</b>	<b>3 040</b>	
<b>Nombre enfants</b>	<b>6 694</b>		

*Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI*

**Répartition des enfants selon le diagnostic**  
*Classification CIM10*

	CIM10		
	Diagnostic principal	Diagnostic secondaire	Ensemble
	Eff.	Eff.	Eff.
Troubles mentaux organiques	37	1	38
Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives	13	0	13
Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants	86	1	87
Troubles de l'humeur (affectifs)	359	46	405
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	1 233	109	1 342
Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques	102	47	149
Troubles de la personnalité	178	45	223
Retard mental	217	44	261
Troubles du développement psychologique à l'exception des TED et troubles du spectre de l'autisme	1 137	361	1 498
Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme	153	10	163
Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence	1 232	172	1 404
Aucun de ces troubles	219	404	623
Pas de diagnostic	3 371	1 621	4 992
<b>Total</b>	<b>8 337</b>	<b>2 861</b>	
<b>Nombre enfants</b>	<b>9 768</b>		

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

## Répartition des enfants selon leur déficience principale

	Nb CMPP	Déficience principale													Sous total		Aucune déficience avérée à ce jour	Pas d'information	Total	Non réponse Tx non-réponse
		Déficience intellectuelle ou cognitive	Autisme et autres TED	Troubles du psychique	Troubles du langage ou des apprentissages	Déficience auditive	Déficience visuelle	Déficience motrice	Déficience métabolique	Cérébro-lésions	Polyhandicap	Troubles du comportement et de la communication	Autres							
16 - Charente	3	86 6%	16 1%	544 41%	221 17%	5 0%	3 0%	26 2%	4 0%	0 0%	5 0%	394 30%	22 2%	1 326 100%	0 0%	0 0%	1 326 0%	230 15%		
17 - Charente-Maritime <sup>1</sup>	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 680 100%		
19 - Corrèze	3	9 4%	28 12%	0 0%	110 47%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	89 38%	0 0%	236 100%	0 0%	0 0%	236 0%	821 78%		
23 - Creuse	1	0 0%	1 0%	290 76%	42 11%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	47 12%	0 0%	380 100%	0 0%	0 0%	380 0%	136 26%		
24 - Dordogne	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 100%		
33 - Gironde <sup>2</sup>	4	2 0%	56 7%	638 79%	48 6%	0 0%	0 0%	10 1%	0 0%	0 0%	0 0%	43 5%	7 1%	804 100%	0 0%	0 0%	804 0%	517 39%		
40 - Landes	1	10 9%	14 13%	24 22%	26 24%	4 4%	1 1%	0 0%	3 3%	0 0%	0 0%	24 22%	1 1%	107 100%	322 71%	22 5%	451 76%	0 0%		
47 - Lot-et-Garonne	4	55 3%	75 4%	797 47%	426 25%	1 0%	2 0%	22 1%	4 0%	2 0%	13 1%	218 13%	90 5%	1 705 100%	0 0%	95 5%	1 800 5%	230 11%		
64 - Pyrénées-Atlantiques	4	64 5%	74 6%	358 29%	384 31%	1 0%	0 0%	41 3%	4 0%	5 0%	0 0%	290 24%	6 0%	1 227 100%	0 0%	0 0%	1 227 0%	1 077 47%		
79 - Deux-Sèvres	1	1 1%	9 5%	19 10%	19 10%	0 0%	0 0%	4 2%	0 0%	0 0%	0 0%	121 66%	10 5%	183 100%	0 0%	0 0%	183 0%	215 54%		
86 - Vienne	1	6 2%	6 2%	283 75%	33 9%	0 0%	0 0%	14 4%	0 0%	0 0%	1 0%	34 9%	0 0%	377 100%	0 0%	0 0%	377 0%	35 8%		
87 - Haute-Vienne	2	11 1%	64 6%	394 38%	84 8%	0 0%	16 2%	13 1%	1 0%	9 1%	2 0%	218 21%	222 21%	1 034 100%	0 0%	241 19%	1 275 19%	23 2%		
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>29</b>	<b>244</b> 3%	<b>343</b> 5%	<b>3 347</b> 45%	<b>1 393</b> 19%	<b>11</b> 0%	<b>22</b> 0%	<b>130</b> 2%	<b>16</b> 0%	<b>16</b> 0%	<b>21</b> 0%	<b>1 478</b> 20%	<b>358</b> 5%	<b>7 379</b> 100%	<b>322</b> 4%	<b>358</b> 4%	<b>8 059</b> 8%	<b>5 905</b> 42%		

<sup>1</sup> : 2 CMPP, année 2017

<sup>2</sup> : 1 CMPP, année 2017

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

## Répartition des enfants selon leur déficience associée

	Nb CMPP	Déficience associée												Sous total		Aucune déficience avérée à ce jour	Pas d'information	Total	Non réponse Tx non-réponse
		Déficience intellectuelle ou cognitive	Autisme et autres TED	Troubles du psychique	Troubles du langage ou des apprentissages	Déficience auditive	Déficience visuelle	Déficience motrice	Déficience métabolique	Cérébro-lésions	Polyhandicap	Troubles du comportement et de la communication	Autres						
16 - Charente	3	44 7%	19 3%	217 32%	218 32%	7 1%	3 0%	45 7%	3 0%	0 0%	0 0%	101 15%	14 2%	671 100%	0 0%	0 0%	671 0%	885 57%	
17 - Charente-Maritime <sup>1</sup>	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 680 100%	
19 - Corrèze	3	0 0%	12 100%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	12 100%	0 0%	0 0%	12 0%	1 045 99%	
23 - Creuse	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	516 100%	
24 - Dordogne	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	941 100%	
33 - Gironde <sup>2</sup>	4	0 0%	14 9%	104 64%	33 20%	0 0%	0 0%	2 1%	0 0%	0 0%	0 0%	9 6%	1 1%	163 100%	0 0%	0 0%	163 0%	1 158 88%	
40 - Landes	1	0 0%	0 0%	22 46%	8 17%	1 2%	0 0%	3 6%	0 0%	0 0%	0 0%	11 23%	3 6%	48 100%	322 82%	22 6%	392 88%	59 13%	
47 - Lot-et-Garonne	4	32 4%	10 1%	173 22%	322 41%	15 2%	22 3%	97 12%	16 2%	0 0%	0 0%	92 12%	9 1%	788 100%	0 0%	95 11%	883 11%	1 147 57%	
64 - Pyrénées-Atlantiques	4	88 15%	0 0%	0 0%	219 39%	0 0%	3 1%	216 38%	0 0%	0 0%	0 0%	42 7%	0 0%	568 100%	0 0%	0 0%	568 0%	1 736 75%	
79 - Deux-Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	398 100%	
86 - Vienne	1	2 2%	0 0%	35 27%	47 37%	2 2%	0 0%	1 1%	0 0%	0 0%	0 0%	41 32%	0 0%	128 100%	0 0%	0 0%	128 0%	284 69%	
87 - Haute-Vienne	2	0 0%	3 1%	1 0%	3 1%	0 0%	3 1%	3 1%	0 0%	4 1%	0 0%	0 0%	452 96%	469 100%	0 0%	241 34%	710 34%	588 45%	
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>29</b>	<b>166</b> 6%	<b>58</b> 2%	<b>552</b> 19%	<b>850</b> 30%	<b>25</b> 1%	<b>31</b> 1%	<b>367</b> 13%	<b>19</b> 1%	<b>4</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>296</b> 10%	<b>479</b> 17%	<b>2 847</b> 100%	<b>322</b> 9%	<b>358</b> 10%	<b>3 527</b> 19%	<b>10 437</b> 75%	

<sup>1</sup> : 2 CMPP, année 2017

<sup>2</sup> : 1 CMPP, année 2017

## Reconnaissance de la situation de handicap par le MDPH

	Nombre de CMPP répondants	Enfants présents (sur les CMPP répondants)	... avec dossier MDPH ouvert	... dont ouvert dans l'année
16 - Charente <sup>2</sup>	2	1 197	130	32
17 - Charente-Maritime	0			
19 - Corrèze	3	1 057	59	0
23 - Creuse	1	516	49	0
24 - Dordogne	1	941	24	19
33 - Gironde <sup>1</sup>	4	1 321	152	89
40 - Landes	1	451	98	27
47 - Lot-et-Garonne	4	2 030	314	63
64 - Pyrénées-Atlantiques	4	2 304	452	60
79 - Deux-Sèvres <sup>1</sup>	1	387	136	0
86 - Vienne	1	412	54	21
87 - Haute-Vienne	2	1 298	174	30
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>11 914</b>	<b>1 642</b>	<b>341</b>

### Nombre d'actes réalisés par département

	Nb actes réalisés	Nb actes non réalisés	% actes non réalisés	File active	Nb actes / enfant
16 - Charente	33 726	4 351	13%	1 834	18,4
17 - Charente-Maritime <sup>1</sup>	30 526	5 455	18%	2 152	14,2
19 - Corrèze	15 303	NR	NR	1 262	12,1
23 - Creuse	10 566	2 028	19%	681	15,5
24 - Dordogne	20 209	7 343	36%	1 216	16,6
33 - Gironde <sup>2</sup>	25 875	7 089	27%	1 720	15,0
40 - Landes	14 728	3 553	24%	730	20,2
47 - Lot-et-Garonne	43 572	9 577	22%	2 362	18,4
64 - Pyrénées-Atlantiques	50 113	11 689	23%	3 344	15,0
79 - Deux-Sèvres <sup>3</sup>	10 282	1 688	16%	493	20,9
86 - Vienne	7 554	1 773	23%	546	13,8
87 - Haute-Vienne	23 000	4 086	18%	1 603	14,3
<b>Total</b>	<b>285 454</b>	<b>58 632</b>	<b>21%</b>	<b>17 943</b>	<b>15,9</b>

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

1 : pour 1 CMPP, année 2017

2 : pour un CMPP, année 2017

3 : pour un CMPP, année 2017

### Répartition des interventions des CMPP de Nouvelle-Aquitaine (effectifs)

	Nouvelle-Aquitaine			
	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	Ensemble
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	17 180	1 067	8 605	26 852
<b>Psychologue</b>	95 498	12 929	5 728	114 155
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	6 944	326	103	7 373
<b>Personnel de rééducation</b>	80 290	12 383	1 818	94 491
<i>dont orthophoniste</i>	44 561	7 208	766	52 535
<i>dont psychomotricien</i>	41 832	6 660	796	49 288
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	13 906	2 281	250	16 437
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	7 208	1 386	224	8 818
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	693	342	355	1 390
<b>Assistant social</b>	1 402	135	4 205	5 742
<b>Autre intervenants</b>	3 802	2 186	279	6 267
<b>Total</b>	<b>212 771</b>	<b>31 323</b>	<b>21 240</b>	<b>265 334</b>

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

### Répartition des interventions des CMPP de Nouvelle-Aquitaine (pourcentage)

	Nouvelle-Aquitaine			
	Auprès d'un enfant	Auprès d'un groupe d'enfants	Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	Ensemble
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	8%	3%	41%	10%
<b>Psychologue</b>	45%	41%	27%	43%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	3%	1%	0%	3%
<b>Personnel de rééducation</b>	38%	40%	9%	36%
<i>dont orthophoniste</i>	21%	23%	4%	20%
<i>dont psychomotricien</i>	20%	21%	4%	19%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	7%	7%	1%	6%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	3%	4%	1%	3%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0%	1%	2%	1%
<b>Assistant social</b>	1%	0%	20%	2%
<b>Autre intervenants</b>	2%	7%	1%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

## Répartition des interventions des CMPP selon l'intervenant et le bénéficiaire

16 - Charente						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	798	4%	0	0%	18	2%
<b>Psychologue</b>	9 145	46%	2 054	55%	638	82%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	5 728	29%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	8 908	45%	1 311	35%	119	15%
<i>dont orthophoniste</i>	4 423	22%	563	15%	56	7%
<i>dont psychomotricien</i>	4 385	22%	748	20%	63	8%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	1 062	5%	391	10%	0	0%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	979	5%	391	10%	0	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>19 913</b>	<b>100%</b>	<b>3 756</b>	<b>100%</b>	<b>775</b>	<b>100%</b>
	<b>81%</b>		<b>15%</b>		<b>3%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

17 - Charente-Maritime						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	3 110	13%	0	0%	454	25%
<b>Psychologue</b>	10 345	43%	614	16%	992	54%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	10 526	43%	1 212	31%	212	11%
<i>dont orthophoniste</i>	5 109	21%	375	10%	82	4%
<i>dont psychomotricien</i>	5 417	22%	837	21%	130	7%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	183	1%	0	0%	0	0%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	183	1%	0	0%	0	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	152	1%	0	0%	194	10%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	2 110	54%	0	0%
<b>Total</b>	<b>24 316</b>	<b>100%</b>	<b>3 936</b>	<b>100%</b>	<b>1 852</b>	<b>100%</b>
	<b>81%</b>		<b>13%</b>		<b>6%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI



19 - Corrèze						
	Après d'un enfant		Après d'un groupe d'enfants		Après de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	574	7%	0	0%	52	16%
<b>Psychologue</b>	4 992	60%	1 135	78%	62	19%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	2 238	27%	295	20%	114	34%
<i>dont orthophoniste</i>	1 915	23%	315	22%	0	0%
<i>dont psychomotricien</i>	2 592	31%	545	38%	0	0%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	526	6%	20	1%	106	32%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>8 330</b>	<b>100%</b>	<b>1 450</b>	<b>100%</b>	<b>334</b>	<b>100%</b>
	<b>82%</b>		<b>14%</b>		<b>3%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

23 - Creuse						
	Après d'un enfant		Après d'un groupe d'enfants		Après de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	362	4%	0	0%	30	3%
<b>Psychologue</b>	3 534	40%	137	44%	499	45%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	2 693	31%	98	32%	138	12%
<i>dont orthophoniste</i>	2 474	28%	98	32%	119	11%
<i>dont psychomotricien</i>	219	3%	0	0%	19	2%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	2 170	25%	76	24%	72	6%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	1 936	22%	41	13%	54	5%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	0	0%	0	0%	381	34%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>8 759</b>	<b>100%</b>	<b>311</b>	<b>100%</b>	<b>1 120</b>	<b>100%</b>
	<b>86%</b>		<b>3%</b>		<b>11%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

24 - Dordogne						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	1 656	10%	108	4%	243	33%
<b>Psychologue</b>	8 012	49%	1 913	71%	211	29%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	20	0%	37	1%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	4 769	29%	572	21%	95	13%
<i>dont orthophoniste</i>	2 856	18%	627	23%	50	7%
<i>dont psychomotricien</i>	1 913	12%	176	7%	45	6%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	1 797	11%	88	3%	11	2%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	1 514	9%	372	14%	0	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	0	0%	0	0%	168	23%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>16 234</b>	<b>100%</b>	<b>2 681</b>	<b>100%</b>	<b>728</b>	<b>100%</b>
	<b>83%</b>		<b>14%</b>		<b>4%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

33 - Gironde						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	3 795	21%	384	7%	905	40%
<b>Psychologue</b>	9 789	54%	2 493	44%	362	16%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	447	2%	237	4%	99	4%
<b>Personnel de rééducation</b>	3 747	21%	2 293	41%	142	6%
<i>dont orthophoniste</i>	1 555	9%	1 422	25%	70	3%
<i>dont psychomotricien</i>	2 193	12%	871	15%	72	3%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	856	5%	428	8%	15	1%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	350	2%	266	5%	102	4%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	15	0%	62	1%	866	38%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>18 202</b>	<b>100%</b>	<b>5 660</b>	<b>100%</b>	<b>2 290</b>	<b>100%</b>
	<b>70%</b>		<b>22%</b>		<b>9%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

40 - Landes						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	1 681	12%	0	0%	17	13%
<b>Psychologue</b>	8 946	64%	996	65%	65	50%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	278	2%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	3 304	24%	317	21%	24	18%
<i>dont orthophoniste</i>	2 566	18%	378	25%	10	8%
<i>dont psychomotricien</i>	738	5%	317	21%	14	11%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	23	0%	213	14%	25	19%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	2	0%	0	0%	25	19%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>13 954</b>	<b>100%</b>	<b>1 526</b>	<b>100%</b>	<b>131</b>	<b>100%</b>
	<b>89%</b>		<b>10%</b>		<b>1%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

47 - Lot-et-Garonne						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	1 614	5%	13	0%	1 715	53%
<b>Psychologue</b>	14 480	46%	2 140	47%	557	17%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	103	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	11 326	36%	1 498	33%	187	6%
<i>dont orthophoniste</i>	7 053	23%	980	21%	87	3%
<i>dont psychomotricien</i>	8 212	26%	829	18%	100	3%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	3 595	11%	563	12%	51	2%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	622	2%	162	4%	4	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	280	1%	274	6%	163	5%
<b>Assistant social</b>	43	0%	0	0%	457	14%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	76	2%	119	4%
<b>Total</b>	<b>31 338</b>	<b>100%</b>	<b>4 564</b>	<b>100%</b>	<b>3 249</b>	<b>100%</b>
	<b>80%</b>		<b>12%</b>		<b>8%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

64 - Pyrénées-Atlantiques						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	571	2%	562	9%	4 330	56%
<b>Psychologue</b>	12 048	37%	956	15%	909	12%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	18 597	56%	4 319	69%	517	7%
<i>dont orthophoniste</i>	9 641	29%	2 253	36%	260	3%
<i>dont psychomotricien</i>	8 956	27%	2 066	33%	257	3%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	1 507	5%	388	6%	38	0%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	141	0%	20	0%	1	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	24	0%	68	1%	192	2%
<b>Assistant social</b>	2	0%	0	0%	1 639	21%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	250	1%	0	0%	160	2%
<b>Total</b>	<b>32 999</b>	<b>100%</b>	<b>6 293</b>	<b>100%</b>	<b>7 785</b>	<b>100%</b>
	<b>70%</b>		<b>13%</b>		<b>17%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

79 - Deux-Sèvres						
	Auprès d'un enfant		Auprès d'un groupe d'enfants		Auprès de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	533	5%	0	0%	267	43%
<b>Psychologue</b>	4 906	51%	443	48%	119	19%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	334	3%	52	6%	4	1%
<b>Personnel de rééducation</b>	3 948	41%	390	43%	53	9%
<i>dont orthophoniste</i>	1 672	17%	197	22%	17	3%
<i>dont psychomotricien</i>	2 270	23%	193	21%	36	6%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	38	0%	29	3%	1	0%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	38	0%	29	3%	1	0%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	263	3%	53	6%	177	29%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	20	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>9 708</b>	<b>100%</b>	<b>915</b>	<b>100%</b>	<b>617</b>	<b>100%</b>
	<b>86%</b>		<b>8%</b>		<b>5%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

86 - Vienne						
	Après d'un enfant		Après d'un groupe d'enfants		Après de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	559	6%	0	0%	574	24%
<b>Psychologue</b>	3 516	38%	48	21%	1 314	56%
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Personnel de rééducation</b>	3 771	40%	78	34%	217	9%
<i>dont orthophoniste</i>	2 255	24%	0	0%	15	1%
<i>dont psychomotricien</i>	1 516	16%	78	34%	60	3%
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	1 408	15%	105	45%	37	2%
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	1 408	15%	105	45%	37	2%
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Assistant social</b>	58	1%	0	0%	217	9%
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>9 312</b>	<b>100%</b>	<b>231</b>	<b>100%</b>	<b>2 359</b>	<b>100%</b>
	<b>78%</b>		<b>2%</b>		<b>20%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

87 - Haute-Vienne						
	Après d'un enfant		Après d'un groupe d'enfants		Après de parents (en présence ou non de l'enfant)	
	Interventions	%	Interventions	%	Interventions	%
<b>Psychiatre ou pédopsychiatre ou autres médecins</b>	1 927	10%	0		0	
<b>Psychologue</b>	5 785	29%	0		0	
<i>dont psychologue mis à disposition par l'EN</i>	34	0%	0		0	
<b>Personnel de rééducation</b>	6 463	33%	0		0	
<i>dont orthophoniste</i>	3 042	15%	0		0	
<i>dont psychomotricien</i>	3 421	17%	0		0	
<b>Enseignant spécialisé et psychopédagogue</b>	1 267	6%	0		0	
<i>dont personnel mis à disposition par l'EN</i>	35	0%	0		0	
<b>Autre personnel éducatif (éducateur...)</b>	389	2%	0		0	
<b>Assistant social</b>	343	2%	0		0	
<b>Autre intervenants (ergo et art-thérapeutes, infirmiers, AMP..)</b>	3 532	18%	0		0	
<b>Total</b>	<b>19 706</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
	<b>100%</b>		<b>0%</b>		<b>0%</b>	

Source : Enquête CMPP 2018 Nouvelle-Aquitaine – ARS – CREAI

## Ressources humaines : ETP par fonction et par département

16 - Charentes			
	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus
Directeur EN / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,15	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	1,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	0,50	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	6,05	2,80	11,00
Psychomotricien	8,00	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	14,44	0,00	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	1,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	2,50	0,00	0,00
Assistant de service social	0,00	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	3,00	0,00	0,00
Comptable	1,30	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	1,60	0,00	0,00
Agents des services généraux	1,67	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>42,91</b>	<b>2,80</b>	<b>11,00</b>
<b>File active</b>	<b>1 834</b>		
<b>ETP pour 1000 enfants</b>	<b>2,34</b>		

**17 - Charentes- Maritimes**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	2,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,49	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,70	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,73	1,28	16,36
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	1,00	0,00	0,00
Orthophoniste	7,23	0,30	3,60
Psychomotricien	7,70	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	13,43	0,00	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	1,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	1,00	0,00	0,00
Assistant de service social	1,90	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	1,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	7,43	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	0,97	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>47,58</b>	<b>1,58</b>	<b>19,96</b>
<b>File active</b>	<b>2 152</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,2</b>		

**19 - Corrèze**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,00	1,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,35	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,25	0,10	0,00
Pédiatre	0,30	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,50	1,00	0,00
Psychomotricien	3,35	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	9,40	0,00	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	1,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,00	0,00	0,00
Assistant de service social	1,35	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	1,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	6,85	1,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	2,06	0,00	0,00
Autre*	1,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>31,41</b>	<b>3,10</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>1 262</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,5</b>		



**23 - Creuse**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,29	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,66	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	0,43	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,00	0,00	0,00
Psychomotricien	1,59	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	5,25	0,00	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	3,50	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,00	0,00	0,00
Assistant de service social	2,24	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	3,69	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	1,74	0,00	0,00
Agents des services généraux	1,00	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>23,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>681</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>3,4</b>		

**24 - Dordogne**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,21	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,83	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,58	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,19	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	7,58	0,00	0,00
Psychomotricien	4,80	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	10,08	0,00	0,00
Psychologue EN	0,19	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	2,15	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,17	0,08	0,00
Assistant de service social	0,42	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	8,15	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	0,76	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>39,10</b>	<b>0,08</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>1 216</b>		
<b>ETP pour 1000enfants</b>	<b>3,2</b>		

**33 - Gironde**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	3,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	2,06	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	3,27	0,36	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,45	0,00	0,00
Psychomotricien	3,89	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	12,74	0,00	0,00
Psychologue EN	1,00	0,00	0,00
Enseignant	0,39	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	1,60	0,00	0,00
Assistant de service social	3,12	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	6,90	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,50	0,00	0,00
Agents des services généraux	0,69	0,00	0,00
Autre*	0,87	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>44,48</b>	<b>0,36</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>1 720</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,6</b>		

40 - Landes

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,80	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	1,00	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,30	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	2,70	0,00	0,00
Psychomotricien	1,00	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	8,95	0,00	0,00
Psychologue EN	0,20	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,20	0,00	0,00
Assistant de service social	0,00	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	3,00	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	1,00	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>20,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>730</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,8</b>		

**47 - Lot-et-Garonne**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	2,20	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,30	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,80	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	2,38	0,37	4,19
Pédiatre	0,75	0,00	0,00
Autre médecin	0,13	0,00	0,00
Orthophoniste	9,43	2,16	13,83
Psychomotricien	9,10	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	20,78	0,00	0,00
Psychologue EN	0,24	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	2,18	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,81	0,00	0,00
Assistant de service social	2,50	0,04	0,48
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	1,65	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	7,60	0,00	0,00
Comptable	2,50	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	3,30	0,04	0,48
Agents des services généraux	5,05	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>68,55</b>	<b>2,60</b>	<b>18,98</b>
<b>File active</b>	<b>2 362</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,9</b>		

**64 - Pyrénées Atlantiques**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,50	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	1,67	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	1,90	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,50	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	3,80	0,96	7,80
Pédiatre	0,50	0,00	0,00
Autre médecin	0,20	0,00	0,00
Orthophoniste	13,61	0,34	0,00
Psychomotricien	14,07	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,30	0,00	0,00
Psychologue	16,08	0,13	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	2,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,00	0,00	0,00
Assistant de service social	4,89	0,10	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,40	0,10	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,42	1,68
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	6,50	0,00	0,00
Comptable	1,42	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	5,60	0,00	0,00
Agents des services généraux	4,31	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>77,43</b>	<b>1,95</b>	<b>9,48</b>
<b>File active</b>	<b>3 344</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,3</b>		

**79 - Deux-Sèvres**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	1,85	1,61	2,88
Directeur administratif / pour la part direction	1,20	0,56	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	0,00	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,90	2,25	19,80
Psychomotricien	3,60	0,40	0,48
Autres personnels paramédicaux	0,15	0,00	0,00
Psychologue	6,90	1,40	16,80
Psychologue EN	0,43	0,00	0,00
Enseignant	0,60	0,12	5,76
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	0,00	0,00	0,00
Assistant de service social	1,55	1,50	0,60
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	4,40	3,70	8,40
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	0,50	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>25,08</b>	<b>11,54</b>	<b>54,72</b>
<b>File active</b>	<b>493</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>5,1</b>		

**Effectif incluant les professionnels du centre de diagnostic des troubles du langage et de l'apprentissage**

## 86 - Vienne

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	0,00	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,50	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,80	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,30	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	1,00	0,50	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,30	0,00	0,00
Psychomotricien	2,40	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	6,69	0,25	0,00
Psychologue EN	0,00	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	2,50	0,00	0,00
Assistant de service social	1,00	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	0,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	2,00	0,00	0,00
Comptable	1,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,00	0,00	0,00
Agents des services généraux	0,41	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>20,90</b>	<b>0,75</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>546</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>3,8</b>		



**87 - Haute-Vienne**

	Nombre d'ETP du compte administratif	Nombre d'ETP non pourvus au 31/12/N	Calcul Nombre de mois X ETP non pourvus au cours de l'année 2016
Directeur EN / pour la part direction	1,50	0,00	0,00
Médecin directeur / pour la part direction	0,83	0,00	0,00
Directeur administratif / pour la part direction	0,50	0,00	0,00
Chef de service / pour la part management et coordination	0,00	0,00	0,00
Coordinateur / pour la part coordination	0,00	0,00	0,00
Psychiatre ou pédopsychiatre	2,04	0,00	0,00
Pédiatre	0,00	0,00	0,00
Autre médecin	0,00	0,00	0,00
Orthophoniste	3,90	0,50	0,00
Psychomotricien	4,87	0,00	0,00
Autres personnels paramédicaux	0,00	0,00	0,00
Psychologue	12,64	0,00	0,00
Psychologue EN	0,13	0,00	0,00
Enseignant	0,00	0,00	0,00
Psychopédagogue	0,21	0,00	0,00
Psychopédagogue EN	2,55	0,00	0,00
Assistant de service social	2,74	0,00	0,00
Educateur spécialisé ou moniteur éducateur	0,13	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	1,00	0,00	0,00
Autre personnel éducatif	0,00	0,00	0,00
Codeur LPC / Interprète LSF	0,00	0,00	0,00
Secrétaire et personnel d'accueil	8,41	0,00	0,00
Comptable	0,00	0,00	0,00
Autres agents administratifs et comptabilité	0,50	0,00	0,00
Agents des services généraux	2,74	0,00	0,00
Autre*	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>44,56</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>
<b>File active</b>	<b>1 603</b>		
<b>ETP pour 100 enfants</b>	<b>2,8</b>		



Espace Rodesse  
103ter rue Belleville – CS 81487  
33063 Bordeaux Cedex  
[info@creai-aquitaine.org](mailto:info@creai-aquitaine.org)  
[www.creai-aquitaine.org](http://www.creai-aquitaine.org)